

MASTER MANAGEMENT DES ORGANISATIONS – M2

SPECIALITE PROFESSIONNELLE : MANAGEMENT DES ASSOCIATIONS

MEMOIRE

**«RESEAUX ET PLATES-FORMES DE
PLAIDOYER ASSOCIATIF A BRUXELLES
NOUVEL ASSOCIATIONNISME OU
LOBBY DE LA SOCIETE CIVILE ORGANISEE ? »**

Rédigé et soutenu par :

Sandrine TROCHU
Promotion 2017-2018

Directeur de Mémoire
Sophie RIEUNIER

Date de la soutenance
26 novembre 2018

L'UNIVERSITE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE : CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR
AUTEUR.

Remerciements

Merci à mes professeurs, tous ceux du Master Management des Associations,
Et plus particulièrement,
Madame Sophie RIEUNIER
Madame Nathalie RAULET-CROSET
Monsieur Jean-Louis LAVILLE

Merci aux personnes qui ont répondu à ma demande d'entretien et qui m'ont consacré
du temps,
Madame Patricia SCHERER
Monsieur Jean-Claude BOUAL
Monsieur Gilberto PELOSI
Madame Soledad BRIONES
Madame Sabrina FERRAINA
Madame Alexandrina NAJMOWICZ
Madame Emily BOWLES
Monsieur Farbod KHANSARI
Madame Sian JONES
Monsieur Pierluigi BROMBO
Madame Carlotta BESOZZI

Merci à celle qui porte le Master Management des Associations,
Madame Claire LAIGLE

Merci aux membres de ma promotion 2017 – 2018 du Master Management des
Associations qui m'ont accueillie dans le secteur associatif et qui me l'ont expliqué et fait
aimer,

Merci à ma première lectrice,
Madame Nicole TANNE

Merci à Philippe R.

Table des matières

Remerciements.....	4
Note de Synthèse.....	7
Introduction	10
Chapitre 1	16
Analyse Documentaire.....	
Législation, organisation et sociologie politique.....	
1- Genèse des organisations de la société civile en Europe	16
1-1 Les grandes dates de la construction européenne	16
1-2 Genèse des organisations de la société civile.....	21
2- Organisation et cartographie des réseaux et plates-formes.....	24
2-1 Les modèles d'organisation.....	24
2-2 Cartographie	25
2-3 Analyse dans la littérature	29
3- Sociologie politique dans le cadre européen	31
3-1 Organisation du pouvoir de l'Union Européenne	31
3-2 La société civile : rôle et positionnement	33
Chapitre 2	40
Etude qualitative	
Méthodologie, recherche et résultats	
Réalizations et Réalités des organisations de la société civile européenne	
1- Contexte et objectifs de l'étude qualitative	40
2- Méthodologie de l'étude qualitative auprès des acteurs associatifs européens	42
2-1 Méthodologie de l'étude documentaire	42
2-2 Méthodologie de la conduite des entretiens qualitatifs.....	43
2-3 Les mots clés	45
3- Législations, événements et construction de l'Europe au quotidien : les résultats de l'action des organisations de la société civile européenne	47
3-1 Des résultats législatifs	47
3-2 Des résultats concrets.....	52
3-3 Des résultats intangibles.....	56
Chapitre 3	60
Nouvel associationnisme ou lobby de la société civile organisée ?	
Analyse et Recommandations.....	
1- Nouvel associationnisme	60
1-1 Définition.....	60
1-2 Littérature.....	61
1-3 Illustrations de terrain.....	62
2- Lobby de la société civile organisée	66
2-1 Définition.....	66
2-2 Littérature.....	68
2-3 Illustrations de terrain.....	69

3- Analyse et recommandations.....	73
3-1 Pistes d'amélioration	73
3-2 Les nouvelles formes d'organisations de la société civile.....	77
3-3 La société civile, vecteur de plus de démocratie en Europe ?.....	79
Conclusion	82
Bibliographie	84
Ouvrages.....	84
Articles.....	84
Documents des Institutions européennes	86
Annexes.....	88
Annexe 1 – Acronymes des organisations	90
Annexe 2 – Liste des Directions Générales de la Commission européenne	92
Annexe 3 – Liste des membres du Groupe de Liaison du Comité Economique et Social Européen	94
Annexe 4 – Liste des entretiens.....	96
Annexe 5 – Questionnaire	98
Annexe 6 – Entretiens.....	100
<i>Gilberto PELOSI</i>	102
<i>Alexandrina NAJMOWICZ</i>	114

Note de Synthèse

La reconversion professionnelle qui m'a amenée à réaliser le Master en Management des Associations m'a permis d'approfondir ma connaissance de l'Europe et son impact dans la vie des citoyens du continent.

Je me suis posée la question de savoir si les réseaux et plateformes de plaidoyer associatif présents à Bruxelles pour porter la voix de la société civile avaient un réel pouvoir, s'ils étaient la nouvelle expression d'une démocratie plus participative, un nouvel associationnisme, ou bien s'ils n'étaient qu'un autre lobby parmi d'autres, plus politiquement correct.

J'ai étudié leur histoire et leur organisation pour mieux appréhender leur action. Je les ai rencontrés pour écouter leur vie quotidienne et leurs espoirs de changement.

Ces réseaux et plateformes composent une architecture complexe d'organisations imbriquées les unes dans les autres au fil d'une histoire portée par la politique et les événements d'une Europe en construction.

Ils portent la voix des citoyens.

Ils sont la traduction des institutions européennes dans la société civile.

Ils réalisent des grandes choses et des petits pas.

Les résultats sont là, dans une virgule sur un texte qui permet une lecture différente, dans un événement qui rassemble les plus nantis et les plus pauvres du continent, dans une initiative citoyenne qui demande que l'eau soit considérée comme un bien commun inaliénable de l'être humain.

Malgré tout, ils font encore figure de petit poucet dans un environnement ultra-compétitif des législations complexes et des financements toujours rognés. Ils ne sont pas structurés comme ils souhaiteraient l'être, ni reconnus comme de vrais acteurs de la vie de la Cité. Les institutions les utilisent selon leur bon vouloir, parfois comme alibi, parfois comme repoussoir.

Cependant, leur dynamisme et leur perpétuelle remise en question permettent de créer un nouvel espace de dialogue à l'échelle d'un continent.

Bien sûr, l'associationnisme du XIX^{ème} siècle ne se retrouverait pas dans la ville de Bruxelles et dans ses us et coutumes. Les nouvelles technologies et les bouleversements politiques ont changé l'environnement sociétal fait de l'opposition entre capital et

travail. Pourtant, on peut déceler dans ce nouvel activisme une approche différente de la démocratie qui cherche encore sa voie.

Le lobby du XXème siècle a trouvé son versant vertueux dans l'action des organisations de la société civile qui utilisent des méthodes nouvelles pour porter la voix des citoyens. Là aussi, des mobilisations et un activisme repensé sont porteurs d'un espoir de renouvellement de la relation aux institutions et à l'autre.

La question de ce mémoire n'a pas été tranchée, mais cela n'était pas le but.

Ou plutôt, le but était là, de démontrer que les réseaux et plateformes de plaidoyer associatifs à Bruxelles pouvaient porter le passé et le présent dans un espoir de futur différent.

Aujourd'hui, des citoyens se mobilisent et agissent pour porter leurs revendications et essayer de changer le monde. On peut ne pas être d'accord avec certaines des idées portées, mais la vitalité d'une société tient dans l'expression de ses différences.

La société civile du XXIème siècle est en cours de création.

Dans nos villes, dans nos campagnes.

Dans nos universités, sur le terrain.

A Bruxelles, à Paris, à Tallinn et à Athènes.

Sur internet et dans la rue.

Je l'espère, un peu dans ce mémoire, aussi.

Introduction

« Réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles –
Nouvel associationnisme ou lobby de la société civile organisée ? »

Une fois mon sujet de mémoire défini dans sa terminologie précise, j'ai démarré ma recherche documentaire. Cependant, beaucoup de mots de façon indépendante faisaient débat, et l'ensemble ne recueillait que surprise, voire incompréhension, auprès de mes interlocuteurs dans mon environnement personnel, professionnel et même universitaire. J'ai donc compris qu'il me faudrait expliquer, même si c'est sans doute l'aspect le plus complexe de ce mémoire, le sens de cette recherche et aussi le pourquoi de ce choix.

Les concepts de réseaux et plates-formes sont largement utilisés dans le vocabulaire quotidien pour envisager les nouvelles relations entre les individus, souvent dans le monde numérique et digital. Il faut cependant définir avec plus de précisions pour voir si ces termes sont utilisés de façon adéquate dans le cadre de notre recherche. Un réseau est « *la répartition des éléments d'une organisation en différents points, les éléments ainsi répartis*¹. » C'est aussi « *un ensemble de personnes qui sont en liaison, qui travaillent ensemble*². » Des points, des relations entre ces points, une action commune, les réseaux qui rassemblent des fédérations nationales d'associations et des organisations réparties sur tout le territoire européen répondent largement à la définition. En ce qui concerne les plates-formes, on se trouve plus dans l'interprétation, dans une nouvelle définition qui reste à inventer. D'une part, on retrouve le monde informatique, avec le « *serveur de données permettant la diffusion de contenus numériques*³ », et une acception plus figurée avec « *l'ensemble d'idées, de positions, de principes sur lesquels on s'appuie pour présenter une politique commune*⁴. » On voit ici que l'idée de plate-forme en tant que méta-réseau est une traduction libre même si elle parle à notre imaginaire « internet ».

Le plaidoyer est souvent envisagé comme le discours de l'avocat plaidant sa cause. Pourtant, il peut aussi être « *la défense passionnée, d'une ou plusieurs personnes, d'une idée, dans une affaire de quelque gravité*⁵. » Même si on le trouve déjà chez Michelet, dans son « *Histoire de la Révolution française* », c'est un terme qui semble neuf quand on en fait un outil politique. Il est la traduction de l'anglais « *advocacy* », mais il permet surtout de se poser en opposition avec le « lobby », qui est, comme nous l'avons vu dans les

¹ © 2017 Dictionnaires Le Robert - Le Grand Robert de la langue française

² Le Petit Larousse – Edition 2000

³ © 2017 Dictionnaires Le Robert - Le Grand Robert de la langue française

⁴ © 2017 Dictionnaires Le Robert - Le Grand Robert de la langue française

⁵ © 2017 Dictionnaires Le Robert - Le Grand Robert de la langue française

actualités récentes, et comme nous l'étudierons au cours de ce mémoire, et un épouvantail pour bon nombre d'acteurs de la société civile.

S'il désigne « *un groupement, organisation ou association, qui exerce une pression sur les pouvoirs publics pour faire triompher les intérêts, professionnels ou autres, qu'il soutient*⁶. », le lobby fait peur. Hors du monde anglo-saxon où il est né, l'idée de prévarication et la notion de corruption lui sont irrémédiablement attachées. Nous verrons que le travail des organisations de la société civile et des citoyens eux-mêmes peut lui redonner une vitalité démocratique.

Si chacun de ces mots étaient compris, indépendamment de la phrase globale, par mes interlocuteurs, le terme d'associationnisme était pour beaucoup d'entre eux, une nouveauté. Pourtant, ce terme date du XIX^{ème} siècle et a été utilisé par de nombreux chercheurs. Il définit « *la doctrine des économistes qui cherchent la solution du problème social dans l'association volontaire de petits groupes de producteurs; socialisme coopératif*⁷. » Courant éphémère balayé par le socialisme scientifique et le marxisme, il revient aujourd'hui sous la forme de l'économie sociale et solidaire, toujours foncièrement français, d'où la difficulté que j'expliquerai de le faire comprendre à mes interlocuteurs européens.

Enfin, et c'est sans doute la notion centrale de ce mémoire et à la fois un serpent de mer de la pensée de la démocratie politique globalisée de ce XXI^{ème} siècle, la société civile se cherche non seulement une définition mais une existence. De façon surprenante, c'est la Banque Mondiale qui m'en a donné la meilleure définition, « *le large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique. Le terme organisations de la société civile fait donc référence à un vaste éventail d'organisations : groupements communautaires, organisations non gouvernementales, syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées*⁸. » Large éventail, but non lucratif, intérêts et valeurs, le secteur associatif est la définition même de la société civile.

⁶ © 2017 Dictionnaires Le Robert - Le Grand Robert de la langue française

⁷ © 2017 Dictionnaires Le Robert - Le Grand Robert de la langue française

⁸ Site Banque Mondiale consulté le 22 septembre 2018

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTTOPICSFRENCH/EXTCSOFRENCH/0,,contentMDK:20614159~menuPK:1615310~pagePK:220503~piPK:220476~theSitePK:1153825,00.html>

Même si je devais passer déjà une heure à définir tous les termes, avant de rentrer dans le corps de mon sujet, mes interlocuteurs affichaient, parfois, un sourire entendu à la mention de « Bruxelles ».

En effet, le cœur du problème, le vrai sujet de fond, c'est l'Europe.

L'Union européenne s'est construite depuis soixante ans sur la négociation politique entre 6, puis 9, puis 10, puis 12, puis 15, puis 25, puis 27, puis 28, et bientôt 27 Etats membres, autant d'Etats nations nés entre la fin du XIXème et la fin du XXème siècle, autant de communautés nationales, régionales et locales, autant de courants politiques.

L'Union européenne s'est aussi bâtie avec 512 millions de citoyens, individualités agissantes ou passives, actives ou résignées. Ces citoyens s'unissent, travaillent ensemble, luttent et militent pour toutes les causes possibles. Ils sont et créent la société civile européenne quand ils se rassemblent dans des associations.

L'Europe est la belle histoire d'une utopie de paix après des siècles de guerre à la limite du fratricide. Elle est la réussite de l'Euro et de l'espace Schengen. Ceci dit, nos sentiments sont mélangés vis à vis d'une technostructure que nous connaissons mal. Nous parlons plus de la directive sur la taille du concombre et des millions dépensés dans le transfert du Parlement entre Bruxelles et Strasbourg que de la découverte culturelle que représente Erasmus. Les images omniprésentes nous ont montré Kohl et Mitterrand se tenant la main à Verdun, mais quand le petit Aylan s'échoue sur une plage grecque, l'Europe est alors responsable de la mort d'un innocent.

Bruxelles est le symbole même de cette ambivalence. Elle est le creuset où se rencontrent la société civile et les institutions, les citoyens et les lois, la bureaucratie et les utopies. Elle est souvent décrite comme une bulle. Petite ville, mais concentration intense d'intérêts croisés, de jeux politiques, d'échanges passionnés, de négociations plus ou moins décisives. Au cœur du système, avec ou contre les institutions officielles, Commission, Parlement, Conseil, les organisations de la société civile essaient de porter la voix de leurs membres. Depuis les années 90, elles se sont regroupées de manière formelle ou informelle en réseaux et plates-formes, afin de porter auprès des décideurs européens la voix des citoyens de l'Union.

Nous connaissons au niveau hexagonal les fédérations qui rassemblent sectoriellement des associations pour agir de manière coordonnée et supposément plus efficace au niveau des pouvoirs publics. L'UNIOPSS, le Mouvement Associatif, NEXEM, ces organisations ont pris leur place dans le paysage associatif français. Nous retrouverons au niveau européen, fédéral, avec cette base physique de Bruxelles le même type de schéma. Les associations nationales et les fédérations d'associations se sont regroupées

au sein de réseaux et plates-formes en général sur une thématique, mais parfois sur un concept plus généraliste.

La problématique soulevée par ce mémoire est destinée à déterminer si cette structuration porte un nouvel associationnisme. L'ouvrage de Jean Louis Laville « *L'économie sociale et solidaire – Pratiques, théories, débats* », et son cours pendant le Master de Management des Associations, m'ont permis d'appréhender la définition de cette utopie dans le XIX^{ème} siècle naissant : « *l'associationnisme pionnier revendique des droits pour tous les citoyens en même temps qu'il s'attaque à un ordre économique entérinant les inégalités. Il endosse la volonté transformatrice à travers deux voies articulées : le recours à l'expérience sociale et l'inflexion des politiques publiques* ». Le travail des réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles me semblent donc répondre à cette définition avec une actualité surprenante, des droits pour tous, une approche économique différente, la voix des citoyens et l'action sur le politique. Aujourd'hui, devant le déficit démocratique et citoyen de l'Europe, ma question est de savoir si ces nouvelles structures peuvent devenir un véritable recours à la perte de repères, poser le citoyen européen et la parole publique dans la sphère technocratique bruxelloise et modifier durablement la construction européenne.

Cependant, le risque posé par ces structures de plus en plus professionnalisées est de devenir un lobby presque comme un autre, un lobby de la société civile « organisée ». Ces méta-structures prendraient la place des citoyens et de leurs préoccupations plus quotidiennes et ne seraient alors qu'un rouage supplémentaire du système.

Ce mémoire nous aidera donc à définir tous ces concepts avec une recherche documentaire. Grâce à quelques rencontres lumineuses il posera le débat et donnera quelques pistes pour une réflexion à développer dans le temps et en fonction des événements propres à notre Europe en construction.

Dans un premier chapitre, nous étudierons l'histoire de la construction européenne et de sa législation, et comment ces organisations de la société civile sont nées, leur réalité juridique et leur ancrage dans le paysage européen au fil des dernières décennies. Nous réaliserons une cartographie des organisations rencontrées et de l'écosystème global afin de dégager des grandes familles. Enfin, les problématiques de sociologie politique posées par la littérature seront étudiées afin de poser le débat sur le fond et la forme des organisations en présence.

Dans un deuxième chapitre, nous présenterons la méthodologie de l'étude qualitative réalisée auprès d'une dizaine d'acteurs de terrain, tant à Paris qu'à Bruxelles. Puis, nous analyserons les résultats présentés par les acteurs mêmes afin de comprendre l'activité

et les réalisations concrètes de ces organisations de la société civile. Nous verrons les petits et grands succès mais aussi les défaites passées et les craintes pour l'avenir.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous reviendrons sur les concepts d'associationnisme et de lobby. Ces deux termes qui s'opposent radicalement seront analysés au regard des réalités étudiées sur le terrain. Nous poserons alors une analyse personnelle de cet environnement et apporterons, dans la mesure du possible, des recommandations et des pistes de construction pour une meilleure appréhension de la société civile européenne.

Chapitre 1

Analyse Documentaire

Législation, organisation et sociologie politique

Déjà Victor Hugo, dans ses « Choses vues » le disait : « *Et de l'union des libertés dans la fraternité des peuples naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle et que l'on appellera la paix de l'Europe.*⁹ » Deux siècles plus tard, l'Europe est en paix pour la première fois de son histoire et elle poursuit son intégration avec ses forces et ses faiblesses. Au cœur de l'histoire de la construction européenne, on trouve les organisations de la société civile, censées représenter les citoyens d'une Europe « unie dans la diversité ».

1- Genèse des organisations de la société civile en Europe

1-1 Les grandes dates de la construction européenne

La construction européenne s'est mise en place pendant ces soixante dernières années, à travers des institutions, des hommes, des textes, des crises. Depuis les pères fondateurs dans les années 50, cette aventure a été la réponse aux deux guerres mondiales nées sur le sol européen. La création d'une communauté, puis une d'union des pays du vieux continent pouvait sembler utopique, mais elle répondait à un rêve de paix et de prospérité. Le secteur associatif était partie prenante, avec le mouvement des jumelages entre villes européennes, et les initiatives fédéralistes.

Même si l'objectif premier était économique, l'aspect social d'une société meilleure pour tous était présent dans les textes fondateurs comme dans le préambule du Traité de Rome dont les trois premières déclarations sont les suivantes :

« DÉTERMINÉS à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, DÉCIDÉS à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs États en éliminant les barrières qui divisent l'Europe, ASSIGNANT pour but

⁹ HUGO Victor, « Choses vues – Tome 2 – 1849 – 1885 »

*essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples*¹⁰».

Et tout de suite, fut créé le CESE (Comité Economique et Social Européen), calqué sur le modèle français. Il s'agit d'un organe consultatif : « *Le Conseil statue après consultation de la Commission. Il peut recueillir l'opinion des organisations européennes représentatives des différents secteurs économiques et sociaux, et de la société civile, concernés par l'activité de l'Union.*¹¹ » Le terme de société civile, même s'il ne deviendra à la mode que bien plus tard, est déjà présent dans le Traité.

Les premières années de la construction européenne ont vu la mise en place des structures institutionnelles, la Commission, le Conseil, le Parlement, le Comité Economique et Social Européen, le Comité des Régions, et l'évolution de leur rôle. Partie de six pays, la Communauté s'est élargie au sud, au nord, et enfin à l'est pour devenir Union. Le parlement est élu au suffrage universel direct tous les cinq ans depuis 1979, des eurobaromètres interrogent les citoyens de l'Union, et Bruxelles s'est transformé en capitale de l'Europe et en symbole de bureaucratie. Peut-il en être autrement pour arriver à faire approuver des lois par 28 Etats Nations, pour mettre d'accord tant de voix aussi dissonantes ?

Les citoyens reprochent souvent à Bruxelles d'être trop loin de leurs préoccupations quotidiennes, de leurs problèmes et d'être plus nuisible qu'utile. Pourtant, des citoyens européens ont également créé des structures qui permettent de faire entendre leurs voix dans les couloirs des institutions, de porter sur le devant de la scène les droits des minorités et des plus faibles.

Européenne convaincue, j'ai décidé de m'intéresser à ces structures.

En parallèle à la démarche politique, économique et sociale, la réflexion sur le concept de citoyen européen a également fait son chemin. Aujourd'hui, dans une Europe en perte de repères, penser la citoyenneté européenne est devenu un impératif pour que notre démocratie reste un modèle à promouvoir dans le monde.

Comme on l'a vu, le dialogue social a été inscrit dans le Traité de Rome, avec l'objectif affiché de créer un environnement social digne et progressiste. Les syndicats et les employeurs ont travaillé ensemble et continuent de le faire. Le citoyen lui même, s'il n'est pas impliqué au niveau professionnel, a longtemps été le grand exclu de la construction européenne. Il peut pour la première fois en 1979 élire ses représentants au Parlement Européen dans une élection au suffrage universel. Sa voix sera enfin reconnue dans le Traité de Maastricht en 1992. L'article 8 définit ainsi : « 1- *Il est institué*

¹⁰ Traité instituant la Communauté européenne (Rome, 25 mars 1957) - Préambule

¹¹ Traité instituant la Communauté européenne (Rome, 25 mars 1957) - Article 195

une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. 2- Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité¹² ».

C'est également à cette époque que la Commission Européenne commence à financer des réseaux et des plates-formes représentant l'intérêt général.

Des organisations fédéralistes comme le Mouvement Européen, existant depuis 1949, ou syndicales, comme la Confédération Européenne des Syndicats, créée en 1973, vont s'allier avec des structures nouvelles comme le Comité Européen de Liaison sur les Services d'intérêt général pour créer le Forum Permanent de la Société Civile en 1995. Fort d'une centaine d'associations dans des secteurs variés, le Forum va lancer une initiative forte, la rédaction d'une charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Signée en 2000, cette proclamation solennelle du Parlement, du Conseil et de la Commission, « *place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice¹³* ». Déclaration de principes indispensable à la création d'une structure politique démocratique, elle est l'une des premières réussites de la société civile organisée.

Malheureusement, en 1999, le scandale de la Commission Santer, obligée de démissionner, porte atteinte à l'image de l'Europe qui aurait pu être renforcée par l'approbation de la Charte. La Commission Prodi va travailler à une nouvelle approche de la gouvernance des institutions européennes en préparant un Livre Blanc, document contenant des propositions d'action sur un sujet donné. Publié en 2001, ce document se veut être une refonte de la façon de gouverner, afin d'inclure les citoyens, les organisations représentatives, il souhaite mettre en place un nouveau dialogue avec la société civile pour renforcer la démocratie et porter l'Europe sur une nouvelle dynamique. Ce document est une véritable déclaration de principes, et il avait des visées hors de l'Union Européenne, il aurait pu devenir une référence de la nouvelle gouvernance mondiale. Cependant, il est resté lettre morte, il en est resté au stade de la déclaration d'intention. Jusqu'à aujourd'hui, il est cependant considéré comme une référence incontournable pour les acteurs de la société civile organisée.

Les organisations présentes à Bruxelles et les organisations nationales ont très vite revendiqué un statut spécifique pour l'association, tout comme peut exister un statut de l'entreprise européenne. J'ai dédié mon mémoire de l'UE 2 Environnement Administratif et Fiscal à cette question qui s'est soldée en 2005 par une mise au placard de ce projet qui était porté essentiellement par des structures associatives françaises.

¹² Traité sur l'Union européenne – (92/C 191/01)

¹³ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - (2000/C 364/01)

L'Europe se construit avec des textes, avec des hommes, mais aussi avec des crises.

Au début de ce nouveau siècle, et à la suite de la mise en place de l'Euro, l'Europe veut se doter d'un Traité Constitutionnel afin de renforcer sa structure démocratique et de se donner un texte fondateur plébiscité par les citoyens. Il n'en sera rien. En 2005, la France, puis les Pays Bas rejettent par référendum le Traité Constitutionnel. Les débats autour de ce texte, que j'ai vécu à l'autre bout du monde, en Argentine, mais auxquels j'ai participé grâce à internet, ont sans doute été les débats politiques les plus participatifs de l'histoire européenne. Le texte, imparfait, imposant de densité, a été décortiqué par ses partisans et ses adversaires et il a donné à dire que l'Europe serait une forteresse ou un terrain de jeu. Tout était juste, tout était faux dans les argumentaires. La Commission et les organisations qui avaient travaillé à ce texte ont été choqués par ces rejets, preuve une nouvelle fois du hiatus entre les élites et le peuple. Elle a alors fourni un texte alternatif, un « *Plan D, D comme Démocratie, Dialogue et Débat* ¹⁴ ». Plan de communication, mea culpa de la Commission, le Plan D ne créera pas les conditions d'une nouvelle dynamique.

Le Traité de Lisbonne sera signé en 2008. Version « light » du Traité Constitutionnel, non soumis à référendum par les Etats membres, ce Traité est aujourd'hui la base de la « Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ». Il a appris de ses prédécesseurs, et a inscrit dans le marbre, enfin, la relation entre les institutions et la société civile. C'est l'Article 11, qui est aujourd'hui la pierre angulaire de toute l'action de la société civile. Nous y reviendrons tout au long de ce mémoire.

« Article 11

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.

2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission européenne procède à de larges consultations des parties concernées.

¹⁴ « Contribution de la Commission à la période de réflexion et au-delà: Le Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat »- COM(2005) 494 final

4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.¹⁵ »

Puis est venue la crise, qui a considérablement attaqué et fragilisé l'Europe. Après l'intégration réussie des douze nouveaux Etats membres de l'est de l'Europe, image symbolique de la réunification après les années de guerre froide, l'économie européenne a été touchée de plein fouet par la crise venue des Etats-Unis. Les plans d'austérité se sont succédés pour atteindre leur paroxysme avec la crise grecque. Le monde entier, en proie à des catastrophes politiques, écologiques et économiques, s'est déversé sur les pays où il semblait bon vivre, et la crise migratoire a dénoué de vieux réflexes de citadelle. Les politiques de tous bords se sont vus discrédités en raison de leur inefficacité à prévoir et à traiter les crises.

Un luxembourgeois, Jean Claude Juncker, a été élu président de la Commission Européenne en 2012 et il s'est voulu le parangon de la transparence. Le paquet législatif « *Mieux légiférer* » de 2015 promet des avancées démocratiques basées sur les nouvelles technologies et une ouverture des institutions à l'avis de tous et de chacun des citoyens de l'Union.

Le secteur associatif, au niveau européen comme dans tous les pays de l'Union, a subi les assauts de l'austérité. Il a vécu les appels à projets, la coupure des subventions, la professionnalisation de ses effectifs. Et pourtant, des voix ont continué à se faire entendre pour porter des messages d'espoir. En novembre 2017, à Göteborg, la Commission, le Parlement et le Conseil ont ratifié le Socle européen des droits sociaux, nouvelle déclaration d'intention d'une société plus inclusive. Le Socle ne déroge pas du message des pères fondateurs de l'Union. Il est plus au goût du jour. Il marque une nouvelle pierre dans la construction d'une Europe des citoyens, libres et égaux en droits.

Son préambule déclare : « *Conformément à l'article 3 du traité sur l'Union européenne, l'Union a notamment pour but de promouvoir le bien-être de ses peuples et d'œuvrer pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. L'Union combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.¹⁶ »*

¹⁵ Traité sur l'Union européenne – Lisbonne – 26 octobre 2012 – Article 8

¹⁶ Socle européen des droits sociaux approuvé le 17 novembre 2017 à Göteborg

Doté de trois chapitres, « *Egalité des chances et accès au marché du travail* », « *Conditions de travail équitables* », « *Protection sociale et inclusion sociale* », il attend encore les règlements et directives qui lui permettront de devenir du droit « dur » par opposition à la « soft law ». Cependant, il a le mérite d'exister. Et surtout il est le résultat et la réussite du travail des organisations de la société civile que nous allons étudier dans la partie suivante.

1-2 Genèse des organisations de la société civile

Nous avons vu que des mouvements fédéralistes comme le Mouvement Européen existaient depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les syndicats se sont aussi rassemblés au niveau européen, ainsi que les organisations professionnelles.

Cependant, ce n'est que dans les années 90 que va se concrétiser la création d'une véritable société civile organisée. Portée par les Commissions Delors et certains acteurs politiques français comme Michel Rocard, inscrite dans le Traite de Maastricht, la société civile va émerger grâce à une aide précieuse, celle de la Commission.

En effet, c'est avec l'aval, l'aide et le financement de la Commission européenne que vont être créées les structures étudiées dans ce mémoire : l'EAPN (European Anti Poverty Network) en 1990, la Social Platform en 1994, l'EASPD (European Association of Service Providers for Persons with Disabilities) en 1995 et l'EDF (European Disability Forum) en 1997.

Pour comprendre les raisons qui ont poussé les institutions européennes à aider à la création d'une société civile organisée, il faut comprendre la structuration du pouvoir européen. Nous l'expliquerons plus en détails dans la deuxième partie de ce chapitre. Cependant, l'élément principal est que des trois pouvoirs, le Conseil composé des représentants des Etats membres, le Parlement élu au suffrage universel, la Commission est le seul sans aucune légitimité citoyenne. Elle est composée de fonctionnaires européens, qui sont sans aucun doute, pour la plupart, dédiés à la cause européenne, mais qui sont inconnus du grand public et sur lesquels pèse toute la responsabilité de la bureaucratie bruxelloise. Les fonctionnaires européens ne sont pas toujours des experts dans leur domaine de travail et ils ont en plus un besoin réel de légitimation. Le recours à des organisations indépendantes spécialisées dans un secteur était donc la première motivation pour aider à la mise en place de structures de la société civile organisée.

De plus, en copiant le modèle des fédérations professionnelles nationales, la création de structures à l'échelle européenne venait également renforcer l'idée de la mise en place d'une Europe plus à l'écoute de ses citoyens.

Les années 90 voient aussi l'apparition d'une nouvelle communication de la part des institutions européennes, avec la mise en place d'un portail internet, www.europa.eu, des instruments de mesure et d'analyse de l'opinion, les Eurobaromètres, une communication plus événementielle et qui se veut plus proche des citoyens.

Dans les années 2000, les structures vont évoluer, se diversifier, se regrouper. Des plates-formes vont apparaître, comme le Civil Society Contact Group, créé en 2002 par quatre organisations, CONCORD (European Confederation of Relief and Development NGOs), la Social Platform, Green 8 et HRDN (Human Rights and Democracy Network). Sa mission était de faire en sorte que :

- *« Les organisations de la société civile soient des acteurs politiques importants dans l'Union Européenne,*
- *Les institutions européennes soient bien équipées pour coopérer avec les organisations de la société civile,*
- *Les citoyens européens soient engagés dans la discussion et la création de l'Europe.¹⁷ »*

Cette méta-structure était en quelque sorte une première tentative de mettre en place un réseau de réseaux, destiné à faire pression sur les institutions. Il semblerait qu'il y soit parvenu pendant une dizaine d'années. Il est cité dans les livres de référence sur le sujet, comme *« De-Mystification of Participatory Democracy »* de Beate Kohler-Koch et Christine Quittkat. Cependant, il semble avoir disparu. Le site référencé ci-dessus existe toujours mais les dernières publications sont datées de 2013. La coordinatrice du CSE (Civil Society Europe) m'a confirmé que ce groupement avait disparu. Sa plate-forme, sur laquelle nous reviendrons, a repris une grande partie de ses membres et de son action, avec une organisation plus ouverte et plus flexible.

Enfin, une initiative institutionnelle mérite d'être développée. Comme nous l'avons vu, le Comité Economique et Social Européen, créé dès le Traité de Rome, avait pour but de consolider le versant social de l'Europe. Il est composé de trois groupes : les employeurs, les syndicats et un groupe dit « Diversité Europe » selon les termes du site du CESE. Il s'agit d'un groupe résiduel, non dans le sens qualitatif, mais parce que s'y rassemblent tous ceux qui ne peuvent pas l'être sous les deux premières bannières. Le CESE était composé dans ces groupes d'organisations de niveau Etat membre, de type fédérations nationales. Avec l'apparition à la fin des années 90 d'une société civile qui commençait à s'organiser au niveau européen, le CESE a senti qu'il manquait une dimension plus fédérale à sa structure. En 2004, a donc été créé le Groupe de Liaison, qui visait à rassembler les corps intermédiaires de la société civile présents à Bruxelles. Le CESE avait identifié une vingtaine de secteurs représentatifs de la société civile sur des sujets

¹⁷ Site www.act4europe.org consulté le 14 août 2018

comme les droits de l'homme, l'âge, le genre, l'environnement, le handicap, la culture, etc. Pour chacun de ces secteurs, il a cherché une organisation représentative dans la défense de cette cause et ainsi a été créé le Groupe de Liaison. Aujourd'hui, il compte 30 organisations¹⁸ et réfléchit à son élargissement. Le Groupe de Liaison a pour but de fluidifier les relations entre le CESE et les organisations de la société civile, et ce, dans les deux sens. D'une part, il porte la voix des organisations auprès des institutions européennes, en les faisant participer aux avis et opinions sur les sujets qui lui sont propres. Ensuite, il est fournisseur de services pour les organisations en les informant des travaux de la Commission et des financements disponibles. Enfin, il participe à la formation des institutions européennes au dialogue civil avec un groupe de travail de « professionnels du dialogue civil » qui rassemble des fonctionnaires européens pour échanger sur les bonnes pratiques dans leurs relations avec les organisations de la société civile.

Le dernier événement de cette structuration de l'espace de la société civile européenne date de 2015. 27 réseaux de tous les horizons ont décidé de créer Civil Society Europe, avec comme objectif de « *Faciliter et favoriser le dialogue horizontal et vertical entre les organisations de la société civile et les législateurs et aider à renforcer les organisations de la société civile dans leurs activités et leurs relations avec les institutions.*¹⁹ » Composé de 28 réseaux européens, il tente de mettre en place un dialogue horizontal et de devenir une référence dans le dialogue vertical avec les institutions européennes. Ses trois objectifs sont la mise en place d'un dialogue civil structuré, la protection de l'espace civique européen et l'information sur les financements européens pour toutes les organisations de la société civile.

¹⁸ La liste est incluse en annexe 3

¹⁹ Site <https://civilsocietyeurope.eu> - Consulté le 20 août 2018

2- Organisation et cartographie des réseaux et plates-formes

2-1 Les modèles d'organisation

Les réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif présents à Bruxelles sont pour la plupart des associations internationales sans but lucratif (AISBL) de droit belge. Nous avons vu dans la première partie la difficulté d'obtenir un statut de l'association européenne. Pour cette raison, les organisations qui ont voulu s'implanter à Bruxelles l'ont fait sous cette forme qui autorise la création d'un « *groupement de personnes physique et morales qui poursuit un but non lucratif d'utilité internationale*²⁰ ». De même type que les associations loi 1901 en France, ces structures permettent de mettre en avant le volet international de leur action.

Ces réseaux sont organisés comme des associations de Loi 1901 françaises. Ils sont composés d'une structure salariée et d'une structure bénévole de gouvernance. Les représentants bénévoles sont souvent des salariés des organisations nationales ou locales membres, parfois des experts du secteur. On peut citer par exemple la Présidente de la Social Platform qui est également la Secrétaire Générale d'Eurochild. Tous les intervenants sont de réels militants. Ces structures n'ont pas à proprement parler de bénévoles, en dehors de la gouvernance.

Une assemblée générale est organisée chaque année. Les décisions stratégiques sont prises par l'organe de gouvernance principal, comité exécutif, bureau ou comité de direction.

Les réseaux et plates-formes ont des équipes salariées très réduites. Depuis une personne jusqu'à un maximum de 22 dans les organisations que j'ai étudiées. Les postes se répètent : un directeur·rice ou secrétaire général·e, des responsables de plaidoyer et de politique, presque toujours des responsables de communication et ou des nouvelles technologies. Enfin, selon la taille de l'organisation et sa gouvernance, on trouvera aussi des chargés des relations avec les membres et les postes plus classiques administratifs, ressources humaines, finances, administration. Une des particularités de ces organisations de réseau bruxelloises est la présence de stagiaires, des jeunes européens convaincus qui commencent ainsi leur parcours bruxellois. Certaines organisations auront des postes plus spécifiques selon leur thématique ou leur organisation propre.

Le financement de ces structures est basé essentiellement sur des fonds européens. Les subventions sont de plus en plus rares, comme au niveau national, et on trouve à

²⁰ Site https://cms.horus.be/files/99907/mediaarchive/capacity_building/admin/aisbl.doc consulté le 12 août 2018

Bruxelles aussi des appels à projet. Le programme «Europe pour les citoyens» de l'Agence exécutive pour éducation, audiovisuel et culture est l'un des principaux. Il est un « *Soutien aux initiatives en faveur de la mémoire européenne et de la participation civique à échelle européenne*²¹ ». Il propose des aides ponctuelles pour des actions, mais aussi des subventions de fonctionnement pour les organisations de la société civile actives au niveau européen, entre 60 et 200 K€ et pour les plates-formes d'organisation paneuropéennes, entre 60 et 600 K€, chiffres de 2018. Parmi les organisations étudiées, la Social Platform, ECAS et le Forum Civique européen sont financés de la sorte.

La DG EMPL, Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Inclusion gère quant à elle le programme EaSI pour l'emploi et innovation sociale. Il s'agit d'un « *instrument de financement européen géré directement par la Commission européenne en vue de soutenir l'emploi, la politique sociale et la mobilité des travailleurs à travers l'Union Européenne*.²²» Avec un budget de 132M€ pour 2018, il supporte l'innovation sociale, la mobilité des travailleurs, l'entrepreneuriat social. Parmi les organisations étudiées, EDF, EASPD et l'EAPN bénéficient de ce programme.

Pour la plupart, ces structures sont financées à hauteur de quelques dizaines de pourcent par les cotisations de leurs membres. Il faut noter que des fondations externes peuvent aussi financer ces structures. Il s'agit soit de financeurs issus du domaine spécifique de l'organisation, comme la ONCE, Organizacion Nacional de Ciegos Espanoles, pour le European Disability Forum, mais aussi des fondations indépendantes comme la Fondation Bill Gates, qui finance CONCORD.

Les budgets vont de quelques centaines de milliers d'euros, jusqu'à 2 millions environ.

2-2 Cartographie

Il n'existe pas de cartographie de la société civile qui travaille à Bruxelles. La Commission a tenté, sans grand succès et sans grand effort d'en produire une. Le Groupe de Liaison en dessine une. Les réseaux et plates-formes en créent une autre dans leurs partenariats et avec leurs partis pris.

Cependant, afin d'encadrer les lobbys industriels et commerciaux, il existe un registre sur lequel les représentants d'intérêt peuvent s'inscrire. Il a pris différentes formes jusqu'à devenir aujourd'hui, sous l'impulsion de la Commission Juncker, le registre de transparence. Vécu comme une lutte par les organisations non gouvernementales, ce registre est destiné à faire sortir les « méchants » lobbyistes du bois, mais en fait, il ne

²¹ Site https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr consulté le 13 août 2018

²² Site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1081> consulté le 16 août 2018

s'impose qu'à ceux qui ont voulu l'imposer. Les lobbys qui ne souhaitent pas apparaître en tant que défenseurs d'une cause peuvent très bien s'en dispenser.

Il est donc difficile d'avoir une vision panoptique de tous les réseaux et plates-formes agissant à Bruxelles. Une recherche thématique sera donc nécessaire. Je reviendrai sur la méthodologie que j'ai utilisée pour choisir les organisations qui me semblaient représentatives dans la deuxième partie de ce mémoire.

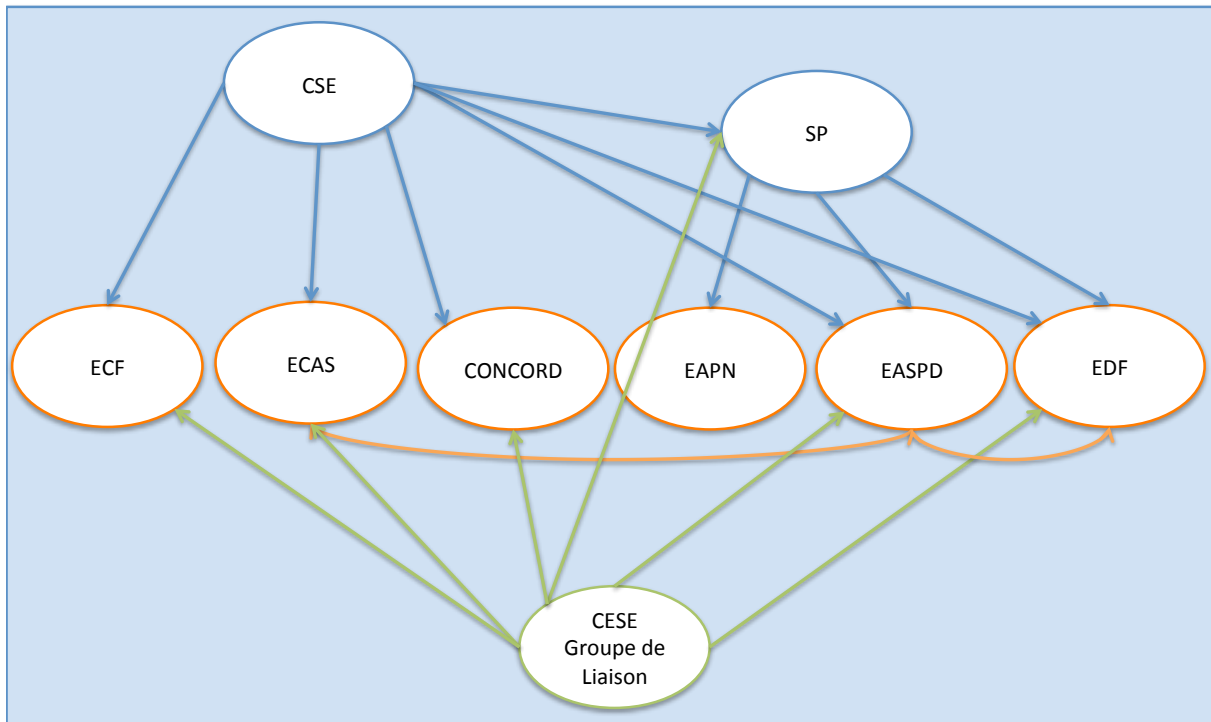
Les réseaux et plates-formes sont constitués de membres qui sont eux mêmes des organisations. Il est rare qu'ils ouvrent leurs portes à des membres individuels. Il y a deux types d'appartenance : géographique et thématique.

Certains réseaux sont en effet composés des structures fédérales nationales qui leur correspondent. D'autres vont rassembler des structures locales de différents pays qui travaillent sur un sujet donné. Aucun réseau ne revendique l'exhaustivité, même si le nombre d'organisations intégrées fait partie de leurs revendications de représentativité. Enfin, certaines plates-formes mixent les structures : des représentants nationaux et des réseaux transverses, voire même dans des cas très rares comme ECAS, des citoyens. Le résultat est qu'aujourd'hui les imbrications sont complexes. En effet, des organisations qui se sont affiliées à leur création dans un réseau peuvent en avoir rejoint un autre sur un sujet plus pointu ou bien complètement généraliste, elles peuvent aussi avoir créé une structure pour un besoin spécifique.

L'exemple de l'EAPN est à ce titre intéressant. Il a été créé en 1990 avec des confédérations nationales luttant contre la pauvreté dans les pays d'Europe. De plus, 13 organisations européennes s'étaient jointes à ce réseau car il n'existait pas à l'époque de structure parapluie regroupant des organisations non gouvernementales sur le sujet de la défense des droits sociaux. Il s'agissait là, entre autres, de European Forum for Child Welfare (qui est devenu Eurochild en 2004), la FEANTSA (Fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abris), Eurolink AGE, devenu AGE Platform. En 1995, l'EAPN a pris part à la création d'un autre réseau, la Plate-forme Sociale des ONG sociales européennes (Social Platform) qui regroupe aujourd'hui 49 réseaux européens dont ceux que nous avons trouvés à la création de l'EAPN.

J'ai essayé de dessiner cette cartographie des réseaux et plates-formes, en montrant les relations et les liens qui existent entre elles. Je me suis focalisée sur les organisations rencontrées lors des entretiens de ce mémoire, présentées en annexe 4.

Architecture des réseaux et plates-formes avec les organisations rencontrées



Légende

Acronyme	Nom complet
CSE	Civil Society Europe
SP	Social Platform
ECF	European Civic Forum
ECAS	European Civil Action Service
CONCORD	Confédération des ONG européennes pour l'aide et le développement
EAPN	European Anti Poverty Network
EASPD	European Association of Service Providers for Persons with Disabilities
EDF	European Disability Forum
CESE	Comité Economique et Social Européen

La pointe de la flèche indique l'organisation « membre ».

On peut voir que la plate-forme la plus « historique », la Social Platform rassemble des réseaux thématiques, sur la pauvreté (EAPN) et le handicap (EASPD et EDF). CONCORD n'en fait pas partie, car l'aide au développement est un secteur parallèle aux organisations plus « sociales » et elle possède son propre réseau de structures liées. Enfin, l'ECAS (European Civil Action Service) et le Forum Civique Européen, qui sont elles-mêmes des réseaux plus généralistes n'ont pas fait le choix de cette affiliation.

La « nouvelle » plate-forme Civil Society Europe fait pratiquement l'unanimité sur ce panel, sauf pour l'EAPN, qui possède déjà des organisations européennes dans ses membres et qui est dans une phase de réflexion sur son futur.

On peut voir aussi des relations entre réseaux, naturelle entre l'EASPD et EDF dans le secteur du handicap, plus surprenante entre l'ECAS et l'EASPD.

Enfin, le Groupe de Liaison du Comité Economique et Social Européen est un véritable référent, sauf pour l'EAPN, une nouvelle fois.

On a identifié la spécificité des organisations d'aide au développement, comme CONCORD. Elles bénéficient d'un régime particulier dans l'Union car l'aide aux pays tiers est un axe politique fort. Il existe une Direction Générale spécialisée dans ce domaine, DG DEVCO²³ Coopération internationale et du développement, qui est le pourvoyeur de ces fonds.

On peut remarquer un troisième secteur qui n'est pas apparu dans mes recherches car il a une approche différente du travail de plaidoyer à Bruxelles. Il s'agit des organisations de défense de l'environnement. Elles ne font pas partie de la Social Platform. Une seule est présente au Groupe de Liaison du CESE, il s'agit de l'EEB (European Environmental Bureau). Une méta-structure propre existe dans ce domaine, c'est Green 10 qui rassemble les dix plus grands réseaux thématiques comme EEB, Friends of the Earth, WWF (World Wildlife Fund) ou Greenpeace, pour nommer les plus connus. Lors de mes entretiens, on m'a confirmé la spécificité de ce secteur. Ces organisations sont plus connues du grand public et peuvent donc mener des actions de plaidoyer et de lobby de manière indépendante, car les sujets environnementaux sont très suivis par les citoyens européens.

Il est donc normal de ne pas trouver l'EEB dans la Social Platform. Cependant, le but d'une méta-plate-forme comme Civil Society Europe est de concentrer toutes les problématiques de la société civile, et donc on y retrouvera aussi bien la Social Platform que CONCORD ou Green 10. C'est pour cette raison que Civil Society Europe est positionnée un petit peu plus haut dans mon schéma d'architecture pour visualiser cette volonté d'exhaustivité dans les sujets traités.

²³ Les Directions Générales (DG) de la Commission européenne sont listées en annexe 2

2-3 Analyse dans la littérature

La littérature est intéressante à analyser du point de vue conceptuel sur la structuration de ces organisations. Il existe un biais qu'il faut relever tout de suite, c'est que Civil Society Europe n'apparaît dans aucun ouvrage ni article référencé dans ce mémoire en raison de sa récente apparition dans le panorama, en 2015. Cependant, on a déjà parlé du Civil Society Contact Group, disparu aux alentours de 2013 qui fédérait déjà la Social Platform, CONCORD et des membres actuels de la Social Platform comme EWL (European Women Lobby) et APHA (European Public Health Alliance).

On trouve donc dans la littérature différentes terminologies qu'on tentera de synthétiser.

Pour Hakan Johansson et Sara Kalm²⁴, il existe trois niveaux d'organisations :

- Des organisations spécifiques de la société civile de niveau européen, qui représentent un groupe particulier, thématique ou qui sont les délégués européens des ONG internationales,
- Des plates-formes d'organisations, de type Social Platform ou CONCORD, qui comprennent les organisations du niveau précédent,
- Des méta-réseaux, ou unions de plates-formes, comme le Civil Society Contact Groupe, le Groupe de Liaison, bien que pour moi il s'agisse d'une émanation des institutions, et l'EYCA, l'European Year of Citizens Alliance, l'Alliance européenne pour l'année des citoyens, qui deviendra Civil Society Europe .

Pour Beate Kohler-Koch et Christine Quittkat²⁵, on retrouve trois niveaux avec des définitions un peu différentes :

- Des confédérations, qui sont des associations d'organisations nationales, elles-mêmes associations d'organisations locales et régionales. L'auteur cite Friends of the Earth qui est composé de toutes les organisations Friends of the Earth nationales.
- Des plates-formes, qui sont des organisations européennes qui rassemblent des confédérations ou des organisations chapeau de secteurs spécifiques. L'exemple de la Social Platform est encore donné.
- Des hybrides, qui comprennent des organisations européennes ou internationales et des organisations de niveau local, toujours sur une problématique thématique. On retrouve de telles configurations chez l'EAPN et EDF. Ces organisations font souvent partie d'autres réseaux européens.

²⁴ JOHANSSON Hakan and KALM Sara, Edited by (2015) « *EU Civil Society, Patterns of Cooperation, Competition and Conflict* » - Chapitre 1 – Traduction de l'auteur

²⁵ KOHLER-KOCH Beate and QUITTKAT Christine (2013) « *De-Mystification of participatory Democracy : EU-Governance and Civil Society* » - Chapitre 6 – Traduction de l'auteur

Pour ma part, je distinguerai les réseaux qui sont thématiques et incluent les confédérations et les hybrides et les plates-formes qui sont généralistes ou multithématiques. L'échantillonnage des organisations étudiées peut réduire la précision de l'étude. Il y a beaucoup d'organisations qui pourraient se situer sur les limites entre ces deux définitions. Cependant, il me semble que cette simplicité facilite une vision d'ensemble et une compréhension de l'environnement global qui permettent une analyse plus approfondie sur le rôle et le positionnement de ces structures.

En raison de la non structuration d'un dialogue vertical entre les institutions et les organisations de la société civile, les réseaux et plates-formes ont décidé de mettre en place un dialogue horizontal. L'EAPN de façon informelle à son origine, la Social Platform de manière beaucoup volontaire, Civil Society Europe aujourd'hui en sont la preuve.

3- Sociologie politique dans le cadre européen

3-1 Organisation du pouvoir de l'Union Européenne

L'Union Européenne a trois pouvoirs qui sont difficiles à mettre en parallèle avec les pouvoirs de notre démocratie jacobine française.

Avant de rentrer dans les détails du processus décisionnel, il faut comprendre les deux principes de bases de la gouvernance européenne : la subsidiarité et la proportionnalité.

« Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action.²⁶ »

Il apparaît à l'Article 5 du Traité de Lisbonne : *« En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union.²⁷ »*

« Le principe de proportionnalité énonce que l'Union européenne dans la mesure du possible doit d'un point de vue formel, privilégier les moyens d'actions les moins contraignants pour les Etats membres (ex : la directive par rapport au règlement) ; et sur le fond, éviter de prendre des législations excessivement détaillées. ²⁸»

Les Etats membres ont délégué juste une partie de leur pouvoir à l'Union. Ils n'ont pas souhaité en déléguer la totalité, et donc l'Union a une liste de domaines où elle a une compétence exclusive et de nombreux autres sur lesquels la compétence est partagée avec les Etats membres, partage fluctuant et en perpétuelle négociation. Il existe enfin des secteurs dans lesquels l'Union peut *« appuyer, coordonner ou compléter l'action des Etats membres²⁹ »* et des secteurs où l'Union peut *« prendre des mesures visant à garantir que les Etats membres coordonnent leurs politiques³⁰ »*, et nous trouvons ici la politique économique, l'emploi et les politiques sociales.

²⁶ Wikipedia

²⁷ Traité sur l'Union européenne – Lisbonne – 26 octobre 2012 – Article 5

²⁸ Wikipedia

²⁹ Site <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/competences/faq?lg=fr#q1> consulté le 21 août 2018

³⁰ Site <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/competences/faq?lg=fr#q1> consulté le 21 août 2018

La Commission est un organe administratif composé de fonctionnaires européens de carrière. Elle est organisée en 31 Directions Générales³¹, 6 agences exécutives et 16 services, dont un Secrétariat Général. Le Président de la Commission est nommé par le Conseil et approuvé par le Parlement pour cinq ans. Elle a le monopole de l'initiative législative.

Les textes législatifs sont de deux types.

- Les règlements sont directement applicables dans la législation nationale des Etats membres.
- Les directives sont des « actes normatifs ». Elles doivent donc être intégrées dans la législation nationale pour atteindre les buts fixés dans un délai donné.

Le Conseil représente les Etats membres, au niveau des chefs d'état ou au niveau de chacune des dix configurations de travail comme par exemple « emploi, politique sociale, santé et consommateurs » ou bien « éducation, jeunesse, culture et sport ».

Si le Conseil est éminemment politique, les Etats membres sont représentés à Bruxelles par les Représentations Permanentes, ambassade du pays auprès de l'Union européenne. Ces bureaux de fonctionnaires nationaux sont organisés, pour les plus grands, par thématiques liées aux configurations de travail du Conseil. Ils participent au « trilogue », négociation finale des textes entre le Conseil, le Parlement et la Commission, dans le cadre du Comité des représentants permanents, le COREPER.

Le Parlement représente les citoyens de l'Union. Il est élu au suffrage universel tous les cinq ans. Il négocie les lois proposées par la Commission avec le Conseil. Il fonctionne politiquement avec deux types de groupes de travail, l'un formel, l'autre informel.

- Les commissions permanentes spécialisées.
Il en existe 20 qui couvrent tous les sujets politiques. Elles travaillent sur les textes proposés par la Commission et rendent leur avis qui sera ensuite intégré dans le trilogue. Elles représentent l'équilibre politique du Parlement et sont le réel lieu de travail législatif.
- Les intergroupes.
Ce sont des structures informelles sur un sujet donné. Ils sont composés de députés, sans équilibre politique. Ils n'ont pas de pouvoir de décision, ni même de représentation du Parlement. Cependant, ils sont plus libres de rencontrer les organisations de la société civile, et de ce fait ils ont un pouvoir d'influence.

³¹ La liste avec les acronymes est en annexe 2

Il existe également des organes consultatifs :

- le Comité des Régions, composé d'élus des niveaux locaux et régionaux des Etats membres,
- le Comité Economique et Social européen, dont nous avons vu le rôle dans la structuration de la société civile avec son Groupe de Liaison.

Tous les six mois, un des Etats membres réalise une présidence tournante de l'Union, qui en fait le porte-parole du Conseil et de ses différentes émanations. Cet événement politique est important, car l'Etat Membre peut impulser des projets et porter des sujets de façon plus appuyée.

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE mis en place en 2010 dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 ». Il vise à coordonner les politiques économiques et sociales des Etats membres. Les organisations de la société civile sont supposées y prendre part. Le terme social dans l'intitulé est apparu en 2018 avec la prise en compte du Socle européen des droits sociaux. Suite à la crise, le Semestre est devenu un des principaux instruments informels destinés à dessiner les réformes.

On voit donc se dessiner le rôle prépondérant de deux institutions, la Commission et le Conseil. La Commission n'a pas de légitimité démocratique mais possède une vraie représentativité européenne. Le Conseil est composé des gouvernements des Etats membres, élus démocratiquement, mais ses préoccupations sont plus de politique nationale qu'à dimension européenne. Le Parlement, qui semblerait consolider les deux facteurs de l'équation, légitimité et représentativité européenne, n'a qu'un rôle secondaire, même s'il a été renforcé avec le Traité de Lisbonne.

3-2 La société civile : rôle et positionnement

L'un des nœuds du problème de gouvernance européenne est la subsidiarité.

La Commission et les organisations de la société civile sont, de facto, des alliés contre le Conseil. Les Etats membres souhaitent garder le maximum de pouvoir à leur niveau et en déléguer le moins possible à l'Union. Les sujets sur lesquels les organisations de la société civile travaillent sont souvent plus franchement des sujets nationaux. L'interpellation de la Commission par la société civile sur des sujets de ce type permet à cette dernière d'accroître son pouvoir vis à vis du Conseil. Certaines Directions Générales, un fois encore, en profitent plus que d'autres.

La Commission l'a bien compris et c'est la raison pour laquelle elle a aidé dans les années 90 à la création des organisations « parapluie » qui rassemblaient les fédérations d'associations nationales. Ces méta-structures lui permettaient d'avoir une source d'expertise légitime. Elles pouvaient être présentées comme le canal direct des intérêts des citoyens. Elles amélioraient la transparence des politiques mises en place.

Pour les organisations de la société civile, en miroir, l'interlocuteur primordial est donc, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, la Commission. En effet, elles doivent intervenir au moment où le travail sur les textes législatifs est encore possible, c'est à dire, avant que la Commission ne les publie et qu'ils passent dans le processus réglementaire. Les Directions Générales de la Commission ont des approches différentes des relations avec les organisations de la société civile. Chaque Direction Générale a ses propres habitudes, et plus encore, les relations dépendent essentiellement des hommes en place. Sans obligation légale, le travail reste dépendant de facteurs variables et incertains.

Tout au long de mes entretiens, j'ai cependant pu recueillir différents exemples de collaboration réelle avec des Directions Générales en particulier.

On a vu qu'au niveau des financements, la DG EMPL avec le programme EaSI est l'un des principaux financeurs des organisations de la société civile.

Elle est le principal interlocuteur dans les négociations qui sont en cours pour inclure les employeurs sociaux dans le dialogue social, d'où ils sont encore absents. NEXEM et l'EASPD y participent avec la création de la toute nouvelle Fédération européenne des employeurs sociaux, qui vise à faire reconnaître ces employeurs comme des partenaires officiels.

Enfin, elle maintient un « dialogue stratégique » avec la Social Platform, entre autres sur la réalisation des objectifs du socle européen des droits sociaux, dont elle a été l'instigatrice.

La DG DEVCO est chargée de mettre en place l'aide européenne dans les pays les moins favorisés dans le monde. Elle travaille avec les organisations de la société civile du secteur de l'aide au développement. Nous verrons dans les résultats que CONCORD a réussi à obtenir des réalisations concrètes avec cette Direction.

Selon d'autres intervenants, la DG CONNECT et la DG REGIO sont également des partenaires privilégiés des organisations de la société civile, la première sur les aspects d'innovation numérique de la société, la seconde sur les programmes de financements régionaux.

Enfin des exemples plus « à la marge » sont intéressants pour cerner l'action des organisations de la société civile à Bruxelles.

La Social Platform a collaboré avec la DG GROW pour inclure les aspects de responsabilité sociale dans les marchés publics européens.

L'EAPN a participé à des réunions avec la DG ECFIN sur les problématiques de pauvreté dans les politiques macro-économiques.

Civil Society Europe est en train de réaliser un état des lieux des relations de la société civile avec les différentes Directions Générales. Le but est de cartographier les interactions et de tirer les bonnes pratiques des DG les plus proactives et transparentes dans ce domaine. En plus de savoir qui participe à quelle réunion, il est intéressant d'étudier la répartition des interventions et la répétitivité des participations des organisations de la société civile. Ce rapport sera disponible à la fin 2018.

Mais ces collaborations ne s'arrêtent pas à la Commission.

La représentante de NEXEM à Bruxelles participe à un groupe d'experts sur l'égalité durable pour les parlementaires socialistes européens dans le cadre des Objectifs de Développement Durable.

La Social Platform est régulièrement invitée par le Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs) en tant qu'expert technique.

APF France Handicap via le European Disability Forum travaille avec l'intergroupe handicap du Parlement européen.

Enfin, je terminerai par une spécificité de l'une des organisations étudiées.

L'ECAS est fournisseur de service pour la Commission. Il a créé le site « Your Europe Advice » où tous les citoyens européens et les membres non européens de leur famille peuvent trouver des avis juridiques sur leurs droits de manière gratuite. L'ECAS emploie pour ce faire, 60 experts légaux, dans 24 langues de l'Union européenne et donne des réponses aux problématiques juridiques dans un délai de 3 à 7 jours.

On voit donc que les relations entre les organisations de la société civile et les institutions européennes existent. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, elles sont basées sur des relations humaines et ne sont pas structurées officiellement, ce qui est un risque pour leur pérennité.

Car il est intéressant d'étudier qu'il existe une certaine tendance au sein de la Commission Européenne en particulier d'établir un dialogue direct avec les citoyens européens, sans passer par les corps intermédiaires de la société civile.

Tout d'abord, les consultations de la Commission se sont généralisées. Elles sont considérées comme des instruments permettant la participation de la société civile et des citoyens européens au processus de prise de décision politique dans l'Union.

Mises en place de façon plus systématique depuis le Livre Blanc sur la Gouvernance européenne de 2001, et renforcées par l'Article 11 du Traité de Lisbonne, elles sont aujourd'hui un passage obligé pour la Commission. Les recommandations de 2015 sur les consultations publiques en ligne posent quatre principes, participation, ouverture et responsabilité, efficacité et cohérence, et cinq standards minimaux, clarté, objectifs, publication, période de consultation, feedback.

Et pourtant, les résultats sont plus que décevants. Le rapport du CESE de 2017 « *EU public consultations in the digital age : Enhancing the role of the EESC and civil society organisations* » (Les consultations publiques de l'Union européenne à l'âge digital : Pour améliorer le rôle du CESE et des organisations de la société civile) étudie la participation aux consultations entre 2014 et 2016. Les résultats, en pourcentage de la population européenne sont ridicules. Mais, plus inquiétant, il pose clairement les limites de l'exercice sur trois points principaux : l'accessibilité, la représentativité et les mécanismes de feedback. Peu de temps pour répondre, des questions complexes voire peu compréhensibles, et surtout, l'argument principal de l'échec de cette mesure est le fait que les citoyens européens ne reçoivent aucun retour sur ces consultations. Les avis, positifs, négatifs, neutres, ne semblent absolument pas être pris en compte.

Les organisations de la société civile réussissent parfois à fédérer sur une consultation en particulier, comme cela a été le cas sur la consultation sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, mieux connu sous le nom de TAFTA. Cependant, là encore, avec des taux de participation plus importants, même s'ils sont dérisoires en proportion de la population, il n'y a eu aucun retour de la Commission qui permettrait de croire que ces consultations sont même lues. Il s'agit là de l'utilisation tout à fait contre-productive d'un outil technologique intéressant mais qui ne fait que renforcer le sentiment de cassure entre les institutions européennes et les citoyens, même quand leurs organisations représentatives parlent avec eux.

De plus, comme me l'ont fait remarquer nombre de mes interlocuteurs, dans les cas où les consultations ont été le plus massivement répondues, cette participation était due à la mobilisation d'organisations de la société civile qui encourageaient les citoyens et les membres de leurs associations nationales à participer.

De même, la Commission organise des rencontres avec des citoyens européens sur des sujets déterminés à l'avance. On voit là bien la limite de la démocratie participative. Les panels de citoyens « invités » par la Commission à participer à ces rencontres ne

peuvent être que déterminés à l'avance et les questions choisies en fonction des objectifs politiques de la rencontre.

Enfin, le Traité de Lisbonne, dans le quatrième paragraphe de son article 11 que nous avons déjà reproduit, instaure « l'initiative citoyenne européenne ».

Un million de citoyen d'au moins sept pays de l'Union peut porter devant la Commission une proposition de loi. On voit ici une vraie dimension de démocratie directe, sans intermédiaires, l'expression sans filtre de l'homme de la rue. En fait, on se rend compte d'une part que recueillir un million de signatures est une tâche extrêmement compliquée, et qu'elle ne peut être réalisée que par des structures organisées. Le nombre de réussites d'obtention du nombre suffisant de voix dans le temps imparti, un an, s'est réduit à 4 depuis la création de cet outil. Mais surtout, la proposition portée par ces citoyens n'a jamais été concrétisée dans un texte législatif européen, ni même présentée devant une Direction Générale ou une commission du Parlement.

La Commission n'en fait juste rien.

Cette initiative est en cours de révision. Nous y reviendrons.

Elise Dubetz³² propose une vision assez large de la démocratie européenne.

- Une démocratie représentative personnifiée par le Parlement européen.
- Une démocratie sociale incarnée dans le dialogue social structuré.
- Une démocratie participative avec les organisations de la société civile.
- Une démocratie directe avec l'expression des citoyens.

On a vu que si les deux premières sont aujourd'hui des réalités, les deux dernières même si elles ont été annoncées, n'ont pas encore trouvé les voies de réalisation concrète.

La question de fond reste quand même de savoir quel type de démocratie est à l'œuvre au niveau européen et comment cette dernière peut être améliorée. L'euroscepticisme, la faible participation aux élections européennes, la croissance des populismes doivent être interrogés à cette aune.

La littérature a réfléchi à cette problématique, dans le cadre plus large de la nouvelle gouvernance mondiale. Suite à Seattle, et au développement des mouvements sociaux et environnementaux sur tout le globe, la mondialisation est devenue une réalité aussi dans le domaine de la lutte pour les droits de l'homme et pour faire face à la globalisation de l'économie et du capitalisme.

³² DUBETZ Elise (2014) « *Economie sociale et Europe : quel(s) dialogue(s) ?* » - In : Collection Working Paper - Think Tank Européen Pour la Solidarité

Bruxelles n'est pas en reste, dans le mode « opposition », pour dénoncer la bureaucratie européenne qui ne respecterait pas la voix des citoyens, mais aussi dans une optique de rapprocher les citoyens et leurs institutions. La naissance d'une société civile est particulièrement intéressante au niveau européen, car elle mélange une optique nationale enracinée dans des histoires locales et une vision européenne qui séduit les tenants d'un progrès internationaliste.

L'Union Européenne, malgré les multiples errements que ses détracteurs mettent en avant, permet la création d'une société civile à l'échelle d'un continent, ce qui est difficile à atteindre. Grâce à des institutions certes imparfaites, l'avis de tous les observateurs est que cette société civile est en construction, et l'opinion prédominante est qu'elle est plus vivace à Bruxelles que dans certains Etats membres.

Nous reviendrons sur la problématique politique du dialogue civil dans le troisième chapitre de ce mémoire, afin d'apporter quelques pistes pour l'action.

Chapitre 2

Etude qualitative

Méthodologie, recherche et résultats

Réalisations et Réalités des organisations de la société civile européenne

Le 9 mai 1950, Robert Schuman déclarait : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.* »³³ Les réalisations et les réussites des actions de la société civile organisée dans leur vie bruxelloise ont été le fil conducteur des entretiens que j'ai menés auprès des acteurs de terrain. Signifier l'Europe par d'autres accomplissements que les mesures parfois absurdes de la législation européenne me semblait indissociable de la recherche de plus de démocratie sur le continent.

1- Contexte et objectifs de l'étude qualitative

Etudiante en Master de Management des Associations dans le cadre d'une reconversion professionnelle, mon activité professionnelle actuelle est en relation directe avec les institutions européennes à Bruxelles. Je connais déjà le fonctionnement législatif et politique de l'Union. J'ai des contacts au sein de certaines Directions Générales et Agences. Je souhaitais donc utiliser ces connaissances pour me focaliser sur le secteur associatif.

Dans le cadre de l'Unité d'enseignement Droit et fiscalité, j'ai réalisé mon mini-mémoire sur le statut européen de l'association, dont j'ai parlé dans le premier chapitre. Je me suis alors rendue compte de la richesse et de la complexité du monde associatif travaillant directement à Bruxelles.

³³ Lettre de Robert Schuman à Konrad Adenauer du 7 mai 1950

La méthodologie choisie pour ce mémoire est l'approche déductive. Comme je ne connaissais ce secteur que dans une approche théorique et littéraire, j'ai décidé d'approfondir cette démarche de recherche afin de dessiner une structure sur laquelle je choisirai des exemples de terrain, qui me permettraient d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses et les problématiques de départ.

Plus que d'hypothèses, un certain nombre de problématiques se posait à moi.

- Quelle est l'architecture des réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles ?
- Cette architecture est-elle adaptée aux défis européens ?
- Est-ce que cette architecture permet à la voix des citoyens de se faire entendre à Bruxelles ?
- Est-ce que cette architecture permet de lutter contre l'euroscpticisme et la montée des mouvements populistes ?
- Existe-t-il une société civile européenne ?
- Les réseaux et plates-formes sont-elles une autre forme de l'élitisme bruxellois ?
- Sont-ils un lobby bien pensant ?
- Sont-ils une force civile et civique en rupture ?
- Est-ce qu'ils changent la façon de construire la chose publique, la Res Publica, dans un environnement comme l'Union Européenne ?

Cette liste de questions, en lien avec les cours du Master en Management des Associations, m'a permis de définir le titre de mon mémoire, « Réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles. Nouvel associationnisme ou lobby de la société civile organisée ? ». Le but est d'étudier ces réseaux et plates-formes, mais aussi de déterminer si l'environnement novateur de la construction européenne porte également une façon de faire association novatrice.

2- Méthodologie de l'étude qualitative auprès des acteurs associatifs européens

2-1 Méthodologie de l'étude documentaire

J'ai commencé à faire des recherches sur internet sans privilégier aucune piste. Je voulais d'abord comprendre avant de déterminer un sujet spécifique. J'ai répertorié des réseaux, des plates-formes, dans des secteurs divers, mais essentiellement axés sur le plaidoyer, c'est à dire la défense des droits en général et des groupes spécifiques, minoritaires ou non, en particulier. J'ai étudié les sites de ces organisations, j'ai cherché leurs statuts, leurs rapports annuels, la composition de leurs membres et de leur équipe salariée. Beaucoup de ces sites donnaient les directions mail des permanents, ce qui m'a facilité les contacts.

Le registre de transparence de la Commission européenne est également un lieu de concentration de l'information intéressant. Il permet en une page d'avoir une vision des métriques fondamentales : date de création, nombre de salariés, budget, membres, affiliations.

J'ai ensuite démarré l'analyse littéraire. Je me suis d'abord plongée dans la législation européenne pour analyser les textes les plus pertinents à mon analyse. La Commission européenne propose des textes, qui sont ensuite négociés entre le Conseil et le Parlement avant d'être votés par le Parlement. Souvent, ces textes d'origine sont aussi importants que les lois finales car ils comprennent les intentions politiques de la Commission. Les législations finales, règlements ou directives, sont des consensus politiques qui ont perdu parfois la substantifique moelle de l'idée originale. La Commission communique également beaucoup par le biais de « Livres Blancs » où sont énoncés les principes de base et les objectifs politiques de l'équipe en place. Ces documents sont facilement accessibles sur le site www.eur-lex.europa.eu, mais parfois ils n'existent qu'en anglais. J'ai ensuite orienté mes recherches sur la littérature. J'ai privilégié des livres et des articles depuis 2010, afin d'avoir une réflexion récente sur le sujet, dans un secteur en constante évolution.

Lors de mes vagabondages sur la toile, j'ai identifié des événements où participaient des organisations qui m'intéressaient. J'ai participé à deux de ces rencontres.

En février 2018, je me suis rendue à Bruxelles pour participer au lancement de la campagne MEGA (Make Europe Great for All, c'est à dire rendre l'Europe chouette pour tous) par le Forum Civique européen. Lors de cet événement sont intervenus le directeur du Comité Economique et Social Européen de l'époque, M. George DASSIS, mais aussi le Forum Civique européen, Arci (Associazione Ricreativa Culturale Italiana) la plus grande association italienne à but non lucratif non liée à l'Église catholique, et des

associations de terrain de Pologne, de Roumanie, de Belgique. En mai 2018, la Maison de l'Europe à Paris a organisé un événement sur le même sujet, avec la participation de Madame Catherine Lalumière, présidente de la Maison de l'Europe, de Monsieur Jean Marc Roirant, président du Forum Civique européen et « chair » de Civil Society Europe et de Madame Alexandrina NAJMOWICZ, directrice du Forum Civique européen, que je rencontrerai plus tard.

La campagne MEGA est un événement de longue haleine, deux ans. Il vise à sensibiliser les citoyens aux élections européennes de 2019, de promouvoir le rôle du secteur associatif dans la construction européenne et de porter les attentes des citoyens auprès des nouveaux députés.

Ces deux événements m'ont permis de confirmer mon intérêt pour le sujet choisi, tant pour mon mémoire que pour la suite de mon évolution professionnelle.

Fort de ces recherches et de ces premiers contacts informels, j'ai établi une première liste de réseaux, avec quelques acteurs incontournables et des pistes pour une recherche de terrain structurée.

2-2 Méthodologie de la conduite des entretiens qualitatifs

J'ai fait une première liste d'une vingtaine d'associations :

- Les incontournables, Social Platform, Civil Society Europe, Forum Civique européen, ECAS.
- Des choix personnels, Lobby européen des Femmes, CONCORD, Solidar, EAPN.
- Des fédérations d'associations françaises présentes dans les réseaux européens, contacts fournis par des membres de ma promotion du Master, APF France Handicap, NEXEM, Coordination SUD.

J'ai rédigé un mail de demande d'entretien, en utilisant quelques astuces, mentionner les événements auxquels j'avais participé, écrire en espagnol à une personne d'origine hispanique. Les résultats ont été concluants puisque très rapidement, j'ai obtenu une dizaine d'entretiens, pour une vingtaine de demandes, avec plus de réussite pour les demandes « spontanées ».

J'ai choisi les interlocuteurs au sein des organisations selon différents critères :

- Responsable des affaires européennes et internationales dans les fédérations françaises
- Directeur·rice
- Responsable du secteur plaidoyer ou politique
- Responsable de communication

Ma grille d'entretien a été construite sur trois axes :

- Quel est le travail de votre organisation et le vôtre au sein de cette organisation ?
- Quelles sont les relations de votre organisation avec les réseaux et plates-formes à Bruxelles ?
- Quelles sont les réussites de vos actions dans votre organisation et au sein de ces réseaux ?

Ces trois grandes parties de la grille d'entretien étaient présentées en introduction à la rencontre. Les questions intermédiaires servaient de relance même si en général, mes interlocuteurs étaient très à l'aise sur ces sujets et répondaient de manière exhaustive. Le questionnaire complet est inclus en annexe 5.

Les premiers entretiens m'ont permis de confirmer les lignes de force que j'avais entraperçues dans mes recherches internet. Ils ont consolidé la structure de ma réflexion et m'ont donné une vision de l'architecture globale du secteur. De plus, ces premiers entretiens m'ont permis d'ouvrir d'autres portes en lien direct avec les organisations rencontrées et donc de consolider ma réflexion.

En raison de l'aspect européen de ma recherche, j'ai dû me rendre plusieurs fois à Bruxelles. A deux occasions, il ne m'a pas été possible de me rendre sur place, et j'ai réalisé l'entretien une fois par téléphone, et une fois par Skype avec retour vidéo. Il est clair que la présence en face à face permet une bien meilleure relation avec la personne interviewée et que les résultats sont beaucoup plus probants dans cette configuration.

Les entretiens se sont déroulés en français, en anglais ou en espagnol, mais j'ai réalisé toutes les retranscriptions en français.

La grille d'entretien a été scrupuleusement respectée, car elle permettait un accès rapide à l'organisation, une focalisation sur le système organisationnel des réseaux et plates-formes européens et enfin des apports plus personnels dans les résultats considérés.

L'intérêt de mes interlocuteurs était grand et leur ouverture totale. Souvent, des entretiens que j'avais annoncé comme demandant une heure, se sont prolongés jusqu'à un maximum de deux heures. La perception d'une Europe « unie dans la diversité » était palpable et la volonté d'améliorer le quotidien des citoyens au centre des préoccupations.

A titre d'exemple, j'ai intégré en annexe 6 une retranscription complète des entretiens de Monsieur Gilberto Pelosi, de la Social Platform et de Madame Alexandrina Najmowicz, du Forum Civique européen, avec leur autorisation.

2-3 Les mots clés

Afin d'analyser mes entretiens, j'avais préparé un grille de mots clés, avec cinq grands thèmes et des sous-thèmes balayant le spectre des questions et problématiques soulevées par mes recherches préalables et la littérature.

Mots Clés

Interlocuteurs	
	Commission
	Parlement
	Conseil
	Etat Membre
	CESE
Instruments officiels	
	Législation
	Semestre Européen
	Initiative Citoyenne européenne
	Consultations en ligne
	Cadre Financier pluriannuel
Vie des organisations de la société civile	
	Organisation
	Membres
	Stratégie
	Financement
	Concurrence
Outils des organisations de la société civile	
	Bonnes pratiques
	Documents de positionnement
	Dialogue social
	Lobby
	Plaidoyer
Résultats	
	Socle européen des droits sociaux
	Charte des droits fondamentaux
	Dialogue civil
	Législation
	Evénements

Ces mots clés m'ont servi de repère, de fil conducteur, tout au long de mon étude.

Ils m'ont servi de base pour construire ma grille d'entretien. Les aspects extérieurs, interlocuteurs et instruments, et les aspects intérieurs, fonctionnement et outils, composaient les deux premiers grands axes de mon questionnaire. Ils permettaient de déboucher sur les résultats de l'action et de comprendre quels étaient les facteurs de réussite ou d'échec.

Ils m'ont servi de grille de vérification. A la suite de chaque entretien, lors de la retranscription, je vérifiais que j'avais couvert tous les points que je souhaitais couvrir.

Je n'ai pas réalisé à proprement parler d'analyse de contenu, car tous ces mots clés sont apparus dans tous les entretiens. Leur absence aurait été le signe que l'entretien n'était pas représentatif de ma recherche.

3- Législations, événements et construction de l'Europe au quotidien : les résultats de l'action des organisations de la société civile européenne

Les résultats présentés ci-après sont ceux qui m'ont été transmis par les interviewés. J'ai réparti ces résultats en trois catégories.

Les résultats législatifs sont des textes sur lesquels les organisations de la société civile ont eu un impact important, depuis l'idée conceptuelle jusqu'à la virgule qui change le sens de la phrase.

Les résultats concrets sont des événements, des réalisations ou des avancées sur le terrain.

Enfin, les résultats intangibles sont des impressions recueillies auprès des interviewés et qui sont plus de l'ordre de la sensation.

3-1 Des résultats législatifs

Nous l'avons vu dans la première partie du chapitre 1, la charte européenne des droits fondamentaux, signée en 2000 et le socle européen des droits sociaux, signé en 2017, sont des résultats concrets de l'action des organisations de la société civile auprès des institutions européennes. On pourrait également ranger dans cette catégorie toutes les évolutions du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne, depuis Rome jusqu'à Lisbonne, en passant par Maastricht et Amsterdam, où des avancées dans le domaine social et des droits fondamentaux ont été inscrites.

Dans le secteur du handicap, les évolutions réglementaires ont toujours été au centre des revendications des associations au niveau national, européen et international. La référence de ce travail, la bible et la base de toutes les législations nationales dans le monde est la « *Convention relative aux droits des personnes handicapées* » adoptée par les Nations Unies en 2006. La France l'a ratifié en 2010. Il est intéressant de noter que c'est le seul traité international ratifié par l'Union européenne en tant que telle.

Au niveau européen, les organisations de la société civile dans le secteur du handicap, comme l'EDF ou l'EASPD ont réalisé un important travail de lobby pour obtenir la mise en place des textes, comme par exemple :

- La directive « *portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail*³⁴ » et en particulier son Article 5 « *Aménagements raisonnables pour les personnes handicapées*³⁵ ».
- La Directive « *relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public*³⁶ ».

³⁴ Directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000

³⁵ Directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la Commission propose un texte, le Parlement et le Conseil négocient. Dans le cas de la directive sur l'accessibilité, le texte de la Commission était un projet ambitieux mais le Parlement en a réduit la portée. Les organisations travaillent en amont du texte, pendant les négociations. En ce qui concerne les directives, comme les textes doivent être retranscrits dans la législation nationale des Etats membres, le travail des associations continue au niveau national pour que ces directives soient effectivement appliquées en droit national. Il est donc important pour les organisations de la société civile de travailler à Bruxelles pour poser les cadres indispensables à l'action de terrain. C'est grâce à la force des acteurs représentatifs que la législation européenne peut faire évoluer les consciences.

Il est souvent reproché à l'Article 11 du Traité de Lisbonne de n'être qu'une déclaration d'intention. Les organisations de la société civile militent cependant pour sa réelle application et sa déclinaison dans des textes législatifs. Le Comité Economique et Social Européen est particulièrement actif dans ce travail. Sous la Présidence lettone en 2015, le Groupe de Liaison du CESE et le Forum des ONG ont adopté une feuille de route pour la mise en place des deux premiers paragraphes de cet article. En 2018, cette feuille de route a été relancée avec un plan d'action « *Vers un dialogue civil amélioré et une participation accrue des citoyens au niveau de l'Union Européenne pour améliorer l'élaboration des politiques sur la base de la feuille de route de Riga*³⁷ ».

Il liste des actions concrètes avec trois pistes :

- Un dialogue horizontal entre les citoyens et les associations représentatives,
- Un dialogue vertical entre les institutions nationales et les associations représentatives de la société civile,
- Un dialogue vertical entre les institutions de l'Union Européenne et les associations représentatives de la société civile

Il s'agit là d'un document du Comité Economique et Social Européen. Il n'a donc aucune valeur législative, et les institutions européennes peuvent ne pas en tenir compte, mais il permet d'avancer sur le chemin de la concrétisation de l'Article 11.

Un autre chantier est en cours sur l'Article 11. Il s'agit de la révision de l'Initiative Citoyenne européenne. On a vu la complexité pour les citoyens et la rareté des initiatives réussies. En septembre 2017, la Commission a proposé un règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne dans le but de la rendre plus accessible. Cette proposition était le

³⁶ Directive 2016/2102 du 26 octobre 2016

³⁷ EESC-2018-03052-01-00-TCD-TRA (FR)

résultat d'un long processus de consultations des parties prenantes depuis 2013, le Médiateur européen, le Comité des régions, le Parlement, le CESE, les citoyens via une consultation publique en ligne, la plate-forme REFIT (structure composée de la Commission, des Etats membres et de certaines parties prenantes qui vise à améliorer la législation européenne). L'ECAS en particulier a participé activement à ces consultations. Le 5 juillet 2018, le Parlement a adopté cette révision, qui rend l'initiative plus simple à utiliser et efficace, mais n'a pas accepté une des propositions qui était d'ouvrir cette mesure aux citoyens à partir de 16 ans. Par contre, la révision impose maintenant au Parlement de réaliser une audience des signataires de l'initiative, même si la Commission ne fait rien de la proposition. L'idée est de donner un minimum de visibilité pour les organisateurs qui se sentent parfois très frustrés après le parcours du combattant de l'Initiative de n'avoir aucun retour. Les organisations continueront à surveiller l'application effective de cette initiative pour éventuellement revenir avec des nouvelles propositions d'ici quelques années. La Commission produit de nombreux documents sur les résultats des législations mises en place, ce qui permet un suivi assez concret des réalisations de terrain.

Le Socle européen des droits sociaux est un autre de ces textes phares pour la société civile organisée. La Social Platform, qui a été une partie prenante active dans l'adoption de ce texte, suit donc de très près les applications législatives du texte. La politique sociale fait partie, on l'a vu, des compétences où l'Union peut « *prendre des mesures visant à garantir que les Etats membres coordonnent leurs politiques* ³⁸ », mais la Commission, comme le dit son site internet, souhaite « *fixer le cadre et montrer la voie à suivre.* ³⁹ »

Un certain nombre de textes sont en préparation :

- Equilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Accès à la protection sociale
- Conditions de travail transparentes et prévisibles
- Directive sur le temps de travail

La Social Platform fait des propositions pour définir l'application du Socle. Elle souhaite élargir le périmètre des droits fondamentaux de base, rendre la protection sociale accessible à de plus en plus de citoyens, donner une définition du travailleur, que le Conseil tente de retirer, imposer des règles d'information pour les travailleurs. Chacun des responsables plaidoyer et politique de la Social Platform possède un créneau sur chacune des initiatives législatives, et porte les messages de leurs membres auprès des institutions. Il s'agit d'une action minutieuse et de longue haleine, mais qui porte des

³⁸ Site <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/competences/faq?lg=fr#q1> consulté le 21 août 2018

³⁹ Site <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/competences/faq?lg=fr#q1> consulté le 21 août 2018

résultats concrets que les Etats membres se doivent de prendre en compte, quelque soit leur agenda politique.

Un autre rendez-vous incontournable pour les organisations de la société civile est en cours de réalisation en cet été 2018, il s'agit du cadre financier pluriannuel, « *Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend*⁴⁰ », présenté par la Commission en mai 2018. On ignore encore si ce budget sera voté par le présent Parlement, ou si des forces politiques pousseront la décision sur la prochaine législature. Quoi qu'il en soit, c'est donc le moment d'étudier le document et d'essayer d'y porter des modifications, car il couvrira les années 2021 à 2027. Il prévoit les enveloppes globales pour le Fonds social européen, Erasmus +, le Fonds de cohésion, le Fonds européen de développement régional, les moyens de l'action extérieure de l'Europe : l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale. Mais il prévoit aussi les fonds de sécurité intérieure et le fonds européen de défense, le fonds pour la gestion intégrée des frontières et le mécanisme de protection civile. Il est la traduction chiffrée de toutes les priorités politiques de l'Union Européenne, et à ce titre un enjeu majeur pour toutes les parties prenantes.

En 2010, se mettait en place la stratégie européenne Europe 2020 destinée à couvrir les dix prochaines années afin d'améliorer la compétitivité et la productivité de l'Europe dans une économie sociale de marché. Cette stratégie avait cinq objectifs :

- Emploi
- Recherche et Développement
- Changement climatique et énergie
- Education
- Pauvreté et exclusion sociale

Aujourd'hui, à la veille de 2020, l'Union européenne est en train de mettre en place son agenda pour les dix prochaines années, l'Agenda 2030. Cet agenda sera basé sur les objectifs de développement durable, adoptés par l'ONU en 2015 et qui sont au nombre de 17 :

- 1- Eradication de la pauvreté
- 2- Lutte contre la faim
- 3- Accès à la santé
- 4- Accès à une éducation de qualité
- 5- Egalité entre les sexes
- 6- Accès à l'eau salubre et à l'assainissement

⁴⁰ COM(2018) 321 final - 2 mai 2018

- 7- Recours aux énergies renouvelables
- 8- Accès à des emplois décents
- 9- Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10-Réduction des inégalités
- 11-Villes et communautés durables
- 12-Consommation et production responsables
- 13-Lutte contre le changement climatique
- 14-Vie aquatique
- 15-Vie terrestre
- 16-Justice et paix
- 17-Partenariats pour la réalisation des objectifs

L'Union européenne devra intégrer les objectifs de développement durable dans son cadre financier pluriannuel et surtout intégrer ces objectifs non seulement dans l'aide au développement, mais aussi dans les politiques économiques et sociales de ses Etats membres.

On reproche souvent à l'Union européenne de légiférer sur des aspects minimalistes, souvent considérés même comme « ridicules » par rapport aux enjeux de la société dans son ensemble. Nous voyons ici, à travers des textes concrets, l'impact que peut avoir la législation européenne sur la vie quotidienne des citoyens. Je ne connaissais pas la plupart des textes mentionnés ici avant de démarrer ce mémoire. Ils m'ont confortée dans ma perception d'une Europe qui agit pour le bien de ses citoyens. Les avancées sociales sont un nivellement par le haut, et non une standardisation par le bas, comme on accuse souvent Bruxelles.

3-2 Des résultats concrets

Le travail de lobby des organisations de la société civile implantées à Bruxelles a deux versants, un versant proactif et un versant réactif.

En ce qui concerne le versant proactif, il s'agit essentiellement d'écrire des documents de positionnement, commentaires, avis ou opinions sur un sujet ou sur un texte en cours de négociation. Ces documents ont une visée externe, ils sont destinés à faire entendre la voix et la position politique des organisations. Ils ont aussi une visée interne au réseau, car ils sont destinés à être distribués auprès des membres pour informer sur une situation précise ou bien pour les conforter dans une décision prise en commun et relayée auprès des institutions. L'échange d'information de manière ascendante et descendante est une des principales réalisations des réseaux et plates-formes auprès de leurs membres, qu'ils soient au niveau des Etats membres, ou bien au niveau des organisations européennes. La quantité et la complexité des productions rédactionnelles des institutions européennes font de ce système de veille une des armes pour se positionner et se battre dans l'environnement bruxellois. Un des domaines où les réseaux aident plus particulièrement leurs membres est le sujet des financements. L'Union Européenne a de l'argent. Elle finance de nombreux projets. Cependant, l'accès à l'information sur ces projets, ainsi que la réponse aux appels d'offres, appels à projets, ou juste demande de financement, requiert une expertise que les associations nationales possèdent rarement. Un accès facile aux sites d'information est donc la première condition de réussite. Ensuite, les réseaux européens fournissent des guides de bonnes pratiques, des formations voire des accompagnements pour aider leurs membres sur les chemins de l'indépendance financière.

Le fait d'être à Bruxelles permet aussi aux organisations de la société civile de se positionner dans un registre réactif. La « bulle » bruxelloise, comme on l'appelle parfois, est un microcosme où les informations circulent, dans les conférences, dans les réunions, officielles ou officieuses, mais aussi dans les bars autour de la place Luxembourg.

En 2014, Jean Claude Juncker est en train de constituer sa nouvelle Commission. Chaque Président de la Commission a une tendance à renommer les Directions Générales, comme un Premier Ministre français change les appellations des ministères. Monsieur Juncker attribue donc la DG Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté à Tibor Navravsics, un proche de Viktor Orban, le premier ministre hongrois. Le Forum Civique européen s'empare de cette information, crée une alliance avec d'autres organisations de la société civile et milite pour que cette personnalité n'ait pas le portefeuille de la citoyenneté. M. Navravsics sera Commissaire à l'Education, à la Culture, à la Jeunesse et

aux Sports, mais il perdra la Citoyenneté, attribué au portefeuille de Dimitris Avramopoulos qui couvre la Migration, les Affaires Intérieures et la Citoyenneté.

Un autre exemple de réactivité a eu lieu en Lettonie. Ce pays Balte, plutôt ouvert à la participation civique a commencé à fermer les canaux de communication et à créer des agences pseudo-non-gouvernementales pour distribuer les subventions. Le Forum Civique Européen a organisé la réaction, via CIVICUS, l'Alliance globale des organisations et activistes de la société civile qui publie chaque année son « *Rapport sur l'état de la société civile dans le monde* ⁴¹ ». Sous la menace de déclasser le rang de la Lettonie dans ce rapport, les organisations ont réussi à faire pression et à rétablir un dialogue civil dans le pays.

En terme de réalisations concrètes, Bruxelles est aussi le lieu des événements, et la société civile a appris à les utiliser également. Dans les domaines sectoriels, deux initiatives m'ont été racontées et elles me semblent particulièrement intéressantes.

Une fois par législature, depuis 1993, le Parlement européen reçoit aux côtés des parlementaires et des représentants des institutions européennes des représentants des réseaux, fédérations et associations européennes de personnes en situation de handicap pour « le Parlement des personnes handicapées ». Lors de la dernière édition, en décembre 2017, Antonio Tajani, Président du Parlement déclarait : « *Notre engagement à améliorer la vie des personnes porteuses de handicap est fondé sur nos valeurs en tant qu'Européens, y compris notre attachement à la liberté, l'égalité et l'intégration de tous les individus dans notre société.* ⁴² »

La Commission avec la Présidence tournante organise depuis 2001 les rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté. L'EAPN a toujours supporté cette initiative qui permet des échanges entre les personnes en situation de pauvreté et les institutions européennes, des universitaires, d'autres représentants associatifs. En 2010, à l'occasion de l'année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cette rencontre a eu lieu au Parlement européen. Je n'ai pas trouvé de trace sur internet de cette initiative depuis 2011, j'ignore si elle existe encore.

Enfin, le CESE en tant qu'institution européenne est aussi le porteur d'initiatives de rencontres, dans le domaine de la société civile.

⁴¹ Site <https://monitor.civicus.org> consulté le 29 août 2018

⁴² Site <https://informations.handicap.fr/art-parlement-europeen-handicap-853-10406.php> consulté le 29 août 2018

Créé par le Forum Civique Européen en 2008, les Journées Civiques européennes sont devenues les Journées de la Société Civile et sont organisées depuis 2012 par le Groupe de Liaison du CESE. Elles portent sur un sujet spécifique chaque année. En 2018 la thématique « *Citoyenneté, démocratie et culture dans l'Europe digitale* » était ancrée dans l'actualité avec la publication du Règlement Général de Protection des Données. Ces journées rassemblent les représentants de la société civile organisée et les institutions européennes pour des ateliers de travail et des sessions plénières. Elles produisent des recommandations.

Ces deux exemples de rencontres des citoyens avec les institutions européennes sont pour moi l'une des meilleures surprises de cette recherche. J'avais craint, en découvrant les imbrications des structures de la société civile œuvrant à Bruxelles, un éloignement et une déconnexion des organisations parapluie de leur base militante. Même si cet éloignement est un fait, il existe des entités qui n'ont pas perdu le contact avec le terrain et qui le font intervenir dans leurs relations avec les Institutions européennes.

Le CESE organise aussi chaque année des « Journées de l'Initiative Citoyenne Européenne » dont le thème était en cette année 2018 « Travailler Ensemble » et qui portait beaucoup sur la proposition de révision évoquée auparavant. L'ECAS est un partenaire majeur du CESE sur cet événement.

Le CESE crée avec le Groupe de Liaison une dynamique d'action des organisations de la société civile qui y sont impliquées, avec la création d'alliances thématiques, comme par exemple, et je cite le site internet du CESE :

- « *Le Forum européen sur la migration est une plate-forme de dialogue entre la société civile et les institutions européennes qui traite des questions liées à la migration, à l'asile et à l'intégration des ressortissants de pays tiers.* ⁴³»
- « *La Plate-forme des acteurs européens de l'économie circulaire se concrétise: le CESE et la Commission européenne ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour composer son groupe de coordination⁴⁴.*»

Enfin, le CESE remet depuis 2006 chaque année un prix pour la société civile qui « *vise à récompenser ou encourager des initiatives concrètes et des réalisations menées à bien par des personnes et/ou des organisations de la société civile à tous les niveaux, européen,*

⁴³ Site <https://www.eesc.europa.eu/fr/sections-other-bodies/other/forum-europeen-sur-la-migration> consulté le 24 août 2018

⁴⁴ Site <https://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/news/plateforme-des-acteurs-europeens-de-leconomie-circulaire-ouverture-dun-appel-manifestation-dinteret> consulté le 24 août 2018

national, régional et local, qui contribuent de manière significative à la promotion de l'identité et de l'intégration européenne⁴⁵ ».

Je terminerai sur ces réalisations concrètes des organisations de la société civile par trois exemples que j'ai recueillis pendant mes entretiens et qui m'ont marqué positivement.

La circulation de l'information, matériau intangible dont nous parlerons plus en avant, peut devenir concrète par le biais de documents de bonnes pratiques, émis par les réseaux européens et diffusés auprès de tous leurs membres. Ces guides permettent de partager l'information de façon théorique. Les organisations réalisent aussi des voyages d'étude entre membres des réseaux, ce qui permet des échanges personnels encore plus riches. Ce sont aussi des réalisations concrètes de la construction d'une identité européenne dans un secteur donné.

A ma question sur les réussites de son travail, Madame Soledad Briones, responsable communication et relations avec les membres de CONCORD, m'a expliqué que la Commission avait adopté le code photographique de CONCORD pour les représentations de l'aide au développement. Au lieu d'utiliser des photos misérabilistes ou culpabilisatrices de la pauvreté dans les pays en voie de développement, la Commission a décidé d'adhérer au code symbolique de la confédération des ONG d'aide au développement, un code pensé par des experts sensibilisés aux interprétations subjectives que les images peuvent porter.

Enfin, et là à la limite entre le concret et l'intangible, Madame Sian Jones de l'EAPN m'a raconté le voyage dont elle venait de revenir dans les Balkans pour promouvoir la campagne sur le revenu minimum que l'EAPN mène, en bus, dans tous les pays d'Europe. Son récit de rencontres, de dialogues et d'échanges avec les citoyens européens, sur le terrain, sur des problématiques qui leur sont proches et chères, m'a semblé un des meilleurs exemples de ces réalisations de tous les jours des organisations de la société civile pour créer une Europe « unie dans la diversité ».

Ces réalisations sont concrètes et prouvent une vitalité de la société civile organisée pour faire passer ses valeurs et ses principes. On peut cependant regretter que ces actions ne soient pas plus et mieux communiquées. Elles touchent en effet des citoyens qui sont déjà des militants dans leur pays, mais elles ne s'étendent pas encore assez en profondeur dans le tissu sociétal. Il faudrait plus d'information, plus de promotion, et

⁴⁵ Site <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/civil-society-citizens-participation/civil-society-prize> consulté le 24 août 2018

cela passe bien évidemment par plus de financements pour ces organisations qui portent ces projets.

3-3 Des résultats intangibles

Les résultats que j'appelle intangibles sont réels, mais ils ne se concrétisent pas dans un texte législatif ou dans un événement particulier. Ils construisent l'Europe au quotidien, ils font voter les citoyens aux élections européennes, ils renforcent le sentiment d'appartenir à une communauté de valeurs et de principes.

L'un des messages communs à tous mes entretiens a été le fait que les organisations de la société civile européenne facilitent, promeuvent et améliorent la circulation de l'information de façon ascendante, depuis les associations locales vers Bruxelles et descendante, depuis les institutions vers les organisations représentatives. Les corps intermédiaires jouent donc leur rôle de passeur. Présentes à Bruxelles, elles sont au plus proche des institutions et peuvent relayer les travaux en cours, les financements disponibles, les opinions politiques des « élites ». Le travail de veille est l'une des bases de leurs actions. Représentantes des organisations de base, directement, comme dans le cas de l'EAPN, ou de façon intermédiée pour les réseaux plus généralistes comme la Social Platform, elles portent les revendications et les préoccupations quotidiennes de leurs membres. Les décisions collégiales prises dans leurs assemblées générales sont le reflet de ces problématiques.

Monsieur Khansari, de l'APF France Handicap, et délégué général du CFHE (Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes), représentant de la France à l'EDF me disait même que les consultations, pourtant souvent décriées, donnaient lieu à un moment de réflexion pour les associations de base, leur permettaient de faire une pause dans leurs activités quotidiennes pour penser les problématiques européennes et parfois même agir dans la foulée pour porter des messages auprès de leurs députés.

Ensuite, la question du langage est prépondérante. On accuse Bruxelles de « jargon », de langue de bois, renforcé par le fait que la grande majorité des échanges se fait en anglais. Les organisations de la société civile sont aussi des traducteurs du jargon et aussi des traducteurs littéralement pour porter l'information dans leur langue auprès des associations nationales. Plus encore, un de leurs objectifs est d'influencer la modification du jargon bureaucratique européen. La Social Platform a ainsi réussi pendant le travail sur le Socle européen des droits sociaux à faire passer l'idée de « standards sociaux », terminologie qui a été reprise par Monsieur Juncker en personne. Dans son premier

discours sur l'état de l'Union en septembre 2015, il déclare : « *L'Union européenne c'est aussi un socle commun de valeurs sociales qu'il faudra qu'ensemble nous adoptions et nous le ferons.*⁴⁶ »

On peut considérer les résultats sur le quotidien des citoyens comme de l'intangible, car ils ne relèvent pas d'une réalisation généralisée pour un groupe. L'ECAS dans son travail de fournisseur de services d'information sur les droits des citoyens de l'Union réalise ce travail de fourmi. Il permet à des hommes et des femmes de s'installer avec leur conjoint non européen dans la plus totale légalité, il leur permet de circuler librement en Europe et de participer à la vie de la cité. Aujourd'hui, dans le cadre du Brexit, l'ECAS a mis en place des services spécialisés comme l'Observatoire citoyen du Brexit, et rédigé des documents comme « *Les scénarios possibles pour une nouvelle relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et leurs impacts sur les citoyens*⁴⁷ ». Destinés aux britanniques résidant en Europe continentale et aux européens résidant au Royaume Uni, ces services visent à les aider à prendre les bonnes décisions quant à leur nationalité, leur couverture sociale ou leurs impôts.

On reproche parfois aux organisations de la société civile d'être loin du terrain et de créer un système de « poupées russes », avec des organisations encastrées les unes dans les autres, et avec trop d'intermédiaires pour avoir un contact direct avec le terrain. C'était mon impression avant de démarrer cette recherche. J'ai été amenée au fil de mes rencontres à nuancer cette analyse. Les réseaux et les plates-formes sont présents à Bruxelles pour réaliser un plaidoyer pour leurs membres. Ces membres sont eux mêmes soit des organisations nationales proches du terrain, soit également des réseaux ou des confédérations. Chacune de ces organisations travaille à son niveau d'intervention propre, avec des objectifs différents. Cependant, la question est toujours d'actualité lors des débats horizontaux entre organisations de la société civile ou en leur intérieur. C'est une preuve supplémentaire que la réflexion est présente et qu'elle est pensée comme un facteur de démocratie interne.

Le dernier exemple de résultat intangible est basé sur un outil tangible. Le Forum Civique européen a mis en place un site internet, le Civil Space Watch. Il s'agit d'un site où les citoyens et les associations de terrain peuvent poster des informations sur les atteintes aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union. L'information circule, là encore, dans les deux sens. D'une part, les associations locales peuvent relayer leurs problèmes quotidiens et d'autre part, les informations fournies permettent de mettre en place des actes de solidarité internationale lorsqu'une action de ce genre est nécessaire. Il donne de la visibilité à ceux qui se sentent seuls et vulnérables face à des dérives

⁴⁶ Site http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5614_fr.htm consulté le 25 août 2018

⁴⁷ Site https://ecas.org/wp-content/uploads/2017/02/5-Takeaways-on-Brexit_full-study.pdf consulté le 2 septembre 2018

autoritaires.

Tous ces résultats intangibles me semblent aller dans la direction d'un « empowerment », ou autonomisation, qui selon la définition de Wikipedia est « *l'octroi de davantage de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés.*⁴⁸ » C'est le résultat du travail de tous les jours des organisations de la société civile à Bruxelles, dans leur construction, dans leur diversité, dans leurs luttes.

Le terme qui revient le plus souvent en anglais dans les conversations est celui de « raise awareness », faire prendre conscience, sensibiliser. J'aime bien l'idée de créer, de faire naître un sentiment de conscience chez les citoyens. Comme je l'ai déjà dit, cette sensibilisation ne peut pas atteindre tous les citoyens de l'Union, surtout ceux qui sont isolés géographiquement ou digitalement, mais elle est un des « petits pas » qui permet la construction européenne.

La question de savoir si les organisations de la société civile construisent une société civile européenne sera traitée dans le troisième chapitre de ce mémoire.

⁴⁸ Wikipedia

Chapitre 3

Nouvel associationnisme ou lobby de la société civile organisée ?

Analyse et Recommandations

Fernando Pessoa, écrivain européen, car il a écrit dans trois langues, portugais, anglais et français, l'exprime avec poésie « *Nous voulons une Europe qui parle d'une seule et même voix ; mais dans toutes ses langues, de toutes ses âmes.* » Richesse de la culture européenne, diversité des peuples et des nations, l'Europe est avant tout l'histoire des hommes qui la font au jour le jour. Tenter de définir la société civile et son rôle permet de continuer à penser la construction européenne et son amélioration.

1- Nouvel associationnisme

1-1 Définition

Il est difficile de trouver une définition claire de l'associationnisme. Ce terme, qui m'avait interpellé lors du cours de Jean Louis Laville sur la socio-économie des associations, prend son origine dans les expérimentations de la première moitié du XIXème siècle. C'est l'effervescence associationniste qui veut se sortir des tutelles traditionnelles, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie industrielle. La société travaille sur elle-même, pour faire avancer les principes politiques de la démocratie. Elle imagine une nouvelle organisation de la production, elle crée des sociétés de secours mutuels, elle a recours aux mouvements protestataires en 1830 et 1848. L'utopie s'achèvera dans l'expérience éphémère des ateliers nationaux.

Mais aujourd'hui, comment expliquer ce concept ? J'ai cherché à esquisser une définition complète et représentative toujours chez Jean Louis Laville en 2010 : « *L'associationnisme (est) défini comme les actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun. (...) C'est l'invention de la solidarité démocratique, principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. (...) Partant de la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens, elle s'efforce*

d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale. (...) Les promoteurs de projets associationnistes (...) ont recherché une transformation sociale à travers le recours à l'expérience sociale et le changement des politiques publiques. Ils ont revendiqué des droits en même temps qu'ils se sont attaqués à un ordre économique entérinant les inégalités.⁴⁹ »

Imbriquer les aspects politiques et économiques, faire participer le maximum de citoyens, agir dans la cité, voilà les buts de l'associationnisme au début du XIX^{ème} siècle. On voit que ces objectifs sont à l'ordre du jour au XXI^{ème} siècle, surtout dans une Union européenne avec un déficit démocratique ressenti sinon avéré.

1-2 Littérature

L'associationnisme est présent dans la littérature étudiant les nouvelles formes de pratique citoyenne et plus généralement dans la réflexion sur l'économie sociale et solidaire. Il s'agit plutôt d'un débat concentré sur les pays du sud de l'Europe, incluant la France, et également les formes associatives de l'Amérique Latine.

Dans la littérature sur les réseaux et plate-forme de plaidoyer européens, l'associationnisme est absent, sans doute parce que la littérature sur ce sujet est essentiellement rédigée par des anglo-saxons et des scandinaves, étrangers au concept.

Les caractéristiques de ce nouvel associationnisme sont tout d'abord dans une diversité des moyens mis en œuvre pour porter les revendications et les changements de société. La pratique associative d'aide sociale auprès des minorités est complétée par un plaidoyer politique sur les droits fondamentaux. L'action économique et sociale de terrain se teinte donc d'action politique au niveau des systèmes de gouvernance dans le but de transformer la société.

L'expérimentation économique, sociale et politique était le fondement de la démarche associationniste, quand, au XIX^{ème} siècle, la liberté, l'égalité et la fraternité étaient les notions toutes neuves du contrat social républicain. Aujourd'hui, on la retrouve dans les pratiques de l'économie sociale et solidaire. L'interpellation des autorités publiques fait partie de ce projet de nouvel associationnisme. Il vise à la co-construction des politiques publiques, mais il n'exclut pas de se positionner dans une attitude conflictuelle et de porter ces conflits dans la rue ou devant les instances juridiques si cela s'avère nécessaire à la promotion de l'intérêt général.

⁴⁹ LAVILLE Jean-Louis (2010) « Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss », Revue du MAUSS 2010/2 (n° 36) – Surlignage de l'auteur

J'essaierai de prouver avec des illustrations de terrain que cette expérimentation est aussi à l'œuvre au niveau des réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif européens.

1-3 Illustrations de terrain

Bruxelles et son microcosme semblent bien loin de ces petits bouts d'utopie, et pourtant, je pense que les réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif au niveau européen sont en train de créer un nouvel associationnisme.

La plupart de mes interviewés n'étant pas de culture française, dans les entretiens en anglais ou en espagnol, je n'ai pas posé la question, et même chez les francophones, le terme a trouvé peu d'échos. J'espère cependant qu'en me lisant, ils retrouveront un peu des motivations profondes de leur action.

Car j'ai trouvé dans les entretiens réalisés, des formes d'action qui, même si elles ne sont pas catégorisées sous le terme d'associationnisme, sont en train de prendre la forme d'une nouvelle participation de la société civile organisée à la gouvernance européenne.

Historiquement, c'est l'EAPN qui, me semble-t-il, a posé les fondations à une nouvelle façon d'aborder les relations avec les institutions européennes. En reprenant le modèle des fédérations nationales d'associations spécialisées sur un sujet donné, elle a élargi le concept en y incluant les réseaux européens thématiques qui existaient déjà afin de porter une parole plus large et peser ainsi sur le débat démocratique. Ce premier lieu d'échanges horizontaux a également permis de créer un premier interlocuteur crédible et reconnu sur la scène bruxelloise. Pendant de nombreuses années, l'EAPN a su équilibrer le travail à Bruxelles sur les textes législatifs et celui sur le terrain, avec un contact au plus près des organisations locales, qui étaient elles-mêmes complètement investies dans les réflexions sur les initiatives de la Commission. On retrouve là la définition de Jean Louis Laville, « *expérience sociale et changement des politiques publiques*⁵⁰ ». La communication de l'information dans les deux sens et l'utilisation de cette information à des fins militantes est ici la source de réussites concrètes. Les événements que nous avons étudiés auparavant, comme les rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté, sont des irruptions de la société civile dans le décorum européen. Elles sont les prémisses du changement car elles intègrent dans le discours de nouvelles coordonnées. Il est intéressant de noter que près de trente ans après sa création, l'EAPN est aujourd'hui dans une période de réflexion sur son futur.

⁵⁰ LAVILLE Jean-Louis (2010) « *Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss* », Revue du MAUSS 2010/2 (n° 36)

D'autres organisations ont pris le relai du dialogue horizontal entre réseaux, la Social Platform, le Groupe de Liaison, Civil Society Europe. Le travail de détails sur les textes européens est chronophage et demande une expertise de plus en plus pointue. L'Europe a pris les chemins du libéralisme et de l'austérité, même si ces derniers sont aujourd'hui remis en cause. Mon interlocutrice au sein de l'EAPN, coordinatrice de politique, m'a plusieurs fois répété que son réseau était dans une phase de réflexion sur les meilleures modalités d'action aujourd'hui pour continuer à poursuivre ses objectifs. Plus de terrain ou plus de communication ciblée et incisive vers le grand public, la question est ouverte au sein des instances du réseau et dans les organisations de terrain.

Un autre exemple de travail différent sur l'espace politique européen est l'ECAS. Comme son nom l'indique, le European Civil Action Service est un service aux citoyens européens. L'ECAS travaille aussi auprès des institutions sur deux axes. D'abord, la défense des droits des citoyens doit passer par des textes clairs, sans zones grises, qui doivent être effectivement utilisés et « utilisables » dans la vie de tous les jours des citoyens. Ensuite, il se bat pour promouvoir la transparence et la participation des citoyens par le biais de la démocratie digitale. On est ici dans « *la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens* ⁵¹ ». Cependant, l'ECAS a également réussi à s'imposer dans une dimension plus pragmatique de fournisseur de service. Ce service aux citoyens est rémunéré par la Commission européenne. La vie quotidienne des européens est impactée par les législations supranationales. On a vu dernièrement, avec le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles l'extrême complexité des textes européens, et la difficulté qu'ont les organisations et donc à fortiori les citoyens à s'en emparer. Le fait que la Commission ait compris que ce service devait être gratuit pour les citoyens mais provenir d'une entité extérieure aux institutions dont le travail serait reconnu et valorisé est intéressant.

Un autre versant de l'action de l'ECAS dans de nouvelles formes d'action collective est leur projet de *crowdsourcing*. La définition de Wikipedia est la suivante. « *La production participative, l'externalisation ouverte ou le crowdsourcing, est l'utilisation de la créativité, de l'intelligence et du savoir-faire d'un grand nombre de personnes, en sous-traitance, pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un employé ou un entrepreneur.*⁵² »

Pour la coordinatrice de communication de l'ECAS, il s'agit de solliciter et de stimuler l'opinion de la foule. Grâce à ce type de plate-forme informatique, on peut recueillir des millions d'opinions et utiliser ces informations dans un but politique de renforcement des droits des citoyens. L'ECAS est donc le leader sur le projet européen FAIR EU (Fostering Awareness, Inclusion and Recognition of EU Mobile Citizens' Political Rights),

⁵¹ LAVILLE Jean-Louis (2010) « *Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss* », Revue du MAUSS 2010/2 (n° 36)

⁵² Wikipedia

c'est à dire le programme pour promouvoir à la sensibilisation, l'inclusion et la reconnaissance des droits politiques des citoyens mobiles de l'Union européenne. Ce projet vise, grâce à la mise en place d'une plate-forme de *crowdsourcing*, d'identifier les liens entre les obstacles à la liberté de mouvement et les obstacles à la participation démocratique. L'ECAS se chargera d'analyser ces données et de fournir un rapport et une campagne digitale d'information subséquente.

On voit donc que grâce aux outils numériques, de nouvelles mobilisations sont possibles.

Le Forum Civique Européen est peut-être le plus fidèle représentant de l'esprit de l'associationnisme en raison de ses origines associatives françaises. Seule association de Loi 1901 dans mon panel d'organisation, longtemps absente de Bruxelles pour revendiquer ses racines de terrain, elle a été créée par la Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme. Son objectif principal est de mettre en place un véritable dialogue civil structuré en Europe, et c'est pour cette raison qu'il est l'un des instigateurs de la nouvelle plate-forme Civil Society Europe. Nous sommes ici dans « *l'invention de la solidarité démocratique*⁵³ ».

Après l'échec de statut européen de l'association, il travaille aujourd'hui sur la reconnaissance d'un statut de l'économie sociale et solidaire dans son acception française et également sur une définition européenne de l'utilité publique. Ses outils de plaidoyer sont très fortement ancrés sur le terrain. La directrice de l'ECF, basée à Paris, m'avouait passer plus de temps dans les pays d'Europe qu'à Bruxelles. Elle y rencontre les membres du Forum mais aussi des structures informelles qui se mettent en place en fonction de l'actualité et des défis à affronter, comme en Pologne ou en Hongrie.

Les événements bruxellois sont systématiquement accompagnés de manifestations dans les Etats membres. Le 10 décembre prochain, sera organisée une journée européenne de mobilisation dans le cadre de la campagne MEGA « *Pas une journée sans nous* » pour signifier la présence des associations dans la vie de tous les jours des citoyens européens. A cette date, les organisations membres du Forum Civique Européen orchestreront des événements dans chacun de leurs sites, adaptés à la situation locale et nationale. Toutes ces activités seront relayées à Bruxelles et évidemment sur les réseaux sociaux.

On a aussi déjà mentionné le site « Civic Space Watch », lieu d'échanges, d'alerte et de création de solidarité internationale.

⁵³ LAVILLE Jean-Louis (2010) « *Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss* », Revue du MAUSS 2010/2 (n° 36)

Les technologies de l'information portent ce nouvel activisme. Elles permettent une information en temps réel et des possibilités de réaction plus efficaces aux atteintes à la liberté d'expression ou d'association.

2- Lobby de la société civile organisée

Le terme lobby fait peur. Il fait penser aux industriels, aux laboratoires pharmaceutiques, prêts à toutes les compromissions pour autoriser une nouvelle molécule ou pour imposer leur produit sur le marché européen. Pourtant, le terme a été utilisé par tous mes interlocuteurs, avec des guillemets toujours, avec des réticences parfois, mais avec ce soupir caractéristique du « oui » coupable.

2-1 Définition

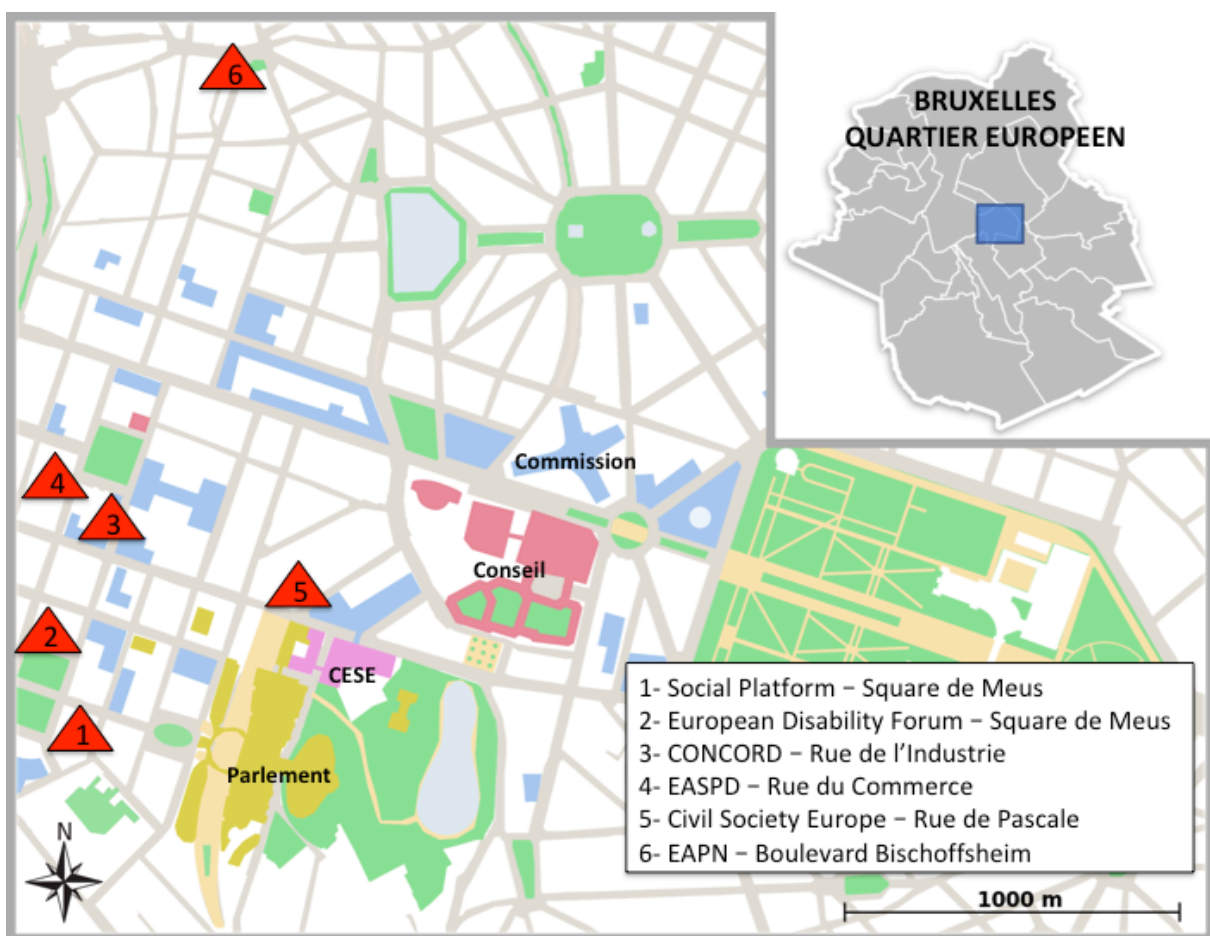
Le lobby, selon Wikipedia est « *un groupe d'intérêt, un groupe de pression, représentant d'intérêts ou encore groupe d'influence, plus traditionnellement un intrigant ou un réseau d'intrigues (qui) désigne un réseau de personnes créé pour promouvoir et défendre les intérêts privés d'un groupe donné en exerçant des pressions ou influences sur des personnes ou institutions publiques détentrices de pouvoir*⁵⁴.»

On a donc la figure du pouvoir, sur lequel des intérêts particuliers tentent d'influer. On a l'image des couloirs des assemblées nationales dans lesquels transitent des personnes qui veulent vendre quelque chose. Etymologiquement, on retrouve le terme anglais de couloir, mais aussi le lobby de l'hôtel Willard où le Général Grant s'était réfugié lors de la Guerre de Sécession après l'incendie de la Maison Blanche et où affluaient les représentants d'intérêts de la jeune nation.

⁵⁴ Wikipedia

Il est intéressant de noter que toutes ces organisations se regroupent sur un territoire géographique restreint, le quartier européen de Bruxelles, dans un rayon approximatif de trois kilomètres autour des deux centres névralgiques de l'Union : le Rond Point Robert Schuman, siège de la Commission européenne et la Place du Luxembourg, site du Parlement européen. Autour des représentations du pouvoir européen, on trouve les organisations de la société civile, à côté des Directions Générales et contiguëment aux fédérations d'employeurs, aux représentants des GAFAs et aux cabinets de consultance.

Localisation des principales entités citées dans ce mémoire



Le travail des lobbys consiste à travailler en amont sur les législations européennes. On a vu le processus de création d'une loi et le rôle nécessaire des experts pour en définir les aspects techniques. Sans eux, la Commission européenne devrait avoir soit plus de techniciens et d'experts et donc une armée de fonctionnaires, soit écrire des textes génériques, laissant une latitude trop importante aux Etats membres dans leur interprétation.

2-2 Littérature

Hélène Michel nous indique que « *le mode d'action considéré comme le plus efficace et le plus légitime pour défendre et représenter ses intérêts tend à devenir le lobbying, entendu comme un travail technique d'étude de dossiers et de persuasion interpersonnelle.* ⁵⁵ » La littérature s'interroge sur la pertinence du terme appliqué aux organisations de la société civile et aux causes d'intérêt général.

Chez les représentants de la société civile organisée, on préfère de loin utiliser le terme de plaider, ou « *advocacy* » en anglais, pour éviter toute collusion sémantique avec les représentants des intérêts marchands.

Andrea Pirni & Luca Raffini ont dessiné un tableau très clair des typologies de la pratique de plaider, que je reproduis ci après⁵⁶.

Une typologie des pratiques d'*advocacy*

Pratiques d'<i>advocacy</i>	Sociale (indirecte) adressée aux citoyens	Politique (directe) adressée aux institutions
<i>Réactive (intervention ayant pour but la restauration des droits)</i>	Mobilisations, manifestations de protestation contre la violation des droits	Interventions en vue de rétablir des droits bafoués
<i>Proactive (action de prévention et de promotion)</i>	Campagne d'éducation et de sensibilisation	Collaboration avec des acteurs institutionnels, afin d'élargir/de promouvoir les droits

Si l'on compare avec la définition du lobby donné dans la première section, on retrouve un sens général proche, et pourtant il n'y a qu'un seul mot commun, c'est « promouvoir ». L'objet de la promotion est très différent, intérêts privés versus droits fondamentaux. Les moyens d'action, pression et influence pour le lobby versus intervention et collaboration pour le plaider, démontrent également une approche qualitative contradictoire. La pression implique la contrainte, l'influence sous-tend une action extérieure qui peut ne pas être désirée. L'intervention est plus neutre, elle vise à

⁵⁵ MICHEL Hélène (2007) « La « société civile » dans la « gouvernance européenne ». *Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique* », Actes de la recherche en sciences sociales n° 166-167

⁵⁶ PIRNI Andrea et al., (2015) « La citoyenneté au niveau local entre bénévolat et *advocacy*. Le cas de la Toscane », Pôle Sud 2015/2 (n° 43),

modifier le cours des choses mais elle n'est ni imposée ni violente. La collaboration permet un travail en commun vers un objectif partagé. Enfin, et cela me semble primordial, le plaidoyer possède une action sociale indirecte vis à vis des citoyens eux-mêmes par le biais de mobilisations et de sensibilisation.

En raison même de sa portée symbolique, le terme de lobby est repris par un certain nombre d'auteurs pour le détourner et l'appliquer, de façon volontaire, dans une acception plus positive. Le « Good Lobby » d'Alberto Alemanno, le « Contre lobby citoyen » de Benjamin Sourice⁵⁷ utilisent volontairement ce mot pour mettre en avant une attitude proactive des citoyens européens pour venir supplanter le pouvoir des vrais lobbys à Bruxelles.

Alberto Alemanno, dans son livre « Lobbying for change⁵⁸ » nous donne même le mode d'emploi du parfait petit lobbyiste à Bruxelles. A la fois « start-up civique » et mouvement social selon son site internet, le Good Lobby se veut un lieu d'échanges et de collaboration entre universitaires, organisations de la société civile et professionnels. Il propose des formations et des ateliers de spécialisation dans la gestion de l'intérêt général.

On voit donc que le terme de lobby est un enjeu à Bruxelles aujourd'hui. Positif ou négatif, il est au cœur des interrogations des parties prenantes sur leur rôle et leurs réalisations.

2-3 Illustrations de terrain

Parmi les organisations interrogées, la Social Platform est peut-être le meilleur exemple de ce nouveau lobby des organisations de la société civile. Même si cette structure existe depuis plus de vingt ans maintenant, l'équipe actuelle est jeune et ne souffre donc pas des préjugés anciens sur cette appellation. Le responsable de plaidoyer et de politique ne s'offusque pas du terme de lobby. Il s'agit de convaincre, de trouver des arguments. Le travail informel est une des composantes de l'action.

La stratégie d'influence permet d'accéder à tous les niveaux des processus de décisions. La présence locale, les rencontres fréquentes créent des relations qui ne peuvent pas être négligées dans la poursuite des objectifs de l'organisation. Aucun levier n'est

⁵⁷ SOURICE Benjamin (2014) « *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen* » - Editions Charles Léopold Mayer

⁵⁸ ALEMANNIO Alberto (2017) « *Lobbying for change* » - Editions Icon Books Ltd.

prépondérant, c'est l'ensemble des actions qui crée l'influence et les résultats. La Commission, via ses Directions Générales, organise de nombreuses rencontres. Il faut y assister, il faut que ce soit toujours les mêmes personnes qui y participent, il faut intervenir, argumenter, tenir le discours et les positions définies par les instances de l'organisation.

Le lobby ne consiste pas uniquement en des actions « de l'ombre ». Il est aussi action visible, avec des publications régulières auprès des institutions sur les sujets du moment. Il s'agit des documents de positionnement, des briefings, des analyses, des campagnes de plaidoyer, des participations aux consultations en tant qu'organisation. La représentativité obtenue avec ces documents permettra de travailler sur le fond avec les décideurs, il permettra aussi de servir de courroie de transmission auprès des organisations nationales, qui pourront, à leur tour, utiliser ces arguments dans un lobby efficace auprès de leurs administrations nationales.

Pour la responsable de politique à l'EASPD, les contacts sont primordiaux. Selon les sujets et l'état d'avancement des sujets, elle a accès à différents niveaux dans les institutions européennes. Après la publication des analyses et des documents de positionnement, l'entrée dans le processus de dialogue et de négociation permet de valider les apports dans des avancées concrètes.

Le travail de lobby est aussi un travail d'intelligence et de veille. Les responsables des organisations de la société civile doivent être en mesure de détecter les signaux faibles qui feront les politiques de demain, et de se positionner au plus tôt pour agir en défense ou en opposition.

Le lobby consiste aussi, aux dires de la responsable de la Mission Europe de NEXEM à Bruxelles et du conseiller national politiques européennes et internationales de l'APF France Handicap, à représenter sa propre association ou fédération dans les réseaux européens de plaidoyer. NEXEM adhère à l'EASPD et porte le poste de vice président du groupe « Développement de la force de travail et ressources humaines » et du groupe « impact politique ». Elle est de plus élue au bureau de la Social Platform en tant que membre ordinaire. Le conseiller national politiques européennes et internationales de l'APF France Handicap est mis à disposition du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes et permet à ce titre à son vice président de siéger au comité exécutif de l'EDF.

La visibilité apportée par ce type de positionnement est importante car elle permet aux organisations nationales de revendiquer un rôle plus important auprès de leurs administrations nationales. La représentativité est ascendante vers les réseaux européens pour revendiquer des millions d'adhérents et donc des citoyens européens et de potentiels électeurs. La représentativité est également descendante, vers les

administrations régionales ou locales qui connaissent peu et mal l'Europe et qui ainsi sont informées et se sentent représentées.

Enfin, un autre commentaire est revenu dans bon nombre d'entretiens. Il s'agit de la différence de taille et de moyens entre les lobbys de l'industrie ou de la pharmacie par rapport aux lobbys de la société civile organisée. Nous avons vu les tailles des structures étudiées, et nous connaissons l'origine de leurs ressources. Les lobbys marchands sont quant à eux financés directement par les entreprises, qui peuvent donc investir des sommes nettement plus importantes dans les actions de « sensibilisation » à Bruxelles en fonction des objectifs à atteindre. L'image de la petite souris par rapport à l'éléphant a même été utilisée.

J'ai été surprise de lire dans un article de Heike Kluver⁵⁹ qu'il n'y aurait pas de différence substantielle dans les budgets des organisations représentant les industriels et les fédérations d'entreprises et ceux des organisations travaillant pour l'intérêt général. Je suis donc retournée sur le Registre de Transparence pour vérifier cette information. Il est intéressant de noter que ces lobbys ne mentionnent pas leur budget total, ce qui est le cas des organisations que j'ai étudiées, mais uniquement une « *estimation des coûts annuels liés aux activités couvertes par le registre* ⁶⁰ ». Ces coûts peuvent donc être considérés comme étant les frais directement liés aux actions de lobby, mais on ne trouve aucune définition plus précise et aucun détail. A titre de comparaison, les organisations étudiées étaient dans une fourchette entre 100,000 et 200,000 € pour ces coûts, sauf les très gros réseaux comme CONCORD et EDF, qui ne dépassent pas le million d'euros. Voici quelques exemples, les GAFA, les cigarettiers, la fédération des organisations patronales, entre autres.

Estimation des coûts annuels liés aux activités couvertes par le Registre de Transparence⁶¹

Google	5,200,000 à 5,500,000 €
Microsoft Corporation	4,500,000 à 4,750,000 €
BusinessEurope	4,000,000 à 4,300,000 €
Amazon Europe Core SARL	1,750,000 à 2,000,000 €
Sanofi	1,000,000 à 1,250,000 €
American Chamber of Commerce	1,000,000 à 1,250,000 €
Apple Inc.	1,000,000 à 1,250,000 €
European Smoking Tobacco Association	500,000 à 600,000 €

⁵⁹ KLUVER Heike (2014), « *Les lobbies dans la gouvernance ou la main – invisible – du marché* », Pouvoirs 2014/2 (n° 149)

⁶⁰ Site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/search.do?locale=fr&reset> consulté le 30 août 2018

⁶¹ Source : tableau élaboré pour ce mémoire par l'auteur à partir du Registre de Transparence de la Commission européenne, Site <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/search.do?locale=fr&reset> consulté le 30 août 2018

A titre de clin d'œil, la Fondation Bill et Melinda Gates, avec des coûts autour de 200,000€ a un budget global de 33,578,111,937 € !

Même si, comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, le Registre de transparence, instrument non obligatoire, n'est pas encore utilisé comme il devrait l'être, il permet quand même de recueillir des informations intéressantes.

3- Analyse et recommandations

Comme j'ai tenté de le démontrer, les réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles sont à la fois un nouvel associationnisme et un lobby de la société civile organisée.

Proposer des recommandations me semble quelque peu arrogant, mais certaines pistes de travail qui sont en cours, et d'autres qui sont esquissées entre les lignes méritent qu'on s'y arrête.

3-1 Pistes d'amélioration

On a vu que la revendication principale des organisations de la société civile présentes à Bruxelles est de pouvoir travailler dans un cadre structuré de dialogue civil, tout comme celui qui existe dans le cadre du dialogue social. Dans la mesure où le dialogue existe, le fait qu'il ne soit pas institutionnalisé et encadré par des règles est un danger pour la démocratie. Les relations interpersonnelles et les différents types d'intérêts peuvent alors prendre le pas sur l'intérêt général.

La structuration peut prendre la forme de plates-formes indépendantes, mais elle peut aussi passer par un renforcement du rôle du Comité Economique et Social Européen et de son Groupe de Liaison. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Article 11 proposé par le CESE comporte de nombreuses pistes dans ce sens.

Une des actions proposées est de créer un observatoire européen de la société civile. Cet observatoire pourrait prendre la forme d'une Agence européenne. Les Agences décentralisées sont « *des organismes de droit public ayant une personnalité juridique propre et distincte des institutions européennes, créées dans un but de décentralisation géographique et de déconcentration de certaines tâches techniques et scientifiques de l'Union européenne.*⁶² » On peut citer l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, FRA, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, la bien connue Frontex et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, EIGE. Composées d'experts nationaux, elles aident à la mise en place des politiques européennes et renforcent le lien entre les institutions spécialisées des Etats membres et les Directions Générales de la Commission.

Cette Agence permettrait une réelle reconnaissance de la vie de la société civile européenne. J'ai entendu plusieurs fois lors de mes entretiens que la société civile dans

⁶² Site https://europa.eu/european-union/about-eu/agencies_fr consulté le 31 août 2018

les pays tiers, extérieurs à l'Union européenne, était plus supportée par l'Union que les acteurs européens. Nous avons vu l'importance des organisations d'aide au développement et l'implication de la DG DEVCO dans ce secteur, avec les financements conséquents. Cette Agence, ou une DG spécifique, permettrait aux associations européennes d'être identifiées, reconnues et aidées.

L'« Agence Européenne du Dialogue Civil Organisé » pourrait poser les définitions et les statuts des différentes parties prenantes, elle produirait les règles de collaboration entre les institutions européennes et les organisations de la société civile, elle contrôlerait également les Etats membres sur les atteintes à l'espace civique.

Un deuxième axe de progrès est la communication, tant au niveau des Etats membres que des institutions européennes. Les pays de l'Union n'ont pas tous le même type de relation à l'Europe et ne communiquent donc pas de la même façon sur les réalisations de Bruxelles. Un effort est à faire au niveau national, mais il doit être accompagné également par un effort de communication de la part de la Commission en particulier. D'après les avis recueillis, il existe un réel déficit au niveau de la publicité apportée aux réalisations, aux programmes de recherche et de développement, et à tout ce qui fait la réussite de la construction européenne. Il faut expliquer l'Europe à la frange la plus large possible de la population pour en appréhender les réussites, mais aussi pour en marquer les manquements. De plus, il faut que les législations européennes soient transcrites dans les législations nationales de façon rapide et raisonnable. Trop souvent, les agendas politiques nationaux s'imposent par rapport aux objectifs de simplification.

Enfin, les sanctions qui sont prévues par les Traités pour rappeler à l'ordre des Etats membres qui ne respectent pas les règles de base de l'Union doivent être effectives et efficaces. En 2017, la Hongrie a été rappelée à l'ordre sur les lois mises en place à l'égard des associations bénéficiant de financements étrangers. Sur la base de l'Article 7 du Traité de Lisbonne, un Etat membre peut être sanctionné s'il « *existe un risque clair de violation grave par un Etat membre des valeurs visées à l'article 2⁶³* », c'est à dire sur « *les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.* ⁶⁴» En septembre 2018, une première étape positive a été menée à bien, avec le vote à la majorité des deux tiers du Parlement. La résolution devra maintenant être portée devant le Conseil, qui devra à son tour voter à l'unanimité, hors le pays incriminé. La procédure a peu de chances d'aboutir. De plus, ces sanctions

⁶³ Traité sur l'Union européenne – Lisbonne – 26 octobre 2012 – Article 7

⁶⁴ Traité sur l'Union européenne – Lisbonne – 26 octobre 2012 – Article 2

entraînent « *la suspension de certains des droits découlant de l'application des traités*⁶⁵ », ce qui laisse place à une large interprétation et n'effraie pas particulièrement les Etats membres. Certains députés souhaitent que ces sanctions soient économiques et touchent les aides apportées par l'Union européenne. Cela pourrait s'avérer plus efficace.

Nous avons étudié les structures en place, les organisations de la société civile qui ont pignon sur rue à Bruxelles et qui sont donc représentatives. Une alternative est de mettre en place des alliances ad-hoc, liées à un événement spécifique ou pour lutter ponctuellement sur un sujet. Ces rencontres informelles permettent de créer un momentum, une impulsion et une dynamique, qui peut être éphémère, mais qui peut se cristalliser dans la durée.

2013 avait été nommée « l'année européenne des citoyens » pour fêter le vingtième anniversaire du Traité de Maastricht. 62 réseaux européens et 22 coalitions nationales d'organisations de la société civile ont créé à cette occasion l'«Alliance de l'Année européenne des citoyens ». Cette alliance éphémère s'est transformée par la suite en Civil Society Europe.

L'EAPN a été particulièrement actif dans la création en mars 2014 de l'«*Alliance pour un Semestre européen plus démocratique, social et durable* ⁶⁶». Elle rassemblait 17 réseaux thématiques, la Social Platform et la Confédération européenne des Syndicats. Pendant près de quatre ans, elle a porté la voix des organisations de la société civile pour l'amélioration des réalisations du Semestre européen. Elle a également fourni des formations pour les associations nationales et locales membres de réseaux sur les problématiques du Semestre. Apparemment, si l'on regarde le site internet, les actions sont plus rares depuis le début 2017, et cela peut correspondre à ce que m'a indiqué la responsable de l'EAPN sur la difficulté de participer à plusieurs initiatives généralistes en parallèle à l'action quotidienne.

Le Forum Civique européen a également mis en place une « Alliance pour le statut européen de l'association ». Projet éphémère, il est difficile de trouver des informations aujourd'hui sur internet, le site EASEA (European Association for the status of european associations) pointant désormais vers un site suédois.

Ceci dit, même si ces formes d'organisation ne sont pas faites pour durer dans le temps, elles permettent sur une échéance donnée de rassembler les forces de réseaux divers et de mettre en place des collaborations ciblées. Quand elles ont un objectif à moyen terme

⁶⁵ Traité sur l'Union européenne – Lisbonne – 26 octobre 2012 – Article 7

⁶⁶ Site <https://semesteralliance.net> consulté le 22 août 2018

qui peut être « résolu » à un moment donné, elles peuvent être un instrument puissant.

Ces deux dernières années, l'Europe a été frappée de plein fouet par deux événements politiques inattendus, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats Unis et le vote du peuple britannique pour sortir de l'Union européenne. Face à ces deux séismes démocratiques, la Commission européenne, à peine sortie de la crise économique, de la crise des migrants et de la crise grecque a réagi avec un Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe en mars 2017. Jean Claude Juncker y présentait cinq scénarios pour l'Europe : status quo, Europe à deux vitesses, aller plus vite, plus haut, plus fort. Pourtant, de façon surprenante, dans ses interventions postérieures, et en particulier lors du discours sur l'état de l'Union de septembre 2017, c'est un sixième scénario qu'il appelle de ses vœux : « *Pour moi, l'Europe est un projet plus vaste que le marché unique, que la monnaie, que l'euro. Elle a toujours été une question de valeurs. C'est pourquoi mon sixième scénario repose sur trois piliers, trois principes inébranlables: la liberté, l'égalité et l'état de droit.*⁶⁷ » J'ai confirmé auprès de mes différents interlocuteurs que l'influence de la société civile organisée sur ce sixième scénario a été prépondérante. Les organisations de la société civile sont très motivées par la déclinaison concrète de cette nouvelle approche. Il faudra cependant attendre les élections au Parlement européen en mai 2019, et la mise en place d'une nouvelle Commission pour avancer sur ce sujet.

Cependant, ce travail politique sur l'avenir de l'Europe est à mettre en parallèle avec une piste qu'Emmanuelle Reungoat commence à creuser. « *Repenser la place du conflit, face au consensus, politiser l'Union, pour rendre ses décisions plus lisibles et transmissibles à l'ensemble des citoyens*⁶⁸ ». On retrouve là le travail des associations de lutte contre le sida actives ces trente dernières années, à la frontière des actions de lobby et des positionnements de revendication. Refusant à la fois d'être utilisées comme bonne conscience et marginalisées comme systématiquement en opposition, elles ont décidé d'être dans une relation à la fois conflictuelle et constructive avec les pouvoirs publics. Les actions de l'EAPN, à la fois critique de la politique néo-libérale de la Commission et rencontrant les acteurs mêmes de cette politique peuvent être une piste pour les organisations de la société civile. Dans le domaine des droits de l'homme où certains Etats membres passent des bornes inacceptables, celles qui sont fixées dans l'Article 2 du Traité de Lisbonne, les réactions militantes de terrain peuvent être une bonne première étape à la négociation politique en posant les frontières et en forçant ainsi le dialogue.

Enfin, je mentionnerai une façon de travailler novatrice, dont m'ont parlé certains de mes interlocuteurs, la méthode ouverte de coordination. Selon la définition de

⁶⁷ Discours sur l'état de l'Europe – Bruxelles, le 13 septembre 2017

⁶⁸ REUNGOAT Emmanuelle (2013), « *Représenter les citoyens via les groupes d'intérêts. Enjeux et lacunes d'un système communautaire routinisé* », *Savoir/Agir* 2013/4 (n° 26)

Wikipedia, il s'agit « *d'un mode de coordination non contraignant des politiques publiques des différents États membres de l'Union européenne. Il s'applique dans des domaines qui relèvent essentiellement de la compétence des États comme la protection sociale.*⁶⁹ » Formulée par la Stratégie de Lisbonne, ancêtre de la Stratégie Europe 2020 sur la période antérieure 2000 – 2010, inspirée du New Public Management, elle est basée sur des critères d'évaluation des politiques mises en place et d'un suivi qui permet un retour sur expérience. Les Etats membres réalisent des projets qui pourront à terme créer des normes techniques. Selon les secteurs, les experts sont plus ou moins impliqués dans cette méthode, et c'est pourquoi les organisations de la société civile y participent fréquemment. C'est le cas de l'EAPN sur les politiques dans le domaine de l'éradication de la pauvreté.

3-2 Les nouvelles formes d'organisations de la société civile

Tout au long de mes recherches pour ce mémoire, j'ai rencontré, sur la toile ou dans des conversations, des organisations de la société civile qui ne sont pas structurées de façon classique, avec des membres et une organisation proches des associations françaises.

Il existe un certain nombre de « Think Tank », réseaux de réflexion et de production d'information voire même d'opinions, qui sont très actifs dans le domaine de la recherche économique, sociale et humaniste.

J'ai souvent utilisé leurs publications, en particulier celles de « *Pour la Solidarité* », qui se veut « *un think and do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*⁷⁰ »

Le Good Lobby que nous avons présenté en deuxième partie est un des projets de eLab Europe, un think tank de promotion de l'engagement civique qui souhaite expérimenter de nouvelles formes de démocratie participative.

La Fondation Friedrich Ebert, associée au SPD allemand, publie également des documents de fond sur les sujets européens.

Plus original est le Café Babel, magazine interactif en ligne rédigé par de jeunes européens issus de la génération Erasmus. Rédigé en six langues, il traite des sujets politiques, économiques mais aussi de société qui peuvent intéresser les jeunes

⁶⁹ Wikipedia

⁷⁰ Site <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/page/pour-la-solidarite-pls-0> consulté le 31 août 2018

européens. Il est basé sur les échanges et la collaboration et vise très franchement à « *contribuer à l'émergence d'une opinion publique européenne.*⁷¹ »

Le CESE m'a mentionné la dernière organisation à intégrer le Groupe de Liaison. Il s'agit de Frontline Defenders. Il s'agit d'une association irlandaise dont « *la mission est de protéger, défendre, soutenir et agir pour et avec les défenseur·se·s des droits humains dont les vies et la santé sont menacées en raison de leurs activités légitimes et pacifiques*⁷².» On retrouve ici le nouvel activisme de terrain issu de la mouvance altermondialiste. Il est intéressant que le Comité Economique et Social Européen les ait intégrés dans leur Groupe de Liaison, où les organisations sont plutôt classiques. On peut voir ici une évolution de la représentation de la société civile organisée, même si elle n'est que frémissante.

La représentante de Civil Society Europe m'a fait part de la plate-forme informelle SDG Watch Europe. Les SDG sont la traduction anglaise des objectifs de développement durable dont nous avons déjà parlé. Il s'agit d'une alliance de la société civile pour faire de l'agenda 2030 de développement durable une réalité. Il est composé de 70 membres et 24 observateurs, réseaux thématiques ou généralistes et associations et fédérations nationales. Il travaille sur la base de quatre lignes directrices :

- « *Plaidoyer commun et coordination politique*
- *Contrôle, responsabilité et révision*
- *Implication des organisations de la société civile et des citoyens*
- *Réflexion et innovation*⁷³ »

Cette plate-forme est encore informelle et n'est pas enregistrée comme AISBL, même si elle l'est sur le registre de transparence. Elle ne comprend pas de salariés permanents, mais elle est animée par des représentants des organisations membres. Sa vitalité aujourd'hui est très importante.

Enfin, je citerai un dernier réseau qui m'a interpellée mais sur lequel je n'ai pas plus travaillé. Il s'agit de REVES, le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale. Il rassemble des organisations de l'économie sociale territoriale et des collectivités locales et régionales. Il vise « *à promouvoir l'économie sociale et solidaire pour une société plus juste, inclusive, participative et responsable, un réseau d'innovation sociale en termes de méthodes et de procédures basées sur la construction commune et les moyens communs de ses membres et leurs territoires*⁷⁴.»

⁷¹ Site <https://cafebabel.com/fr/article/a-propos-de-nous-5ae00487f723b35a145da7be/> consulté le 23 août 2018

⁷² Site <https://www.frontlinedefenders.org/fr/mission-vision-values> consulté le 2 septembre 2018

⁷³ Site <https://www.sdgwatcheurope.org/our-work/> consulté le 28 août 2018 – Traduction de l'auteur

⁷⁴ Site <http://www.revesnetwork.eu/wp/?lang=fr> consulté le 24 août 2018

3-3 La société civile, vecteur de plus de démocratie en Europe ?

Si je reprends les problématiques énoncées au chapitre 2, et qui sous-tendaient la recherche de ce mémoire, restent ouvertes les questions sur la société civile européenne, son existence, sa force politique et son rôle réformateur et porteur de démocratie.

Il nous faudra tout d'abord définir la société civile.

Le plus simple est de prendre la définition du Livre Blanc sur la Gouvernance européenne qui, même s'il date de 2001, reste l'une des références prégnantes pour le secteur. *« La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les «partenaires sociaux»), les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses⁷⁵. »*

La définition est large et couvre aussi bien les représentants de l'intérêt général et ceux des intérêts particuliers, industriels, professionnels, mais aussi confessionnels.

Il nous faut donc élargir à une réflexion plus poussée sur l'espace public. Jean Louis Laville nous rappelle les définitions de deux penseurs cruciaux dans la réflexion sur ce concept, Hannah Arendt et Jurgen Habermas. *« Pour ces penseurs, une démocratie vivante suppose des espaces publics ; autrement dit des espaces de délibération, d'argumentation qui sont autant de lieux où les personnes se retrouvent ensemble pour essayer de définir quelles seront les modalités de ce monde commun que nous sommes obligés de construire en tant qu'êtres humains⁷⁶. »*

Et c'est là que nous retrouverons l'interrogation sur la démocratie que la société civile crée à l'échelle européenne. Les espaces publics sont des espaces créés par une volonté politique, qu'elle soit citoyenne, associative ou purement revendicatrice. Le capital social européen est conformé de multiples sphères publiques, qui s'imbriquent, se parlent ou s'ignorent, se rassemblent ou se déchirent. Elles utilisent les mêmes instruments, ceux que nous avons étudiés tout au long de ce mémoire, mais avec des visées politiques, culturelles et sociétales différentes.

⁷⁵ Gouvernance européenne – Un livre blanc - COM(2001) 428 final - 25 juillet 2001

⁷⁶ « Grand résumé de Politique de l'association » - SociologieS 2011

Une des quatre initiatives citoyennes européennes qui a rassemblé le nombre requis de signatures, 1,7 millions de signatures validées, dans le temps imparti est « Un de nous ». Cette initiative lancée en 2012 avait pour objectif de « *demander à la Commission l'arrêt du financement par l'UE des programmes conduisant à la destruction d'embryons humains (programmes de recherche sur l'embryon humain et programmes d'avortement dans les pays en développement)*⁷⁷. »

Cette initiative a été rejetée en 2014 par la Commission européenne en argumentant que les programmes visés par l'initiative étaient « *totalemt conformes aux traités de l'Union et à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*⁷⁸. » Les organisateurs ont alors fait appel de cette décision auprès de la Cour de justice de l'Union Européenne. Cette dernière a reconnu en avril 2018 que ses représentants étaient fondés à attaquer la Commission sur la base du rejet de l'initiative. La Cour de justice a malgré tout précisé que « *la Commission dispose d'un large pouvoir d'appréciation aux fins de décider d'entreprendre ou pas une action à la suite d'une Initiative Citoyenne Européenne*⁷⁹.»

On voit bien ici la difficulté à mettre en place des outils de démocratie directe et de les intégrer dans le processus législatif représentatif.

Steve Bannon est en train de mettre en place une fondation « *The Movement* » pour aider les partis populistes européens à gagner le plus de sièges possible aux prochaines élections européennes grâce à une structure proche d'un think tank, d'un cabinet de conseil et en fournissant bien évidemment des financements.

En face, en quelque sorte, nous trouvons George Soros qui a créé en 1979 « *Open Society Foundations* » dont le but est de « *travailler à construire des démocraties dynamiques et tolérantes dont les gouvernements sont responsables et ouverts à la participation de tous les citoyens*⁸⁰. » Particulièrement actif dans les pays de l'est après la chute du mur de Berlin, cette fondation en Europe « *supporte les activistes et les organisations de la société civile face aux challenges de l'Europe*⁸¹. »

Quels sont les critères objectifs permettant d'autoriser ou d'interdire ces investissements en temps et en argent pour l'une ou l'autre de ces deux fondations ? Si la société civile doit exister, elle doit être plurielle, elle doit exprimer toutes les voix portées dans le continent. Après, des institutions comme le Comité Economique et Social Européen, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ou notre rêvée

⁷⁷ Site <http://www.undenous.fr/qui-sommes-nous-2/> consulté le 25 août 2018

⁷⁸ Communication de la Commission relative à l'initiative européenne « Un de nous » - COM(2014) 355 final – 28 mai 2014

⁷⁹ Arrêt du Tribunal de l'Union européenne rendu le 23 avril 2018 dans l'affaire « One of us – Un de nous » contre la Commission européenne (T-561/14)

⁸⁰ Site <https://www.opensocietyfoundations.org/about> consulté le 22 août 2018

⁸¹ Site <https://www.opensocietyfoundations.org/about> consulté le 22 août 2018

« Agence Européenne du Dialogue Civil Organisé », devront mettre des garde-fous, des barrières, des limites, pour que les valeurs portées soient celles de la démocratie.

On en revient donc à la structuration.

Les enjeux de la création d'une société civile vecteur de démocratie se concentrent aussi sur les accusations de la construction d'une Europe à deux vitesses.

- Une Europe « Erasmus », composée de la jeunesse européenne qui voyage, qui se rencontre, qui se marie versus une Europe des banlieues et des campagnes qui a peur de l'étranger.
- Une Europe qui milite et qui agit à Bruxelles et dans les grandes capitales versus une Europe connectée, virtuelle, qui croit être démocratique parce qu'elle « like » une association ou une organisation non gouvernementale.

Les organisations de la société civile doivent être présentes sur Erasmus pour promouvoir la plus grande généralisation possible.

Les organisations de la société civile doivent être présentes sur internet avec du contenu pour expliquer, approfondir et pousser à agir.

Risques et opportunités, les organisations de la société civile ont un double problème de représentativité et de légitimité. Représentatives, elles le sont si on considère le nombre de citoyens que les associations membres représentent. Les réseaux et plus encore les plates-formes peuvent se targuer d'être la voix de plusieurs millions de citoyens européens. Mais la légitimité est un facteur plus difficile à valider. Les militants de toutes causes sont-ils plus légitimes que ceux qui ne font pas entendre leur voix ? La question de l'impact social des associations, au cœur du débat français aujourd'hui, peut aussi se reproduire au niveau européen. Quel est l'impact social des réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles ? C'est la question finale de ce mémoire, à laquelle j'ai essayé de répondre mais qui reste ouverte.

Conclusion

Ce mémoire visait à comprendre l'architecture des réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles. Grâce à des exemples concrets et des rencontres passionnantes, j'ai essayé de dégager une structure, qui est en mouvement perpétuel, avec des apparitions et des disparitions, des réussites et des échecs. Cette architecture, à première vue complexe et avec des éléments éventuellement redondants, est le calque de la structuration de l'Union européenne elle-même. Faire travailler 28 Etats membres, et un nombre proportionnel d'organisations représentatives dans des secteurs extrêmement variés, passe nécessairement par une complexité opérationnelle.

Le travail de plaidoyer à Bruxelles est reconnu grâce à cette structure. On pouvait se demander si elle permettait également de faire entendre la voix des citoyens. Les organisations de la société civile s'y efforcent au jour le jour. Les nouveaux moyens de communication sont un des vecteurs primordiaux de cette action. Il faut aussi souligner la vitalité de l'innovation sociale dans les organisations étudiées et aussi dans un nouveau type d'activisme en cours de création. Au final, les valeurs du secteur associatif européen sont représentées, écoutées et entendues dans la « bulle bruxelloise ». Elles permettent de porter un message politique fait de démocratie, de liberté et de responsabilité et de lutter contre l'euroscpticisme dans la vie de tous les jours.

La distinction entre associationnisme et lobby a été difficile à trancher, et je ne pense pas qu'on puisse être catégorique à ce sujet. Ceci dit, je pense sincèrement que les organisations de la société civile implantées à Bruxelles construisent une nouvelle façon de faire l'Europe, en rapprochant les citoyens du pouvoir et en obligeant les institutions à prendre en compte les revendications sociales et civiles. Elles doivent encore progresser dans leur impact, mais elles ont su profiter de l'opportunité technologique pour entamer une évolution du rapport de forces.

Je conclurai avec quelques réflexions politiques sur l'année 2019 qui nous attend.

2019 sera l'année de tous les dangers pour l'Union européenne.

- Le 29 mars, le Royaume Uni sortira de l'Union.
- Du 23 au 26 mai, des élections au suffrage universel direct nommeront 705 eurodéputés.
- Un cadre financier pluriannuel sera adopté pour les années 2021-2027.
- Une nouvelle Commission sera désignée pour le mandat 2019- 2024.

On a vu dans ce mémoire la vitalité de la société civile organisée, avec ses réussites et ses contradictions.

On a entendu les craintes de ses acteurs quant au rétrécissement de l'espace civique européen.

On a compris l'ambivalence des institutions en ce qui concerne la participation des parties prenantes au dialogue civil.

Alors, 2019 pourrait devenir une année charnière dans la construction européenne. Les risques et les opportunités sont présents pour transformer cette utopie en un échec politique ou en une véritable révolution démocratique.

Lors de mon cursus universitaire à l'Institut d'Administration des Entreprises, l'Europe était singulièrement absente. Elle a été évoquée uniquement pour se plaindre de la difficulté d'obtenir des financements pour les associations de terrain. Je souhaiterais que ce mémoire ouvre le Master de Management des Associations sur l'Europe, qu'il apporte sa part à la réflexion collective sur la place du secteur associatif français dans la création d'une sphère publique européenne constructive et responsable.

Je souhaite également continuer à réfléchir à cette problématique, dans le cadre d'un master de recherche et éventuellement d'une thèse qui me permettrait d'approfondir le sujet et de mener une recherche plus méthodologique.

Jurgen Habermas, dans une tribune de Social Europe intitulée « *Sommes nous encore de bons européens ?* » en juillet 2018 est optimiste « *Je crois que les élites politiques sous-estiment la disposition de leurs électeurs à s'engager dans des projets qui dépassent leur petit intérêt personnel* ⁸²».

Soyons alors optimiste sur le futur de notre Europe, comme le penseur allemand, mais d'un optimisme réaliste qui n'oublie pas la vigilance.

⁸² Site <https://www.socialeurope.eu/are-we-still-good-europeans> consulté le 27 juillet 2018 – Traduction de l'auteur

Bibliographie

Ouvrages

ALEMANNI Alberto (2017) « *Lobbying for change* » - Editions Icon Books Ltd.

JOHANSSON Hakan and KALM Sara, Edited by (2015) « *EU Civil Society, Patterns of Cooperation, Competition and Conflict* » - Editions Palgrave Macmillan

KOHLER-KOCH Beate and QUITTKAT Christine (2013) « *De-Mystification of participatory Democracy : EU-Governance and Civil Society* » - Editions OUP Oxford

LAVILLE Jean-Louis (2010) « *L'économie sociale et solidaire – Pratiques, théories, débats* » - Edition du Seuil

RODEKAMP Meike (2013) « *Their Members' Voice* » - Editions Springer Science & Business Media

SOURICE Benjamin (2014) « *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen* » - Editions Charles Léopold Mayer

VENABLES Tony (2016) « *Vers un citoyen européen* » - Editions Charles Léopold Mayer

Articles

ALDRIN Philippe, HUBE Nicolas (2016) « *L'Union européenne, une démocratie de stakeholders. Des laboratoires du participationnisme à l'expérimentation démocratique* », Gouvernement et action publique N° 2, pp. 125-152.

ALDRIN Philippe, DAKOWSKA Dorota (2011) « *Légitimer l'Europe sans Bruxelles ? Un regard sur les petits entrepreneurs d'Europe, entre décentrement et recentrages* », Politique européenne n° 34, pp. 7-35.

BERNY Nathalie (2014) « *Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources* », Gouvernement et action publique, pp. 75-106.

BOIVIN Pauline (2016) « *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe* », Notes

d'analyse « Economie sociale » - Think Tank Européen Pour la Solidarité

CULLEN Pauline (2010) « *The Platform of European Social NGOs: ideology, division and coalition* », *Journal of Political Ideologies*, pp. 317-331.

DUBETZ Elise (2014) « *Economie sociale et Europe : quel(s) dialogue(s) ?* », Collection Working Paper - Think Tank Européen Pour la Solidarité

GEORGAKAKIS Didier, VAUCHEZ Antoine (2015) « *Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe* » - Texte paru dans Johanna Siméant (dir.), « *Guide de l'enquête globale en sciences sociales* », CNRS éditions, pp. 197-217.

HABERMAS Jürgen (2018) « *Are we still good europeans ?* » - Social Europe

JOURDAIN Laurence (2014), « *Comment peut-on militer à Bruxelles pour une « Autre Europe » ? Le cas du Collectif ALTER-EU* », *Politique européenne* n° 43, pp. 210-241.

KLUVER Heike (2014), « *Les lobbies dans la gouvernance ou la main – invisible – du marché* », *Pouvoirs* n° 149, pp. 121-134.

LAVILLE Jean-Louis (2010), « *Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss* », *Revue du MAUSS* n° 36, pp. 295-307.

MAYER Daniel (2016) « *Civil society participation in EU policy making « greening » in the 2013 CAP Reform* » - Final Thesis – Universiteit Leiden

MICHEL Hélène (2007) « *La « société civile » dans la « gouvernance européenne ». Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique* », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 166-167, pp. 30-37.

OLLION Étienne (2015) « *Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine* », *Critique internationale* N° 67, pp. 17-31.

OLLION Étienne, SIMEANT Johanna (2015) « *Le plaidoyer : internationales et usages locaux* », *Critique internationale* N° 67, pp. 9-15.

PIRNI Andrea *et al.*, (2015), « *La citoyenneté au niveau local entre bénévolat et advocacy. Le cas de la Toscane* », *Pôle Sud* n° 43, pp. 57-74.

REUNGOAT Emmanuelle (2013), « *Représenter les citoyens via les groupes d'intérêts.*

Enjeux et lacunes d'un système communautaire routinisé », *Savoir/Agir* n° 26, pp. 103-109.

SANCHEZ SALGADO Rosa (2011) « *La société civile européenne : les usages d'une fiction* », *Raisons politiques* N° 44, pp. 201-226.

SIMEANT Johanna (2009), « *Transnationalisation/internationalisation* », in FILLIEULE Olivier et al., « *Dictionnaire des mouvements sociaux* », Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « *Références* », pp. 554-564.

SIMEANT Johanna (2010), « *6. La transnationalisation de l'action collective* », in AGRIKOLIANSKY Éric et al. « *Penser les mouvements sociaux* », La Découverte « *Recherches* », pp. 121-144.

Documents des Institutions européennes

Traité de Rome – Traité instituant la Communauté Economique Européenne – 25 mars **1957**

Traité de Maastricht – Traité sur l'Union européenne – 29 juillet **1992** - 92/C 191/01

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - **2000/C 364/01**

Gouvernance européenne - Un Livre Blanc - COM(2001) 428 final

Contribution de la Commission à la période de réflexion et au delà : « *Le Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat* » – COM (2005) 494 final

« *La place des associations dans le dialogue civil européen* » – Groupe de liaison du Comité Economique et Sociale Européen – 10 juillet **2008**

Traité de Lisbonne – Traité sur l'Union européenne – 26 octobre **2012** – C 326/13

Discours sur l'état de l'Union 2015 – Président Jean-Claude Juncker – Bruxelles, le 9 septembre **2015**

Avis du Comité économique et social européen sur le thème « *Evaluation de la consultation des parties prenantes par la Commission européenne* » - EESC-2015-02021-00-00-AC-TRA (FR)

« Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil » – COM (2017) 253 final

Avis du Comité économique et social européen « *Le financement des organisations de la société civile par l'UE* » - SOC/563 – EESC-2017-01953-00-01-AC-TRA (FR)

« *Challenges facing civil society organisations working on human rights in the EU* » European Union Agency for Fundamental Rights, 2017

Discours sur l'état de l'Union 2017 – Président Jean-Claude Juncker - Bruxelles, le 13 septembre 2017 – SPEECH/17/3165

« *Socle européen des droits sociaux* » – Proclamation solennelle du Parlement européen, du Conseil et de la Commission - ISBN 978-92-79-74086-2 – 17 novembre 2017

Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe – « *Réflexions et scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025* » - COM (2017) 2025

DIVJAK Tina and FORBICI Goran (2017) « *The future evolution of civil society in the European Union by 2030* » - Study commissioned by the European Economic and Social Committee (EESC) from CNVOS (Centre for information service, cooperation and development of NGOs, Slovenia) and ENNA (European Network of National Civil Society Associations)

LIRONI Elisa and PETA Daniela (2017) « *EU public consultations in the digital age: Enhancing the role of the EESC and civil society organisations* » - Study commissioned by the European Economic and Social Committee (EESC) from ECAS (European Civil Action Service)

Cadre financier pluriannuel 2021 – 2027 « *Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend* » - COM (2018) 321 final

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 11, paragraphe 1 et 2, du traité de l'Union européenne – « *Vers un dialogue civil amélioré et une participation accrue des citoyens au niveau de l'UE pour améliorer l'élaboration des politiques sur la base de la feuille de route de Riga.* » - EESC-2018-03052-01-00-TCD-TRA (FR)

Annexes

Annexe 1 – Acronymes des organisations

AEDH

Association Européenne pour la défense des droits de l'homme

CESE

Comité Economique et Social Européen

CFHE

Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes

CSE

Civil Society Europe

COFACE

Confédération des organisations de familles de l'Union européenne

CONCORD

Confédération européenne des ONG du développement et l'action humanitaire

EAPN

European Anti Poverty Network – Réseau européen anti-pauvreté

EASPD

European Association of Service Providers for Persons with Disabilities – Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap

ECAS

European Citizen Action Service – Service européen d'action pour les citoyens

ECF

European Civic Forum – Forum Civique Européen

EDF

European Disability Forum

EEB

The European Environmental Bureau

EPSCO

Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs

EYCA

European Year of Citizens Alliance - Alliance européenne pour l'année des citoyens

FEANTSA

Fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abris

HRDN

Human Rights and Democracy Network – Réseau Droits de l’Homme et Démocratie

MEGA

Make Europe Great for All – Rendre l’Europe « chouette » pour tous

ONG

Organisations non gouvernementales

REVES

Réseau Européen des Villes et Régions de l’Economie Sociale

SP

Social Platform - Plate-forme Sociale des ONG sociales européennes

UE

Union européenne

WWF

World Wild Fund for Nature – Fonds mondial pour la nature

Annexe 2 – Liste des Directions Générales de la Commission européenne

DG CLIMA

Action pour le climat

DG ECFIN

Affaires économiques et financières

DG MARE

Affaires maritimes et pêche

DG AGRI

Agriculture et développement rural

DG BUDG

Budget

DG JRC

Centre commun de recherche

DG TRADE

Commerce

DG COMM

Communication

DG COMP

Concurrence

DG DEVCO

Coopération internationale et développement

DG EAC

Education, jeunesse, sport et culture

DG EMPL

Emploi, affaires sociales et inclusion

DG ENER

Energie

DG ENV

Environnement

DG EUROSTAT

Eurostat – Statistiques européennes

DG TAXUD
Fiscalité et union douanière

DG DIGIT
Informatique

DG SCIC
Interprétation

DG JUST
Justice et consommateurs

DG GROW
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME

DG HOME
Migration et affaires intérieures

DG MOVE
Mobilité et transports

DG NEAR
Politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement

DG REGIO
Politique régionale et urbaine

DG ECHO
Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes

DG RTD
Recherche et innovation

DG CONNECT
Réseaux de communication, contenu et technologies

DG HR
Ressources humaines et sécurité

DG SANTE
Santé et sécurité alimentaire

DG FISMA
Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux

DG DGT
Traduction

Annexe 3 – Liste des membres du Groupe de Liaison du Comité Economique et Social Européen

- AEDH (European Association for the Defence of Human Rights)
- AGE Platform Europe (European Older People's Platform)
- AIM (International Association of Mutualities)
- *BEUC (European Consumer Organisation)*
- *CECODHAS (European Federation of Public, Cooperative and Social Housing)*
- CEV (European Volunteer Centre)
- COFACE (Confederation of Family Organisations in the European Union)
- CONCORD (European NGO Confederation for Relief and Development)
- COOPERATIVES EUROPE
- CULTURE ACTION EUROPE
- EDF (European Disability Forum)
- ECAS (European Citizen Action Service)
- EEB (European Environmental Bureau)
- EFC (European Foundation Centre)
- EFIL (European Federation for Intercultural Learning)
- EMI (European Movement International)
- EPHA (European Public Health Alliance)
- ESU (European Students' Union)
- *EURAG (European Federation of Older People)*
- *EUROCHILD*
- EWL (European Women's Lobby)
- EUCIS-LLL (European Civil Society Platform on Lifelong Learning)
- FCE (European Civic Forum)
- *FRONT LINE DEFENDERS (Human Rights)*
- IUT (International Union of Tenants)
- *PLATFORM FOR INTERCULTURAL EUROPE*
- RED (International Association Rurality – Environment – Development)
- *SEE (Social Economy Europe)*
- SOCIAL PLATFORM (Platform of European Social NGOs)
- SOCIAL SERVICES EUROPE
- SOLIDAR
- *UEF (Union of European Federalists)*
- *VOLONTEUROPE*
- YFJ (European Youth Forum)

En italique, les organisations suppléantes.

Annexe 4 – Liste des entretiens

Patricia SCHERER
Responsable de la Mission Europe pour NEXEM à Bruxelles
Représentante à l'EASPD et au Bureau de Social Platform
NEXEM
28 mai 2018
Paris

Jean-Claude BOUAL
Président du Collectif des associations citoyennes
30 mai 2018
Paris

Gilberto PELOSI
Advocacy & Policy Officer
Social Platform
4 Juin 2018
Bruxelles

Soledad BRIONES
Head of Communication and Membership
CONCORD
4 Juin 2018
Bruxelles

Sabrina FERRAINA
Policy Manager
EASPD – European Association of Service Providers for Persons with Disabilities
19 Juin 2018
Téléphone

Alexandrina NAJMOWICZ
Coordinatrice
Forum Civique Européen
26 Juin 2018
Paris

Emily BOWLES
Communication & Outreach Coordinator
European Civil Action Service
26 Juin 2018
Skype

Farbod KHANSARI
APF – France Handicap
Conseiller National aux politiques européennes et internationales
Délégué Général Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes

2 juillet 2018
Paris

Sian JONES
Policy Coordinator
European Anti Poverty Network
12 juillet 2018
Bruxelles

Pierluigi BROMBO
Chef d'Unité – Relations avec la société civile et prospective
Direction de la planification législative et relations avec les institutions et la société civile
Comité Economique et Social Européen
24 juillet 2018
Bruxelles

Carlotta BESOZZI
Coordinatrice
Civil Society Europe
27 août 2018
Bruxelles

Annexe 5 – Questionnaire

Introduction globale

Présentation du Master de Management des Associations

Présentation de mon sujet de mémoire

Autorisation de faire part de cet entretien dans le mémoire

Demande d'enregistrement

1- Votre expérience

Pouvez vous me décrire votre poste et l'organisation pour laquelle vous travaillez ?

Quels sont le ou les réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif dans lesquelles vous participez à Bruxelles ?

Pourquoi participez-vous à une ou plusieurs structures ?

Quel est votre rôle dans cette structure ?

Quel est votre travail au jour le jour avec les plates-formes ?

2- Ecosystème de Bruxelles

Quelle est la structure des réseaux et plates-formes de plaidoyer associatif à Bruxelles ?

Comment définiriez-vous ces structures ?

Quelles sont les relations de ces structures avec votre organisation d'origine ?

Comment évalueriez-vous le fonctionnement de ces structures ?

Quels seraient des axes d'amélioration possibles ?

3- Réalisations concrètes

Sur un plan général, quel est l'impact de ces structures sur la législation européenne ?

Pouvez-vous me citer un ou deux exemples concrets de réalisation de ces plates-formes sur la législation européenne ?

Sur un plan particulier, pouvez-vous me décrire une réalisation dont vous êtes fier ?

Est-ce que ces structures ont un rôle dans la démocratie européenne ?

Est-ce que le dialogue civil est une réalité en Europe ?

4- Autres informations dont vous souhaiteriez me faire part

Nouvel associationnisme ou lobby ?

Récapitulation de l'entretien

Merci et prochaines étapes

Autres personnes ressources

Intérêt dans mémoire ?

Annexe 6 – Entretien

En gras, les questions de l'auteur.

Gilberto PELOSI

Advocacy & Policy Officer

Social Platform

4 Juin 2018

Bruxelles

Qu'est-ce que la Social Platform ?

Création 1995

La Social Platform est une organisation « parapluie » composée de 49 réseaux européens, qui se bat pour l'inclusion sociale, des opportunités équivalentes pour tous et la démocratie participative en Europe.

Elle a été créée il y a 23 ans comme un réseau informel, une coalition d'ONG comme il en existe beaucoup à Bruxelles afin de rassembler les compétences, les connaissances et l'expertise. Puis ce réseau s'est structuré.

Le secrétariat est composé de 6 salariés. Il y a eu beaucoup de changement ces dernières années. M. Pelosi est là depuis trois ans (depuis 2015 – Vingtème anniversaire de la Social Platform) et il est le plus ancien dans la structure. Il travaille sur le plaidoyer et la « policy ».

La Social Platform est un puzzle, cf le logo

- Qualité de l'emploi
- Protection sociale
- Justice sociale
- Egalité des chances
- Dialogue civil = démocratie participative

Les membres sont très variés :

- Secteur de la Foi, Caritas (catholique), Eurodiaconia (protestant)
- Egalité, ex LGBT
- Groupes avec des besoins spécifiques, European Disability Forum (EDF), Eurochild
- Fournisseurs de service social, European Association of Service providers for Persons with Disabilities (EASPD)
- Organisation luttant contre l'exclusion sociale, European Anti Poverty Network (EAPN)
- Social business, coopératives, entreprises d'insertion sociale, secteur prison, réfugiés, migrants

Il s'agit donc d'un réseau assez complexe et nous verrons les implications de travailler ensemble.

La Social Platform n'a pas de membres nationaux, ses membres sont des réseaux européens.

Les critères de participation à la Social Platform sont la représentativité, le nombre d'organisations que le réseau rassemble avec des minimums par Etat Membre.

Certains réseaux sont membres à part entière et d'autres seulement associés. Cette différenciation dépend de la cotisation et de la représentativité. Les membres associés ont moins de droits pour approuver le budget, les directions stratégiques, les amendements aux textes proposés. Pour les membres, il peut s'agir d'un choix politique ou d'un état de fait.

Création par 10/12 membres (certains sont partis ou n'existent plus)
Projet de parler d'une seule voix.

Il peut y avoir quelques tensions au sein de la Social Platform, un peu de compétition entre les membres.

Mais avec les années, la Social Platform est devenue la voix des ONG sociales.

Ils ont un très bon niveau d'accès dans le processus de décision politique.

La valeur ajoutée pour les membres, c'est de parler en direct à la Commission. Quand il y a des réunions informelles du Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs) que la Présidence tournante du Conseil de l'UE organise pour discuter des priorités politiques, une délégation est envoyée.

Ils étaient présents au Sommet Social de Gothenburg en novembre 2017 où a été proclamé le Socle Européen des Droits Sociaux.

La Social Platform était la seule CSO représentée avec le Youth Forum, et ils ont participé à toutes les réunions avec les chefs de gouvernements et les organisations sociales.

Quel est le travail quotidien de M. Pelosi ?

Le titre de son poste décrit son travail.

Il est donc divisé entre « policy » et plaidoyer.

« Policy » consiste à suivre ce qui se passe dans l'agenda européen, faire de l'intelligence, voir quelles sont les implications des événements européens pour les membres.

Plaidoyer pour porter des recommandations, et un message commun de la part des membres.

Deux axes de travail :

Interne

Travail avec les membres

Gouvernance

Organisation

Gros réseau

Externe

Représentation

Lobby

Interne

Gros réseau donc différents niveaux de gouvernance

Organes statutaires :

- **Assemblée Générale** deux fois par an approuve le budget et la stratégie, programme de travail, décisions formelles
- **Management Committee** avec des membres qui tournent tous les deux ans, et qui peuvent rester au maximum 6 ans
- **Steering Group** avec les Directeurs Généraux et les Secrétaires Généraux des membres se réunit 4 à 6 fois par an pour des discussions sur la stratégie
Travail politique et plaidoyer
Position et alliances et où on approuve les nouveaux membres.
Ouvert à tous les membres, orientations stratégiques

Avant cela, il y a tout le travail interne que je fais et mes collègues aussi, travail avec les responsables de plaidoyer des membres, avec les conseillers, par le biais de **task forces**, sur un sujet en particulier, pour rassembler de l'intelligence, comment faire le plaidoyer, recevoir des input des membres nationaux

Beaucoup de temps en interne, qui pourrait peut-être être mieux utilisé en externe avec du plaidoyer, mais cela est dû à la grandeur du réseau et à sa variété.

Presque la totalité des membres de la Social Platform sont basés à Bruxelles, ils connaissent les sujets.

Il y a une grosse différence entre la Social Platform et ses membres. Ces derniers ont des membres qui sont des organisations nationales qui ont plus besoin de développer leur capacity building, car ces membres nationaux ne sont pas au courant des procédures de Bruxelles,

Beaucoup de négociations

Parfois, c'est juste une question de se mettre d'accord sur un langage commun et s'y tenir et de trouver la meilleure façon d'avancer.

Ce que Gilberto fait :

- Notes de synthèse (position papers)
- briefing
- analyses

Ces dernières années, la Social Platform a travaillé sur des documents de bonnes pratiques, recueil d'information et dissémination. C'est un service pour les membres, qui s'en servent auprès de leurs membres nationaux. Cela donne de la visibilité, de la crédibilité et cela renforce l'impact du plaidoyer, car ils peuvent montrer des programmes qui fonctionnent.

Nous sommes face à des challenges en terme de légitimité

Il y a une tendance de contourner le niveau européen pour aller directement au niveau national, afin de contrecarrer l'euroscpticisme.

Bruxelles est une bulle.

La Social Platform a une légitimité en terme de représentativité au niveau européen, mais ils n'ont pas de contacts au niveau national

De plus en plus de demande de la part de la Commission, un peu moins du Parlement et du Conseil pour avoir des arguments basés sur des preuves et de l'expérience pour prendre des décisions.

Pour nous, qui faisons du plaidoyer d'un point de vue idéologique, il est difficile de trouver ces preuves différentes des sources officielles qui existent.

Repositionnement interne plus proche du terrain

Difficile car ils ne peuvent pas outrepasser les prérogatives de leurs membres qui ont le contact avec les organisations locales.

Il y a beaucoup de ressources humaines et financières sur le terrain.

Si on en revient aux statuts de la Social Platform, le travail en interne, c'est

- Trouver des compromis sur des propositions
- Prendre des décisions sur les priorités
- Répondre aux challenges qui arrivent depuis l'extérieur

Et en externe,

- Faire du plaidoyer, ce qui veut dire rassembler de l'information, faire de l'intelligence, documents informels, avis des différentes parties prenantes : Commission, parlementaires, assistants des parlementaires, partenaires sociaux, experts, think tank
- Rassembler de l'information, voir si une coalition ou une alliance est nécessaire sur un sujet particulier

Ca veut dire faire du lobby, faire passer de façon informelle nos idées

Vous n'avez pas peur d'utiliser le mot lobby ?

Non, parce que c'est le même type d'approche, des meetings formels et informels. Il s'agit de convaincre, de trouver des arguments

Ce que nous faisons, au moins à Bruxelles, est exactement la même chose que les autres organisations qui font du lobby.

La différence, c'est que le lobby est fait pour des intérêts spécifiques, et nous travaillons pour le bien commun. Nous n'avons pas de clients, nous représentons les gens qui ont besoin.

La stratégie et les outils sont les mêmes que les lobby.

Le travail informel est celui qui a le plus d'impact, la capacité d'influence sur le processus de décision politique.

Le plus tôt on intervient, plus fort est le levier.

Travail informel, voir docs en avance de phase, parler à des gens.

Question d'expertise.

La Commission bouge beaucoup en interne, beaucoup de transferts d'une Direction Générale à une autre, et donc les connaissances se perdent, donc ils ont besoin d'experts externes et donc de lobby.

Comment utiliser ces informations, comment ne pas voir cette information avec un point de vue personnel, donc ils ont besoin d'experts variés pour avoir différents angles de vue.

Travail plus formel

- Participation à des évènements,
- Représentation dans les réunions politiques, ils sont invités dans les réunions informelles du Conseil

Avec chaque Présidence tournante il y a des réunions informelles en avril et en juillet (une pour chaque Présidence) sur certains sujets politiques que la présidence veut mettre en avant politiquement. Pas de décisions, mais des discussions sur les priorités.

Exemple prochaine présidence Autrichienne, sujet de la digitalisation au travail, des réunions auront lieu les 21 et 22 juillet.

Ce sont les évènements officiels les plus importants auxquels nous participons.

Les Directions Générales organisent aussi à d'autres types de réunions.

- Groupes d'experts où ils sont nommés
 - Groupes parties prenantes où ils peuvent se présenter, par exemple les Objectifs de Développement Durable, participation formelle aux discussions.
 - Dialogue stratégique à DG EMP entre la Commission et les ONG
 - Réponse aux consultations publiques où ils répondent en tant que Social Platform après consultations des membres, et accord au niveau du Steering Group.
- 1- Au préalable, négociations en interne avec les membres sur les sujets
 - 2- Le spécialiste du sujet écrit la note de synthèse (policy paper) et les autres membres peuvent l'amender.
 - 3- Le Steering Groupe approuve officiellement la position finale

Comment sont choisis les sujets ?

La Social Platform a un programme de travail tous les ans, plus une stratégie 2014 – 2020

Le Secrétariat de la Social Platform propose et les membres discutent.

Le programme de travail est établi pendant l'été et présenté à la Commission en octobre, car la Social Platform est financée à 80% / 90% par la Commission, le reste sont les cotisations des membres.

La Social Platform est membre de coalitions informelles. De façon plus formelle, elle participe à l'European Policy center, un think tank, et à des coalitions comme Civil Society Europe, qui travaille sur le dialogue civil, surtout aspect social et à un réseau des droits de l'homme

Nous essayons d'élargir notre champ au sujets impôts et justice fiscale, de plus en plus pertinent quant au financement de la protection sociale : Tax justice europe network

Pourquoi existe-il des imbrications d'organisations les unes dans les autres ?

Souvent pour des raisons historiques

1- Membres de membres de membres

Des membres de la Social Platform sont aussi membres d'un autre réseau membre de la Social Platform, mais ça s'est fait dans le passé et le résultat est là. Aujourd'hui, il n'y aurait pas de membres qui s'affilieraient à un autre réseau en étant membre de la Social Platform

Ex : FEANTSA est aussi membre de EAPN

« Pour moi aussi, c'est compliqué ».

2- Membres qui font des choses en dehors de la plate-forme

Il y a aussi des membres qui ont créé une nouvelle coalition sur une initiative particulière, pour approfondir un sujet

Ex : Social Services Europe qui rassemble beaucoup de nos membres qui travaillent sur les services sociaux.

Ces membres veulent pouvoir travailler de façon plus précise sur leurs sujets, rentrer plus dans des discussions techniques.

3- Membres qui font partie de réseaux dont nous sommes membres

Certaines organisations sont de fait membres d'un autre réseau, parce qu'ils représentent leur organisations nationales.

Cela serait peut être plus simple si la Social Platform était la seule voix de ces organisations, mais ces membres ont aussi besoin de visibilité

La question est de savoir ce que peut fournir la Social Platform et ce que peuvent fournir des réseaux plus spécialisés.

Quelles sont les réussites de votre action ?

Pour la Social Platform, c'est plus difficile à mesurer que par exemple pour COFACE (famille) sur des sujets et des textes plus précis, par exemple équilibre travail vie.

Plus politique, plus macro.

Nous travaillons aussi sur des sujets non législatifs, comme le Semestre européen, que législatifs, comme le Cadre Financier Pluriannuel

Mais pas d'objectifs très précis, plus sur des priorités politiques

Nous influençons, mais c'est peut être moins visible

Un des sujets sur lesquels nous avons eu une grande influence est le Socle Européen des droits sociaux

A Bruxelles, c'est un gros sujet, en dehors un peu moins, parce que ce n'est pas quelque chose qui va changer concrètement la vie des gens s'il n'y a pas d'implémentation.

Si on regarde les priorités politiques d'il y a 3 / 4 ans, l'austérité, la consolidation fiscale, les réductions des services publics et de la protection sociale, la déréglementation du marché du travail, et celles qui sont à l'ordre du jour maintenant, la rhétorique et le langage même a changé. Les sujets sociaux sont remontés dans l'agenda. On parle du social.

Les politiques ont compris que le social a des implications sur la croissance économique, que pour qu'elle soit viable, elle doit être inclusive.

Il y a une grosse évolution

On va voir dans les mois qui viennent si ça va changer les politiques elles mêmes, si nos systèmes sociaux vont évoluer aussi.

2015 – M. Pelosi arrive à la Social Platform

Fin des conséquences de la crise de 2008 qui a été financière, puis économique, puis sociale, comme toutes les crises.

Pic d'austérité dans le sud de l'Europe.

Recherche de réductions de coûts

Beaucoup de tension de la part de Bruxelles sur l'efficacité sociale ; questions sur la viabilité des systèmes de protection sociale

Mais on ne parlait pas de qualité du service, logement, éducation, protection de l'enfance, de la qualité du travail, relation pauvreté travail, équilibre travail vie, revenu minimum

La Social Platform avait des idées pour faire passer ces messages :

- Le Semestre européen, quand il n'y avait pas de compétences de l'Europe sur un sujet
- La législation quand il y avait compétence

Campagne de plaidoyer de la Social Platform

Standards sociaux

Difficile à mettre en place, en raison de la subsidiarité, des différents cultures, des droits minimum en Europe

Qualité de l'emploi

- salaire minimum
- équilibre vie sociale / vie professionnelle
- CDI

Chômage

- aide à la transition
- exclusion
- services de qualité

Discours : qu'est-ce qui se passe s'il n'y a pas de standards ?

Voir les conséquences économiques et politiques sur la stabilité de nos démocraties

Juncker a parlé du socle des droits sociaux

Ca ne venait pas du terrain, c'était une idée de Juncker, qui en a parlé sans avoir de dossier de ses équipes, donc la Commission a dû travailler pour mettre en place quelque chose.

C'est la meilleure situation pour un lobbyiste car la Commission avait besoin d'expertise. La Social Platform était naturellement idéalement placée pour répondre à ces questions, car c'est notre travail.

La Social Platform a sauté sur cette opportunité et s'est proposé pour fournir de l'expertise.

L'expression « standards sociaux » a commencé à se répandre, et même si tout le monde n'en a pas la même compréhension, la Social Platform en a profité.

Ils ont été impliqués depuis le début avec les groupes informels et en particulier le conseiller spécial social de Juncker, Allan Larsson, le cabinet du Commissaire Emploi, Affaires sociales et inclusion, Marianne Thyssen.

Meetings réguliers informels de Allan Larsson avec le Parlement, L'Organisation Internationale du Travail, les Syndicats, la Social Platform
Echange privilégié

C'était d'abord axé sur le marché du travail, droit des travailleurs, changements démographiques, digitalisation au travail, mais la Social Platform a ouvert sur la protection sociale, les inégalités.

Beaucoup de changements entre le draft originel et ce qui a été présenté finalement.
Beaucoup influence de la Social Platform

Socle des droits sociaux

Très long processus

Premier draft en mars 2016

Consultation publique en 2016 a donné beaucoup de réponses qui faisaient changer la façon de penser l'économie

La Social Platform a beaucoup participé et elle a fait une longue réponse à la consultation publique basée sur les avis des différents membres, document de recommandations de 25 pages

Document accueilli favorablement, tant formellement qu'informellement.

Rapport suite à cette consultation, la Social Platform souvent mentionnée

Cela a permis à Juncker et Larsson d'ajuster leur réflexion sur l'économie.

Ils sont passés à une vision où il était nécessaire de pousser la croissance, de réduire les impôts pour que cela profite à tout le monde,

Consensus de Washington du FMI

Le FMI et l'OCDE ont changé également leur façon de parler, ils parlent de croissance inclusive, de lutte contre les inégalités.

Changement de discours

il faut avoir l'économie et le social sur un pied d'égalité

Consultations dans les Etats Membres aussi avec des discussions avec les partenaires sociaux et les gouvernements.

Autre réussite

Changement de langage
Principe de protection sociale a été rajouté
Adéquation, qualité, accessibilité
Salaire minimum

D'avril à novembre 2017 : Travail de lobby sur la proposition du Socle des droits sociaux

Problèmes persistants :

- Résistance du Conseil et de certains Etats Membres
- Proclamer et faire publier le document
- Comment ça va être appliqué

Travail avec beaucoup d'acteurs pour coordonner
Rapport du Parlement favorable au draft par une parlementaire portugaise (Maria Joao Rodrigues).

Proclamation en novembre 2017 à Gothenburg
Délégation de 11 personnes de la Social Platform

Maintenant, besoin de mettre en place
Focus de la Social Platform pour voir si le Socle va changer la politique et la législation
Ca va prendre des années

Quel est le futur du Socle ?

La Social Platform fait maintenant des propositions pour définir comment implémenter
Il faut voir ce que va donner la législation.

Initiatives sur la table

Directive sur l'équilibre travail / vie

Directive sur des conditions de travail prédictibles et transparentes – Reprise d'une vieille directive « written statement » sur le droit à l'information pour les employés de la part de leurs employeurs

Périmètre plus large, droits fondamentaux de base, formation payée obligatoire, information tout de suite pour les travailleurs saisonniers, par ex, changement de contrats de travail, avoir de la visibilité sur le temps de travail

Update de la définition du travailleur au niveau européen

Codification de la Cour de Justice

Accès pour plus de monde à la protection sociale (3 à 4 M de travailleurs de plus)

Les auto-employés ne font pas partie de cette directive

Les négociations sont difficiles au niveau du Conseil, par ex le Conseil essaie de retirer la définition du travailleur

Initiatives législatives qui suivent en négociation

On les suit et on essaie d'influencer, moi et mes collègues et les membres.

Plus demandes sur d'autres sujets comme le revenu minimum universel
Pas de volonté politique de la Commission sur ce sujet, mais ils y travaillent.

Semestre Européen

Processus de coordination des politiques économiques et sociales

Utilisé auparavant par la Commission pour mettre en place l'austérité et dérégulation, pour réduire les services, maintenant la Social Platform veut promouvoir la qualité de l'emploi, la protection sociale viable et efficace, et l'investissement dans les services sociaux

Idée de l'investissement social qui est un cout au départ mais qui aura des conséquences favorables

Cadre Financier Pluriannuel pour mettre en place le Socle

Comment utiliser le budget pour implémenter le Socle

Comment vous travaillez sur le MFF

C'est un autre collègue

Travail avec les Etats Membres et le Conseil, car le Parlement n'a pas le même pouvoir.

Le Parlement a une sorte de pouvoir de veto car il doit approuver le budget.

Cadre Financier Pluriannuel

Focus sur la politique de cohésion et le Fonds Social européen, fonds pour les plus pauvres, pour supporter le Socle

Fonds Social européen fait partie de la politique de cohésion, donc au niveau des territoires

Se traite au niveau du Conseil, Affaires Générales

Donc plus compliqué car la Social Platform a des relations plus avec le Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs)

Problématique autour de cette question, certains Etats Membres et la Social Platform poussent pour que ces négociations aillent au Conseil EPSCO. Mais c'est peu probable.

Travail avec DG EMPL, les attachés aux affaires sociales des Représentations Permanentes.

Il faut créer des nouvelles relations avec de nouveaux acteurs.

Par exemple, sur l'inclusion des aspects sociaux dans les appels d'offres publics, il a fallu commencer de zéro, sur des acteurs qu'ils ne connaissaient pas, comme la DG GROW, qui s'occupe de marché interne. Car on ne les connaissait pas, mais ils utilisaient aussi un langage différent. Ca prend du temps de rencontrer les gens et de commencer à se comprendre.

Une salariée de la Social Platform s'y connaissait et elle a fait un guide, qui est toujours utilisé par la Commission. C'était avant l'arrivée de M. Pelosi. Maintenant elle est partie, et la Social Platform n'a plus cette compétence. Ce guide a été traduit en différentes langues.

D'ailleurs, c'est rare, nous travaillons surtout en anglais, et cela peut limiter aussi la portée des documents pour impliquer les organisations nationales.

Est-ce que vous pensez qu'il existe un Dialogue Civil en Europe ?

A Bruxelles oui

Dans les Etats Membres, quelque fois, c'est dur, menace sur la société civile

A Bruxelles, il y a un dialogue, mais notre rôle de plaidoyer est de structurer ce dialogue, et de le rendre plus significatif.

Le dialogue existe surtout de façon informelle.

Quand c'est formel, c'est sur une base ad-hoc

C'est mieux que rien, mais cela ne permet pas des échanges de fond.

Le dialogue social est dans les traités

Les traités obligent à inviter les partenaires sociaux

Pouvoir de faire les lois, car il y a des négociations et s'il y a un accord, cela devient une loi. Les institutions doivent consulter les partenaires sociaux de façon régulière, ce qui fait que des relations personnelles sont créées et aussi des programmes de travail qui permettent d'aller dans le détail.

Dialogue stratégique avec DG EMPL toutes les 6 semaines

Mais c'est la Commission qui lance l'initiative et nous nous rassemblons pour donner notre avis, et c'est tout.

Pas de suivi

Pas de possibilité pour donner des suggestions sur l'agenda

Comité de protection sociale

Comité d'experts technique supporte le Conseil EPSCO

Experts nationaux

La Social Platform est invité dans le Semestre trois fois par an, 30 minutes, pour donner son avis sur les directions du Semestre européen.

Mais, à l'inverse des partenaires sociaux avec qui ces réunions sont obligatoires, pour le civil, il s'agit de bonnes pratiques, parce que la Social Platform s'entend bien avec le responsable du Comité

Mais si cette personne change, ça peut changer aussi.

Exemple du Semestre européen

La Social Platform est invitée après que le document a été émis, donc il s'agit juste de donner du feedback, pas de structure, juste des questions et réponses.

Les ONG ont différentes attentes, elles ont des structures différentes.

La Social Platform souhaiterait une organisation plus structurée du dialogue civil, avec du temps pour préparer, avec du temps pour s'exprimer, car sinon, il n'y a pas de résultats concrets.

Ca ne peut pas remplacer le lobby informel, mais il fait aussi des structures formelles.

Besoin de transparence, de responsabilisation

Il y a une sorte de dialogue.

Notre existence, et le fait que la Commission nous finance en est la preuve

Mieux que dans certains Etats Membres

Il faut avoir plus de structures au niveau des Etats Membres

Et impliquer les organisations de la société civile nationales au niveau européen

Car dans certains Etats Membres, les organisations de la société civile ne peuvent pas participer, et donc il serait bon qu'elles puissent participer au niveau européen.

Dans certains pays, les organisations de la société civile participent, Espagne, Irlande.

Il faut sensibiliser (raise awareness)

Statut AISBL

Pour financement et organisation du travail, commission paritaire

Provisions spéciales pour les salariés pour les protéger du risque de mono financement de la Commission

Tous les réseaux ici à Bruxelles sont comme ça.

Alexandrina NAJMOWICZ

Coordinatrice

Forum Civique Européen

26 Juin 2018

Paris

Qu'est-ce que le Forum Civique Européen ?

Le FCE a contribué en grande partie à la création du réseau trans-sectoriel de la société civile européenne.

Il rassemble plus de 100 associations de tous les pays d'Europe, sauf quelques pays du nord, mais en incluant des pays de l'ouest des Balkans.

Il a été créé en 2005 pour construire une parole associative commune sur des questions transversales et de militer pour l'avenir de l'Europe et la place des citoyens dans la construction européenne.

Au moment de la création du FCE en 2005, il était beaucoup question de participation citoyenne, et c'était aussi le moment du non au référendum sur le Traité Constitutionnel de la France et des Pays Bas. Cet événement a été un signal d'alarme pour le secteur associatif comme un message fort des citoyens européens, considérant que l'Europe était en train de se construire derrière des portes fermées et sans eux. Il était temps de créer un espace commun de dialogues et de débats. En France, des associations comme la Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme, mouvements d'éducation populaire, qui coopéraient déjà de manière ponctuelle avec d'autres associations du même type en Europe, ont décidé de créer un espace commun de dialogue.

Le réseau s'est créé de manière informelle, et en 2007, il a été enregistré officiellement.

Madame Najmowicz arrive en 2008 qui est vraiment l'année de lancement du FCE avec l'organisation du premier forum associatif des présidences tournantes de l'Union Européenne, dans le cadre d'un programme de financement européen « l'Europe pour les citoyens » qui avait une ligne de financement spécifique allouée aux gouvernements nationaux qui avaient la présidence tournante afin d'organiser des débats sur l'avenir de l'Europe, événements de « grande visibilité ».

En 2008, ça a été une réussite avec plus de 800 personnes à La Rochelle, et ça a jeté les bases pour que cet événement soit reproduit par les autres présidences tournantes. C'était l'occasion de mettre à l'agenda le statut de l'association européenne, qui est apparu dans les conclusions officielles de la Présidence et aussi de passer un certain nombre de revendications pour instaurer un dialogue civil en Europe. La thématique de l'événement était la participation à la mobilité.

Les présidences suivantes, Suède, Espagne, ont poursuivi cette initiative, et le FCE était toujours dans l'organisation, de façon directe, de façon indirecte via leurs membres nationaux ou de façon associée dans les pays où le FCE n'avait pas de membre comme la Suède. Ces événements ont continué jusqu'en 2011, qui était une année très difficile à cause de la Présidence hongroise. La Commission était très contente de l'implication du FCE dans ces forums, et elle avait fortement incité le FCE à participer à l'événement organisé par la Hongrie pour garantir l'ouverture de l'événement. Mais, à partir de cette année là, il y avait un grand doute car les Etats Membres avaient carte blanche pour organiser le forum, et ils l'utilisaient plus pour pousser des sujets de leur propre agenda national. Le forum suivant, en Pologne, a connu le même type de querelles nationales,

avec la question du site de l'événement, capitale ou province. Le FCE s'est donc désengagé à cette époque, aussi parce qu'il n'y avait plus de financement.

Le principe est resté quand même et cet événement s'appelle aujourd'hui les « Journées Civiques Européennes » pour lesquelles il n'y a plus le financement conséquent des forums, mais qui sont devenues la conférence annuelle du FCE. L'idée est de ramener le débat européen au niveau national et local, vers des personnes qui n'ont pas les questions européennes à l'esprit dans leur travail de tous les jours, qui n'ont pas les outils pour traiter ces questions. C'est le rôle du réseau, de porter le débat européen dans les pays et ensuite remonter les préoccupations des acteurs locaux à Bruxelles, devant les institutions. Ces événements sont du dialogue civil. Ils sont l'occasion de rencontrer les présidences tournantes, car les organisations n'ont pas souvent l'occasion de rencontre le Conseil de l'Union Européenne.

L'essentiel de nos activités se concentre sur la mobilité associative, nous organisons des événements dans les Etats Membres et à Bruxelles. Nous avons une activité de plaidoyer sur des sujets comme le statut européen de l'association, mais aussi la demande d'un cadre structuré pour le dialogue civil.

Aujourd'hui, nous avons à notre disposition une base juridique qui n'en est pas une, l'Article 11 du Traité de Lisbonne, qui invite les institutions à avoir un dialogue ouvert, structuré et régulier avec les citoyens et leurs associations représentatives, mais la définition d'association représentative n'est pas donnée, et il n'y a pas d'outils pour le dialogue régulier. Nous nous sommes accrochés à cet article, mais nos demandes, même si elles sont reprises dans des avis du Comité Economique et Social Européen ou dans des opinions du Parlement Européen, ces demandes n'ont pas été concrétisées par la Commission. La Commission dit « le dialogue civil existe », dans la pratique, il y a des consultations en ligne, des DG ont leur groupe d'ONG avec qui elles mènent un dialogue plus ou moins structuré, mais comme il n'y a pas de structure, il n'y a pas de régularité, d'automaticité, de transparence. Il y a un besoin d'harmonisation entre les différentes instances et les autres institutions.

Comme il n'y a pas de dialogue vertical, les associations ont décidé de créer un dialogue horizontal, entre elles.

L'embryon de ce dialogue horizontal a été le Groupe de Liaison du Comité Economique et Social Européen des organisations de la société civile. Il a été créé en 2004, parce que le Comité Economique et Social Européen manquait de diversité dans sa composition et de représentativité du tiers secteur.

En effet, il y avait trois groupes dans le Comité Economique et Social Européen :

- Groupe 1 – Employeurs
- Groupe 2 – Salariés
- Groupe 3 – Divers

Dans le troisième groupe, il aurait du y avoir des représentants associatifs, mais en fait, il y avait beaucoup de syndicalistes et d'employeurs des professions libérales qui ne trouvaient pas leur place dans le groupe 1, la représentation associative était faible et il y avait aussi un manque de connaissance des procédures de nomination dans les Etats Membres. Le FCE a fait une campagne sur cette procédure pays par pays pour inciter le

monde associatif à participer. Depuis lors, on voit une amélioration de la composition de ce groupe 3.

En parallèle a été créé le Groupe de Liaison composé des réseaux thématiques européens, qui représentent tous les secteurs qui s'étaient organisés sur une représentation transnationale comme la santé, la consommation.

Les verts ne font pas partie de ce groupe de liaison car ils sont le secteur associatif le plus important et qui a le plus d'impact d'action à Bruxelles. Ce groupe d'associations environnementalistes est représenté par le Green 10, il est assez puissant pour aller en direct voir le Président de la Commission. Ils font quand même partie d'une alliance comme le Civil Society Europe. Green 10 (Greenpeace, WWF, Bureau Européen de l'environnement, etc.) est une alliance informelle qui ne fait pas partie d'autres réseaux que le Civil Society Europe, ce qui est une réussite pour le Civil Society Europe.

Dans les années 90, le monde associatif s'est constitué de manière verticale et transnationale.

Document du Comité Economique et Social Européen qui recense l'historique de ces créations, quelles étaient les premières fédérations à s'organiser à Bruxelles, par exemple COFACE (famille), la Social Platform

A partir du groupe de liaison, on a pris l'habitude de coopérer ensemble et de créer des alliances thématiques qui avaient une portée au delà du groupe de liaison qui est censé nourrir les avis du Comité Economique et Social Européen.

En 2011, ils ont créé une alliance pour le statut européen de l'association. Ils avaient convaincu quelques Parlementaires Européens de l'intergroupe économie sociale de porter la question des statuts de l'association, des fondations et des mutuelles. C'était un chantier important, avec une grande victoire qui a été de transformer une déclaration écrite en résolution du Parlement sur le statut européen de l'association, ce qui arrive très rarement. A l'époque, on pouvait se balader dans les couloirs du Parlement et frapper à la porte des tous les députés pour mener une action de plaidoyer intense, d'explication. Pendant trois mois, pendant les sessions plénières, les militants ont sillonné les couloirs du Parlement. Aujourd'hui, cela n'est plus possible pour des raisons de sécurité. Cela complique leur travail. La résolution du Parlement demandait à la Commission de proposer des statuts pour ces organisations.

A l'époque, Barnier avait proposé le Social Business Act, le pacte pour l'entrepreneuriat social. Les fondations et les mutuelles avaient des propositions de statut.

L'association était le parent pauvre, et ils ont même du batailler pour que le mot association apparaisse dans le papier final de Barnier en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire. La Commission a demandé d'attendre que les Etats Membres se mettent d'accord sur le statut de la fondation pour faire une proposition pour le statut de l'association.

Base juridique attrape tout : Article 352

Quand il n'y a pas d'autre moyen d'agir, on utilise cet article, mais il demande l'unanimité au Conseil, donc il n'y aura jamais de vote positif, puisque des Etats

Membres s'opposeront toujours au statut européen de l'association, en y voyant une uniformisation des cultures associatives ou philanthropiques.

Aujourd'hui, le FCE est passé à autre chose. Il continue à mettre cette revendication dans tous ses documents de plaidoyer, mais il ne croit plus au statut de l'association européenne.

Au sein de l'intergroupe économie sociale du Parlement, ils travaillent aujourd'hui sur une alternative, l'idée d'un statut pour tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour reconnaître la spécificité du « non-profit » sur le marché.

Pour le FCE, le statut de l'association visait à identifier les acteurs du dialogue civil, le but n'était pas de légiférer sur les activités économiques des associations, car dans ce domaine, il n'y a pas de risques pour les associations de se trouver en porte à faux sur les règles de concurrence ou de marchés publics, sauf sur les aides d'état peut être.

Il n'y a pas de vide juridique.

Un nouveau débat qui s'ouvre est la définition de l'« utilité publique » au niveau européen, car il y a des différences entre les Etats Membres et que cela permettrait de faciliter les échanges.

Pour le dialogue civil, le FCE s'oriente aujourd'hui à demander un statut participatif pour les associations et les ONG auprès des institutions européennes. Ca sera la principale revendication pour les élections européennes et vis à vis des nouvelles autorités.

Une autre revendication sera la demande d'une stratégie européenne pour défendre l'espace civique, car une préoccupation importante est la menace sur le dialogue civil, la liberté de réunion, qui est très manifeste et médiatisée en Hongrie, en Pologne, mais aussi par exemple en Espagne où il y a des menaces à la liberté de rassemblement, comme dans toute l'Europe sous le coup des politiques sécuritaires.

Les obstacles à la liberté de rassemblement sont appliqués de manière assez discrétionnaire.

Il existe également une poussée autoritaire à l'est, avec des lois liberticides affichées et assumées par les gouvernements dans certains pays.

La Commission a déclenché des procédures de sanction, mais au coup par coup et cela ne répond pas à une menace qui est systémique. Les sanctions sont pratiquement inutiles.

Il s'agit ici d'une défaillance de l'Union Européenne qui n'utilise pas de moyens forts pour préserver la démocratie et l'espace civil, les droits et les valeurs.

Deuxième axe de plaidoyer, demander un espace démocratique protégé au sein même de l'Union Européenne.

L'Europe n'est plus un modèle, et c'est un problème pour les nouveaux entrants. On leur demande des choses qu'on ne respecte pas.

Les questions de démocratie et de participation ne peuvent pas être séparées de l'économique et du social, ce qui est le cas dans le traitement politique au niveau européen. Même les réseaux associatifs qui travaillent sur le sujet sont souvent focalisés

sur leur sujet et ils sont efficaces sur leurs sujets, mais ils ne vont pas au delà de leur sujet.

C'est une des raisons de la création du Civil Society Europe, qui regroupe tous les réseaux associatifs, toutes les plates-formes sectorielles, un équivalent du Mouvement Associatif au niveau européen.

Combat du Président du FCE depuis longtemps, Jean Marc Roirant.

Cet espace de coopération permet d'avoir un agenda commun et des revendications plus fortes devant les institutions.

Création en 2015, et depuis, le Civil Society Europe a réussi à être identifié par les acteurs de Bruxelles, même s'il n'y a pas encore de comparaison possible avec Business Europe ou la confédération des syndicats, mais c'est un lieu d'identification et de parole commune.

Comment voyez-vous l'imbrication des réseaux associatifs ?

Nous prendrons l'exemple d'une association française, la Ligue De l'Enseignement, qui est déjà une fédération d'associations nationales. Elle a participé activement à la création du FCE, de la plate-forme pour l'éducation tout au long de la vie (LifeLong Learning Platform), Solidar, la Confédération humaniste.

Elle participe à plusieurs réseaux.

Les réseaux européens sont le premier maillon de la représentation verticale, c'est à dire que les réseaux sont constitués d'associations nationales, de fédérations, de petites associations locales, de quartier, d'associations de promotion de la citoyenneté qui ont le lien direct avec les citoyens, et aussi de think tanks.

Les organisations nationales sont très différentes en fonction des Etats Membres.

Par exemple, à l'Est, le lien avec les citoyens est différent. Il y a peu de militants. Le modèle de création du secteur associatif, après la chute du mur, a été basé sur un agenda de démocratisation par des organismes internationaux, plus que par l'Union Européenne, et promu par des philanthropes, par exemple Soros qui est diabolisé aujourd'hui dans certains pays, et qui a fortement participé à la création de la société civile à l'est par le biais de financements. Cette création était quelque peu artificielle, car la société civile profitait d'appels d'offres pour créer des programmes ou des structures sur la base d'un propos civilisateur, promotion de la démocratie, défense des droits, top down, mais pas sur une base militante.

Ce qui pose aujourd'hui des problèmes car le tissu associatif a du mal à s'organiser pour résister, à trouver une masse critique dans la société, les associations ne savent pas comment réagir aux attaques des gouvernements.

Les associations nationales se regroupent dans les réseaux.

Les fédérations d'associations se regroupent dans des confédérations associatives sur un sujet particulier : COFACE, les familles, CONCORD, le développement. Ce sont des organisations parapluie.

A Bruxelles, il y a des réseaux et des plates-formes qui sont des réseaux de réseaux,

Soit thématiques,

- CONCORD
- AEDH (Association Européenne pour la défense des droits de l'homme)
- EASPD

Soit généralistes,

- FCE,
- ECAS qui n'est pas un réseau d'associations militantes mais un réseau de juristes, travail d'information et d'aide juridique pour les droits de la citoyenneté européenne.
- Mouvement Européen, pour soutenir idée fédéraliste de l'intégration européenne
- Réseau des jeunes

Ces réseaux se retrouvent dans des groupes institutionnalisés

- Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen
- Groupes de dialogue organisés par DG
- Groupes de dialogue sur les droits de l'homme organisés par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA).

Ces groupes sont créés par les institutions européennes sur des critères qui leur sont propres.

Par exemple, la Social Platform est l'interlocuteur de DG EMPL

FCE s'est battu pour avoir un lieu où toutes les Organisations de la Société Civile se retrouvent et qui soit identifié par les institutions comme l'interlocuteur pour piocher membres qui aient des avis sur des questions thématiques mais aussi sur des questions générales, sur l'articulation des questions sociales, démocratiques et économiques en ce qui concerne la décision et aux directions des politiques européennes.

Ce lieu est le Civil Society Europe.

Ces organisations sont financées par la Commission par le biais de subventions de fonctionnement.

Les DG ont des programmes qui permettent de financer des projets

Pour la Commission, les organisations sont une courroie de transmission de l'information sur l'Europe auprès des citoyens pour faire accepter des décisions qui sont déjà prises. Pas vraiment, bottom up. Les organisations ont réussi au fil du temps à faire changer ces pratiques.

Cela tient souvent à la personnalité de certains fonctionnaires européens.

Tout repose sur des personnes, car il n'y a pas de structure officielle et de code de conduite pour le dialogue.

Sur les questions assez vagues, comme la citoyenneté ou la participation, c'est compliqué.

Certains programmes sont utiles, comme l'Europe pour les citoyens, qui était un tout petit programme, où ont pu s'impliquer des réseaux comme nous, mais aussi des associations nationales.

Evidemment, on parle beaucoup de mobilité et donc on investit dans le programme Erasmus.

Négociations du Cadre Financier Pluriannuel

Erasmus est multiplié par deux car en terme de retour sur investissement, ce programme est intéressant. Les jeunes qui participent à Erasmus sont ensuite des européens convaincus.

Compétition entre les différents secteurs

Le Brexit va coûter de l'argent, et il va falloir faire des coupes sur certains secteurs, comme le secteur associatif.

Mantra de la Commission « Big on big things and small on small things ».

La Commission veut se concentrer sur les projets importants et laisser les détails aux Etats membres.

Dans cette optique, le secteur associatif est souvent insignifiant.

Le Socle européen des droits sociaux est juste une déclaration sympathique pour l'instant.

Au lieu d'investir dans la convergence sociale et économique, on coupe les fonds structurels, on réfléchit à leur conditionnalité liée à l'agenda démocratie et état de droit, il va y avoir des coupes drastiques dans la politique de cohésion.

Il y aura des arbitrages, la politique migratoire demande beaucoup de ressources.

Qu'est-ce que la campagne MEGA, organisée par le FCE ?

La campagne MEGA veut poser les termes du débat surtout dans les Etats Membres en ce qui concerne la fracture entre l'Europe des droits pour tous et l'universalité de l'accès aux droits, et l'Europe des droits pour certains.

La politique sociale est inexistante.

Il n'y a pas de marge de manœuvre pour pallier aux conséquences sociales des politiques économiques. Il n'y a pas de politique européenne commune pour répondre aux besoins des citoyens

Les Etats Membres ne sont pas capables non plus, surtout les pays sous mémorandum.

La croissance est distribuée de manière inéquitable, ce qui entraîne l'élection de gouvernements autoritaires sur des programmes de politique sociale.

Il y a des problèmes structurels dans la construction même de l'Europe, il faut une Europe plus sociale, plus solidaire, des politiques qui mettent en œuvre les principes énoncés dans les Traités.

Il faut une Europe plus politique et plus de convergence

Dans le livre blanc sur l'avenir de l'Europe, dans les discours, tous ces principes sont intégrés, on ne parle que de convergence et de redistribution. Mais il n'y a pas de solidarité et de cohésion entre les Etats Membres et on se rend compte que ce ne sont que des mots.

Rien de concret à l'échelle européenne, juste de l'incitation
Les politiques actuelles ne sont pas à la hauteur des défis et donc on reçoit des réponses populistes

Besoin d'une troisième voie entre la Troïka et les populistes réactionnaires
Cette troisième voie est fortement portée par la société civile

Si on regarde les manifestes des réseaux, comme le Sixième scénario dont le FCE est signataire, il s'agit de demander une autre Europe, affirmer les valeurs par un discours positif, d'universalité des droits et de l'accès aux droits pour tous.

La campagne MEGA donne les outils pour le débat avec les citoyens et avec les candidats. A l'échelle transnationale, le FCE monte des événements, le lancement de la campagne MEGA à Bruxelles, conférence à Sofia, et à venir en novembre en Autriche et en 2019 à Sibiu (Roumanie) en marge du sommet des chefs d'état.

Débat avec d'autres réseaux pour une campagne plus large pour dire l'Europe qu'on veut.

Journée de mobilisation le 10 décembre pour donner visibilité à la valeur ajoutée du travail associatif pour l'accès aux droits, pour la défense des valeurs, l'action humanitaire. Le FCE est en train de constituer ce réseau. Il montera des événements dans tous les Etats membres, et aussi à Bruxelles. Dans les Etats Membres, les événements dépendront des agendas des organisations nationales, conférences de presse, actions de rue, différentes formes, mais identification commune « Pas un jour sans nous ». Les droits doivent être indivisiblement reconnus.

On vit également une politique de réduction de l'intervention de l'Etat dans le domaine social ce qui pousse les associations à développer des modèles économiques qui leur sont étrangers, comme des services commerciaux, à être en concurrence entre elles.

Les associations doivent se consacrer à des réponses à appels d'offres et donc elles perdent de vue leurs objectifs premiers. Situation préoccupante. Les associations réagissent de façon différente et il y a aussi des grosses différences entre les Etats Membres.

La campagne MEGA est donc destinée à réfléchir et à lancer des signaux d'alarme.

Il est difficile de faire passer le message dans les médias

MEGA fera un appel aux candidats à la Présidence de l'Union quand ils seront déclarés.

Message « Faire l'Europe pour tous » face au risque de désintégration de l'Europe.

Le message des citoyens, cf Eurobaromètre, est positif sur l'adhésion populaire au projet européen, mais sensation que l'Europe va dans le mauvais sens, surtout dans les pays du sud, ceux qui souffrent le plus de la crise économique et qui n'ont pas reçu de réponse à leurs problèmes.

Quelles sont les réussites de votre action ?

La plus grande réussite est la consolidation de la société civile

Le FCE a contribué à créer des alliances dans les pays où elles n'existaient pas, à améliorer la coopération transversale et transnationale

Création du Civil Society Europe, espace de dialogue et de représentation de la société civile.

On n'est pas souvent en mode de création d'agenda mais plutôt dans la réaction.

On a eu des succès et des échecs.

En 2014, exemple de la nomination par Juncker d'un hongrois, Tibor Navravsics, proche de Viktor Orbán, comme commissaire à l'éducation, la culture, la jeunesse et la citoyenneté

Réaction forte du FCE, création d'une alliance, campagne et ça a marché. Aujourd'hui, la citoyenneté est passée dans le portefeuille d'Avramopoulos, Affaires intérieures et migration.

Une autre réussite est la modification du discours institutionnel mais le discours n'entraîne pas de politique concrète.

On a demandé un commissaire qui soit responsable du dialogue avec la société civile, et on a obtenu un vice-président de la Commission en charge des droits fondamentaux, qui est assez réceptif. Timmermans est venu rencontrer Civil Society Europe plusieurs fois. Mais par exemple, on avait demandé un système de monitoring de l'état de droit, de la démocratie et de l'espace civique pays par pays et de sanctions conséquentes, mais Timmermans n'y est pas favorable, même si le Parlement avait voté une résolution à ce sujet.

(Timmermans, vice-président de la Commission européenne, chargé de l'Amélioration de la législation, des Relations inter-institutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux)

Aujourd'hui, on demande une stratégie européenne pour un espace civique avec un interlocuteur pour les associations.

On a ce genre de petites victoires.

Le Parlement a désigné deux vice-présidents en charge des relations avec la société civile.

On a obtenu la création d'un fonds dédié pour les organisations qui défendent les valeurs et les droits, formulation vague afin d'obtenir ce qu'ils voulaient.

Mais il n'y a rien dans le Cadre Financier Pluriannuel, en raison des coupes budgétaires.

Dans le cadre du regroupement des programmes, il y a eu une petite victoire, mais toute petite. On avait demandé 2 milliards comme les aides mises en place pour les Pays Tiers, pour une politique de soutien de la société civile. Et on a reçu 50 millions !

La vraie satisfaction de notre travail de réseau, c'est d'aller sur le terrain dans les Etats Membres et travailler au rapprochement du monde de la société civile organisée et non organisée, tous ces citoyens qui se rassemblent dans des structures informelles ou même en opposition avec les formes d'organisation habituelles verticales qui avaient du mal à communiquer.

Différents types d'actions :

- Création d'un Prix de la citoyenneté européenne il y a 3 / 4 ans.
- Elargissement de la base militante et de leur stratégie d'action
- Rapprochement des communautés

On apprend par les bonnes pratiques qu'on récolte sur le terrain et qu'on diffuse dans les autres Etats Membres, souvent avec des acteurs de la société civile non organisés

Exemple en Pologne, le Mouvement des femmes a été l'élément déclencheur, il s'est mobilisé en 2016, contre l'interdiction de l'avortement

« Grève des femmes » elles ont réussi à arrêter le processus législatif

Ce mouvement était constitué d'individus, puis il s'est créé des ponts vers d'autres organisations plus structurées, en Pologne et dans le reste de l'Europe.

Ce mouvement des femmes est parti d'une lutte spécifique, et ensuite il s'en est détaché pour devenir un mouvement de défense de la démocratie, de la liberté de protestation, via des actions de désobéissance civile.

Convergence des luttes.

Le FCE a la visibilité du terrain

Les mobilisations nationales, ex Pologne, Hongrie, Espagne, font appel à la solidarité internationale. Le FCE est identifié comme acteur incontournable grâce à son réseau, à sa visibilité à Bruxelles.

Le FCE a créé un outil de monitoring des attaques sur la société civile, le « Civil Space Watch », espace de solidarité, lettres ouvertes, actions de mobilisation en ligne, il permet de remonter le moral des organisations dans les pays les plus exposés, en leur donnant de la visibilité, ce qui leur permet de ne plus se sentir seuls face à leurs gouvernements, en relayant l'information des mobilisations du terrain.

Il y a d'autres exemples de réussites de même nature, dans les pays baltes, la Lettonie en particulier. Pendant longtemps, ce pays était un exemple de participation civique, de e-démocratie. Il y avait un dialogue ouvert entre les associations et les institutions, une charte qui régulaient les relations. Et puis, depuis quelque temps, le gouvernement a tout arrêté, il a fermé tous les canaux de communication, il a créé des agences « pseudo non gouvernementales » pour réguler la distribution de fonds et les relations avec les acteurs culturels. Le FCE a organisé la réaction très vite, avec CIVICUS, l'alliance globale pour la participation citoyenne, qui a également un outil de monitoring des attaques sur les libertés fondamentales et sur la liberté associative. Le FCE a fait pression sur le gouvernement letton en menaçant de déclasser la Lettonie dans CIVICUS. Les organisations nationales ont utilisé les articles publiés dans les médias et le gouvernement letton a été sensible à cette pression de l'opinion internationale, la vision de l'extérieur et donc il a fait marche arrière très rapidement. Ils ont obtenu une petite victoire. Ce genre d'action, pression par tous les moyens à notre disposition, médias ou

institutionnel, ça peut marcher sur certains gouvernements qui sont encore sensibles à ce genre de pression. Ceci dit, certains gouvernements ne sont même plus sensibles à ce genre de pression et même revendiquent leur action réactionnaire.

Comment est organisé le FCE ?

Il s'agit d'une association française, Loi 1901.

Un statut européen de l'association apporterait juste une reconnaissance mutuelle, une simplification administrative, mais l'organisation devrait de toute façon être basée dans un état membre ou dans un autre.

Les autres réseaux rencontrés sont des AISBL, car ils ont leur siège social à Bruxelles et la loi belge a prévu ce statut d'association internationale.

Madame Najmowicz est basée à Paris. Elle est au moins une fois par semaine à Bruxelles et une fois par mois dans un pays européen, selon les actualités.

Ils ont depuis septembre 2017 un bureau à Bruxelles, mais ils avaient fait le choix au départ de ne pas être basé à Bruxelles, pour revendiquer leur ancrage de terrain sur le long terme et aussi parce que la question de la citoyenneté ne demandait pas une présence quotidienne auprès des instances européennes.

4 salariés, mais le CA et le bureau participent beaucoup, car leur projet a une vision politique claire d'où ils veulent aller et pourquoi. Les expressions politiques sont les émanations des instances. Leur mission est politique, ils veulent plus de participation et de démocratie en Europe, mais pour quoi faire.

C'est la différence d'avec les autres réseaux généralistes, qui portent juste les idéaux de participation et de démocratie, mais sans avoir une vraie vision de société.

Comme par exemple le Mouvement Européen, qui est basé sur l'idée de fédéralisme, mais qui a comme composants des partis politiques et des associations, qui ne leur permettent pas d'avoir une position claire sur les sujets de société.

Le FCE peut s'affirmer clairement anti-glyphosate, par exemple.

Il est souvent reproché aux réseaux basés à Bruxelles d'être trop loin du terrain, et les institutions utilisent cette critique pour ne pas avoir à dialoguer avec ces organisations, et choisir elles-mêmes l'association dans un état membre, avec qui elles souhaitent parler. C'est une façon de nier l'existence des corps intermédiaires. C'est un paradoxe, car la Commission a créé ces corps intermédiaires, mais aujourd'hui se refuse à écouter leurs revendications.

La Commission dit qu'elle n'a pas besoin d'organisations de la société civile pour mettre en place le dialogue citoyen, qu'il lui suffit d'aller dans les pays et de rencontrer des citoyens. C'est un mécanisme qui aide à individualiser et à se confronter à l'opinion des citoyens, ce qui est une bonne chose, mais dans beaucoup de situations, les citoyens qui participent à ce genre d'événements sont choisis, triés sur le volet, les questions sont préparées, donc ce n'est pas un vrai débat. Dire que Viviane Reding, alors en tant que commissaire européenne à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, est allée en Grèce et qu'il y a eu un dialogue consensuel est quelque peu surréaliste.

Quels sont les outils officiels du dialogue civil ?

Les consultations publiques de la Commission n'ont aucun effet.

Il est difficile qu'elles arrivent jusqu'aux citoyens, car elles sont trop techniques. Les organisations comme le FCE informent leurs membres des consultations sur les questions qui les touchent.

Vu la technicité, qui est en capacité de répondre ?

Souvent les questions sont très fermées, et donc elles sont juste un moyen de faire avaliser un processus déjà décidé. Il y a eu des exceptions, comme la consultation qui était pourtant excessivement technique sur les tribunaux arbitraux dans le cadre du TAFTA. Il y a eu une grande participation, même de la part de citoyens, et cela a entraîné une réaction en cascade des Etats membres qui se sont du coup opposés à ce projet, mais dans ses conclusions, la Commission n'a pas tenu compte de ces participations. Elle n'explique pas pourquoi elle a pris en compte, ou non, certains avis, et elle choisit les décisions qui vont dans le sens qu'elle souhaitait avant de mettre en place la consultation.

Cette attitude de la Commission a généré un désintérêt de l'outil.

Tout est en anglais, donc beaucoup de citoyens et d'organisations ne peuvent pas y participer.

Les Initiatives Citoyennes Européennes sont différentes.

A la base, c'était un vrai outil de dialogue et de formulation de propositions politiques que la Commission devrait prendre en compte.

Mais il n'y a pas de volonté politique de l'utiliser, la Commission semble avoir peur de l'utiliser.

Quatre Initiatives Citoyennes Européennes ont abouti, mais il n'y a pas eu de proposition législative à la suite.

La Commission se vante d'avoir utilisé l'Initiative Citoyenne Européenne sur l'eau, car certaines idées ont été reprises dans une directive européenne, les conditions minimum de standard européen dans la composition de l'eau potable, mais en fait la proposition formulée dans l'Initiative Citoyenne Européenne de l'« eau comme droit humain » n'a pas été reprise. Cette formulation permettait d'interdire tout type de privatisation des services liés à l'eau, ce qui est contraire aux politiques économiques actuelles de libéralisation.

De même sur le glyphosate, la Commission revendique d'avoir agi suite à l'Initiative Citoyenne Européenne sur ce sujet en ouvrant une consultation publique, et qu'ils vont revoir les règles de supervision et de réalisation des études, mais les auteurs de l'Initiative Citoyenne Européenne ont été très déçus de ces résultats. IL s'agit d'un signal fort aux citoyens de dire OK on vous donne la possibilité de vous exprimer, mais après, nous la Commission, nous faisons ce que nous voulons de vos revendications.

Le FCE est préoccupé et des organisations allemandes du FCE ont constitué une alliance de défense de l'Initiative Citoyenne Européenne. Cette alliance a écrit des lettres au Parlement qui, dans la commission affaires constitutionnelles et ensuite en plénière le 2 juillet, va statuer sur un aspect mineur mais important, qui est le fait que même si la Commission ne fait pas de proposition de législation suite à l'Initiative Citoyenne

Européenne, il y ait au moins une audition publique au Parlement, mais même sur ce point de détail, il n'y a pas d'accord du Parlement.

Les conditions d'accessibilité de l'outil lui-même sont extrêmement complexes donc c'est d'abord un outil pour les grosses organisations. Il est utopique de croire que les citoyens de façon atomisée puissent y avoir accès.

Cependant, l'Initiative Citoyenne Européenne peut avoir un effet collatéral positif, qui est de créer des alliances au niveau national et local sur le sujet porté et peut même entraîner des réussites au niveau local.

Mais ce n'est pas l'outil qui donnera plus de voix aux citoyens dans la construction européenne.

Le FCE réclame la mise en œuvre de l'Article 11, et la Commission répond, l'article 11 est mis en œuvre, c'est l'Initiative Citoyenne Européenne.

Quelles sont les propositions concrètes du FCE pour mettre en œuvre l'article 11 ?

La demande du FCE a toujours été de mettre en œuvre le dialogue civil sur le modèle du dialogue social qui est normé, c'est à dire d'avoir une plate-forme identifiée, transversale.

La plate-forme a été créée, c'est le Civil Society Europe, mais il faut un accord interinstitutionnel pour décider des cadres minimaux et des guidelines et définir les sujets à traiter, les calendriers à mettre en place.

Il y a d'autres mécanismes qui existent, comme ceux sur la façon de mieux légiférer, ce qui est une question de gouvernance.

Mieux légiférer ça veut dire moins légiférer, mais sur des sujets où l'Union Européenne a une vraie valeur ajoutée. Mais les questions qui touchent les citoyens dans leur vie de tous les jours ne sont pas traitées à l'agenda européen. Le citoyen européen est moins intéressé par des questions éminemment techniques.

Cependant, il y a des avancées, comme le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), mais même là, il est difficile d'expliquer aux citoyens une question d'une telle complexité.

Dans cette optique de mieux légiférer, la Commission a créé une plate-forme d'experts.

La présence de la société civile, des ONG et des associations, est ridicule par rapport aux experts des lobbys industriels, des professions libérales, des avocats, etc. Il y a une seule personne du Civil Society Europe.

Les experts ne font que dire ce qui doit être légiféré.

Le Civil Society Europe souhaiterait avoir d'autres experts, mais il n'a aucune emprise. Il n'y a jamais eu débat, pas de consultation publique sur la façon dont devrait être constituée cette plate-forme. La Commission préfère des groupes d'experts créés dans une totale opacité, plutôt qu'une plate-forme ouverte.

Le Civil Society Europe a une capacité limitée en terme de visibilité, un site internet basique.

Il n'y a qu'une salariée.

C'est le principal canal de plaidoyer.

Le travail de Carlotta Besozzi, unique salariée du Civil Society Europe, est d'être identifiée par les parlementaires européens. Elle réalise un travail de fourmi sur les amendements aux propositions de législation qui passent au Parlement, sur les rapports, etc.

Grâce à ce travail au plus près des parlementaires, le Civil Society Europe a réussi en mode réaction à éviter des rapports du Parlement qui visaient à mettre en doute la légitimité des ONG et à contester leur financement par l'Union Européenne, sur des considérations que ces organisations mettaient en danger les intérêts stratégiques et économiques de l'Union Européenne. Il s'agissait d'une voix marginale au Parlement, un député allemand, influencé par des lobbys, que le Civil Society Europe a réussi à identifier, et ce rapport a été mis en stand by, en attente des résultats d'un rapport de la Cour des Comptes sur l'utilisation des fonds européens par le secteur du développement, où il y a beaucoup de fonds européens et où il y a eu des scandales.

Le fait même de nier la légitimité du financement par l'Union Européenne d'organisations qui n'auraient pas la même vision du développement que les instances européennes est une aberration.

Il y a un courant de dénigrement des Organisations de la Société Civile dans les médias, parce que ces Organisations de la Société Civile mettraient en danger le lobby industriel par leurs actions de rue.

Le Civil Society Europe a réagi et publié des articles en réaction à ces campagnes. Il a réussi à mobiliser le Parlement pour ne pas accepter certains amendements, ou pour en adopter d'autres. Ce travail n'est pas très visible mais il est très important.

Ces actions sont le travail du Civil Society Europe, qui est ensuite relayé par ses membres, qui agissent à leur tour en mobilisant les députés avec qui ils ont le plus de liens.

Le Civil Society Europe réalise un rapport annuel sur l'état de l'espace civil en Europe, auquel le FCE participe avec ce qu'ils recueillent sur Civil State Watch et d'autres études de cas.

Nouvel associationnisme ou lobby du dialogue civil ?

C'est une combinaison des deux.

Les organisations les plus puissantes intègrent les méthodes de lobby, car c'est le seul moyen qu'elles ont puisqu'il n'y a pas de cadre ouvert et transparent de dialogue civil.

On utilise des techniques de lobby, oui, car il n'y a pas de structure officielle

Mais il y a un déséquilibre de moyens et de poids avec ce que les lobbys industriels peuvent faire.

On ne peut pas comparer ce que peut faire par exemple la Social Platform, qui est une des organisations les plus puissantes de notre secteur, avec ce que font les lobbys industriels ou pharmaceutiques.

Il y a une professionnalisation de la fonction de représentant à Bruxelles, et une adoption des techniques de lobbying.

On n'aime pas l'étiquette de lobby, car nos revendications sont publiques, notre vision de la société est d'une transparence totale. Dans les registres d'intérêt, nous sommes identifiés comme lobbyistes.

Même au niveau national, les organisations qui travaillent avec les institutions européennes développent un certain savoir faire, qui n'empêche pas la relation avec la base militante.

Il est très difficile d'être à la fois sur le terrain et à Bruxelles, mais cette préoccupation existe dans les statuts de toutes les organisations.

Cela dépend aussi de la constitution même des réseaux, par exemple la Social Platform est composée des réseaux, donc elle n'a pas vocation à toucher directement le terrain, ce sont ses réseaux qui touchent le terrain.

Les organisations ont une base démocratique, d'élection des instances représentatives, elles ont un plan stratégique, qui est obligatoire pour obtenir des financements.

On revendique une spécificité dans la revendication d'intérêt général, même s'il peut être sectoriel, plutôt que des intérêts particuliers.

Cet intérêt général est directement lié à la Charte des droits fondamentaux.

La nouveauté de ces réseaux, c'est la langue de bois européenne.

Les réseaux associatifs écrivent dans la même langue de bois politique européenne, la langue des institutions, afin d'être écoutés, d'être pris en compte et cette langue de bois est différente de la langue du terrain dans les Etats membres.

Mais il y a des actions communes.

Le FCE n'a pas ce genre de problème, car il n'existe pas de jargon bruxellois sur la question de la citoyenneté.

Les nouvelles technologies entraînent une nouvelle façon de faire.

Il y a un nouveau type d'accès à l'information.

Ce qu'il y a de nouveau aussi, c'est que depuis Seattle, les organisations ont un agenda global et cela crée une convergence des luttes. Il y a des coalitions qui permettent d'agir sur les lieux de gouvernance internationale.

Il y a aussi innovation dans la façon de fonctionner des réseaux dans le contact permanent avec les membres, pour construire une parole collective et la porter aux institutions. C'est un travail de synthèse qui est primordial et qui n'est pas reconnu, car les corps intermédiaires ne sont pas reconnus, et donc on nie cette parole construite, et donc la légitimité de ces organisations.

Il y a des réussites.

Ex CONCORD a réussi à changer le discours des institutions (DG DEVCO) sur l'aide au développement, et le code de communication.

Un autre effet des succès de la société civile est l'adoption des Objectifs du Développement Durable dans l'acception de l'universalité et de l'interdépendance de tous les sujets. La pauvreté n'est plus un problème uniquement du Sud, c'est une question de distribution et de redistribution des richesses.

Une autre réussite est l'adoption du Socle européen des Droits Sociaux.

Il existe une inquiétude forte avec les élections et la montée des populistes et la disparition de la sociale démocratie. Le centre droit migre à l'extrême droite.

Une liste transnationale ne va pas changer l'Europe, ce serait juste un petit plus. Le FCE y est favorable, mais il n'y a pas de majorité au Parlement sur le sujet, donc ça a très peu de chances d'aboutir.

Pier Luigi Bombo est au Comité Economique et Social Européen le Chef d'unité en charge des relations avec les organisations de la société civile et coordinateur du Groupe de Liaison. Madame Najmowicz me met en relation avec lui.

Il y a peu de recherches internationales sur le sujet du poids du secteur associatif dans les différents pays, et surtout de leur impact social.

Voir Edith Archambault

Autres possibilités de recherche :

- UK Big Society
Intérêt rencontre Volonteuropa
- Sylvie Guillaume
Parlementaire VP de l'intergroupe citoyenneté